



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



M. FAVRE-TROSSON

■ Le Glandon prend sa source à la Combe, en amont du Carrelet, à 2 045 mètres d'altitude.

## La source du Glandon

## Visite pastorale et procession

Le président de la Conférence des évêques de France, Mgr Pontier, archevêque de Marseille, avait demandé que l'on sonnât les cloches, à la volée, à la sortie des messes du 15 août, dans tout le pays. Elles sonnèrent, mais avant la messe, alors que les premières personnes portant le costume des Villards s'approchaient de l'oratoire Notre-Dames-Sept-Douleurs, lieu de rassemblement retenu cette année.

Une déviation de la RD 927, après la route de Fremezan jusqu'au niveau du tilleul, permit de libérer de tout véhicule et de sécuriser à l'aide d'engins communaux, un espace propice au bon déroulement des festivités. Des feux tricolores facilitaient la circulation. Ajoutons à cela la présence discrète de la gendarmerie.

Vers 10 h 30, un bon groupe de personnes costumées se formait en cortège pour gagner l'église toute proche.

Bientôt, à l'intérieur, la procession d'entrée rejoignait l'autel, avec en tête les enfants de chœur dont l'un portait la croix, suivis par le diacre Franck Colonel-Bertrand tenant haut l'Évangile et par son Excellence Mgr Philippe Ballot, archevêque de Chambéry, évêque de Tarentaise mais aussi de Maurienne. A titre d'information, Mgr Joël Bellec, en fonction de 1956 à 1960, fut le dernier évêque uniquement de Maurienne. Devant une assistance nombreuse, Mgr Ballot se dit heureux d'être, en ce jour de l'Assomption, à Saint-Colomban-des-Villards. Cette commune porte, en effet, le nom d'un saint, fondateur de nombreux monastères dont celui érigé à Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône), ville où il fit ses études pour accéder à la prêtrise.

Dans son homélie, le prêtre délivra un message de paix, rappelant qu'il fallait être uni, en ces temps difficiles. Il fit un parallèle entre les fêtes de la Vierge et celles du Christ et conclut par cette affirmation : « *L'amour est plus fort que la mort.* »

Répondant au vœu de l'épiscopat, on pria pour que Dieu bénisse la France dans les épreuves qu'elle traverse. Si la messe ne fut guère solennelle, le célébrant n'ayant que peu chanté, la chorale à quatre voix, dirigée par Blandine Teysier et accompagnée à l'orgue électronique par Florence Perrard, accomplit, comme chaque année, sa mission avec succès.

Après la communion, Xavier Mugnier prit la parole pour expliquer et donner des consignes quant à la procession, tradition religieuse avec laquelle on renouait en ce

jour. Il souhaita qu'elle se fit en communion avec les pèlerins de Lourdes et de la Salette, mais aussi avec les anciens qui vécurent dans la vallée.

Superflue pour quelques-uns, mais bienvenue pour beaucoup d'autres, partie intégrante de l'office, elle fut suivie, tout en chantant, avec recueillement et émotion, de près ou de loin, par nombre de personnes, fidèles ou non. Quatre femmes (Valérie Favre-Teylaz, Coralie Fiora, Alexia Mugnier, Florence Perrard), en grand costume des Villards (deux bleus et deux rouges), et trois hommes (Pierre-Yves Bonnavard, Xavier Mugnier, Thierry Perrard), avaient l'honneur de porter la statue en bois doré de la Vierge à l'Enfant. Devant l'oratoire, Mgr Ballot dit quelques mots et trois Ave. Il ne manquait que la chape, vêtement liturgique toujours en usage et qui remplace la chasuble lors des processions... De retour à l'église, avant de donner la bénédiction finale, le pasteur prit le temps de bénir le pain et même... trois cloches... appartenant à un éleveur, Adrien Maurino. Quel changement par rapport à ces dernières années !

Prenant la parole, Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban, remercia tous ceux qui avaient œuvré bénévolement afin que la célébration de cette fête mariale fût une réussite. Il annonça le lancement d'une souscription pour que les travaux urgents de restauration de l'église pussent commencer. Pleinement en accord, Mgr Ballot promit de revenir quand le travail serait achevé.

Enfin, vint le moment du défilé. Nouvelle occasion de détailler, de photographier les costumes majoritairement de grandes fêtes, il gagna la place, en bas, devant la salle des fêtes, là où l'apéritif était servi. La photographie du groupe des personnes costumées (femmes, hommes, enfants) eut bien lieu mais il manquait un quart des 28 costumes féminins dont 26 comportaient la béguine.

Soleil radieux, messe célébrée par l'évêque de Maurienne, procession avec statue ayant comme écrin des fleurs et de beaux costumes, partage du pain béni, joie et fraternité notamment autour de l'apéritif : c'est bien Marie qui fut particulièrement fêtée, mais c'est aussi toutes celles qui portent ce prénom et tous ceux qui aspirent à la concorde.

Si cette matinée de l'Assomption a pu surprendre, c'est grâce à la qualité et à la richesse de son contenu, gage d'espérance.

Yves Morel

## Une fréquentation à la baisse

Le bilan de la saison estivale établi par l'office de tourisme (OT) estime que dans l'ensemble ce fut « *très bel été (...)* avec 3 616 visites » à la Maison du tourisme. Toutes les animations programmées ont eu lieu même si des « *animations et des événements ont été proposés sans budget* » (\*).

Globalement, les équipements et les infrastructures sont appréciés par les vacanciers même si certains d'entre eux mériteraient un entretien dès l'avant-saison (nids d'abeilles dans le mur d'escalade, filet de tennis en très mauvais état, etc.) ou de longue haleine (sentiers avec balisage pour les randonneurs et les VTTistes par exemple), mais aussi plus de considération (centre équestre seulement présent 11 jours sur la commune et télésiège de l'Ormet fermé).

Cependant sont toujours demandés des locations de matériels (Via Ferrata, VTT, porte-bébés, etc.), un distributeur bancaire, des commerces (et/ou des horaires adaptés), une webcam (en panne cet été), l'accès WIFI, des produits dérivés (objets souvenirs de la vallée et cartes postales ; l'an passé l'OT a vendu 1 200 cartes postales environ, cette année 718).

Malgré des efforts (édition du programme de la semaine, page Facebook mise à jour, site Internet, affichages dans les hameaux, communiqués de presse, etc.), la promotion n'a pas été satisfaisante : aucune adhésion à la plate-forme Sitra, pas ou peu de visibilité sur les supports extérieurs à la vallée (supplément du *Dauphiné libéré* par exemple), difficultés pour obtenir des informations des prestataires, etc.

Malgré la réelle inquiétude des randonneurs quant aux patous (« *difficile de renseigner la localisation des troupeaux* »), les balades restent « *un réel potentiel pour tous* » avec des buts de balades supplémentaires cette année (grottes des Sarrasins, le Rivaud, le tilleul, etc.).

La nouvelle mascotte (acquise mi-juin) est passée inaperçue par manque de personnel pour l'utiliser...

La Maison du tourisme a placé 58 cartes de pêche (66 l'an passé).

La marche gourmande a séduit 56 personnes. Soixante personnes ont assisté à la représentation théâtrale de la Passerelle et 140 personnes étaient présentes pour l'ouverture du festival contes et légendes (mis en place par le Sivav et qui s'est produit sur tout l'Arvan-Villards). Les spectacles Dantès et Mattéi ont attiré respectivement 56 et 155 spectateurs, et le loto a séduit 158 personnes (200 l'an passé).

Enfin, Arvan-Villards cols en série, qui remplaçait Un jour un col, a rassemblé 645 cycloportifs.

La fréquentation n'a pas été bonne. Sur 8 semaines (juillet et août), le remplissage des gîtes communaux (15) a été de 22 % contre 28 % l'an passé. Selon M. Barnay qui gère les autres hébergements publics, la saison « *a été catastrophique : le gîte de La Pierre n'a pas été loué, celui des Moulins, 3 semaines seulement, et les Myrtilles (la cure), 2 semaines plus 3 ou 4 week-ends. Quant à La Perrière, 3 semaines seulement au total* ». Des chiffres bien étonnants... (Nous n'avons pas pu obtenir la fréquentation du camping.)

Les nouveaux statuts de l'OT adoptés par le conseil municipal de Saint-Colom-



■ Une partie des costumés.



■ La sortie de la procession.



■ Devant l'oratoire.

## ■ CLUB ENFANTS

Le club enfants a ouvert 33 jours (soit 7 semaines au lieu de 8, sauf le 15 août) et enregistré 263 inscriptions (423 l'an passé pour 39 jours d'ouverture). Soit un effondrement de 37,8 % (26 % à nombre de jours d'ouverture comparable). En juillet, la fréquentation a baissé de 25,4 % par rapport à 2015 (où elle avait déjà baissé de 13,3 % par rapport à 2014), et de 46,1 % en août (alors que l'an dernier elle avait augmenté de 10,9 % par rapport à 2014), ce qui avait permis de maintenir les inscriptions en 2015 au même niveau qu'en 2014. Comme explication, l'office de tourisme avance « *peut-être un manque de communication par les structures telles que France location et Goélia* ». Cependant l'an dernier aucun enfant en résidence au Mollaret n'avait été inscrit... et ceux en vacances chez France Location (La Perrière) avaient chuté de 31,3 %... ce qui n'avait pas empêché les inscriptions d'atteindre plus de 420 entrées. L'an dernier également, les inscriptions des résidents avaient fait un bon de 77,2 %. Les statistiques de l'OT montrent que cette année la baisse des inscriptions est très forte pour les enfants de résidents (- 77,2 %) alors qu'elle n'est que de 12,8 % pour ceux de France location et de 29,2 % pour les autres. D'où la question : si les enfants de résidents étaient moins nombreux cette année n'est-ce pas parce que il y avait moins de résidents ?

Autre constatation : si l'an passé, les semaines les plus fréquentées ont été les trois semaines d'août autour du 15 août, cette année c'est la semaine après le 14 juillet qui a été la plus fréquentée, les semaines d'août ne dépassant que de peu la moyenne des semaines de juillet. Traduction de ce que l'on constate dans les villages où le pic d'affluence d'août n'est plus aussi important qu'autrefois ?

Malgré cette désaffection, le club enfants est reconnu pour ses activités « *bien organisées et diversifiées* » tant « *extérieures et intérieures que manuelles, sportives ou d'équipe* ». Cependant les faibles effectifs ont posé « *un problème pour les activités de groupe et la gestion du bus malgré une bonne compréhension de l'entreprise Faure* ». Enfin, l'organisation « *de l'équitation a été compliquée : manque de poneys et (...) 30 minutes de poneys pour les enfants sur l'après-midi* ». »

ban le 29 juillet dernier portent le comité de direction à 15 membres : 8 conseillers municipaux de Saint-Colomban, 3 de Saint-Alban (la commune fait donc son entrée), et 4 personnes de la société civile (3 suppléants).

Actuellement l'OT fonctionne avec 3 personnes dont une en contrat professionnalisation (jusqu'en septembre 2017) et 2 à temps plein, Solenn Clavel (permanente) et Aurore Poix dont le contrat expire le 6 décembre prochain. Le comité de direction lui a proposé de le prolonger d'un an. Il a également reconduit pour un an Solenn Clavel comme responsable de la régie des recettes de l'OT et renouvelé l'indemnité de 200 euros pour cette responsabilité (\*\*).

Le 23 août, Jean-Paul Martin-Cocher, à propos de la brochure hiver 2016 qui n'est pas encore parue, s'est inquiété de savoir si l'on pouvait continuer, compte tenu de l'échec des négociations avec M. Maulin pour la DSP, à utiliser le logo Les Sybelles qui lui appartient... Même inquiétude quant au nombre de pistes ou de remontées mécaniques à faire figurer dans les documents publicitaires privés ou publics.

Sur tous ces points, le maire, Pierre-Yves Bonnavard a indiqué, en substance, que Saint-Colomban fait partie du domaine relié des Sybelles et s'est toujours positionné pour y rester. Certes il y a de nombreux points à régler, mais ceux-ci le seront prochainement.

Enfin, Martine Ferroud, présidente de l'association Les Villards patrimoine et culture, a regretté que le musée villarin n'apparaisse qu'en page 2 du site Internet de l'OT, après d'autres musées mauriennais. Solenn Clavel s'est chargée de contacter le concepteur du réseau et la Maison du patrimoine est désormais présente en meilleure position.

Le 23 septembre, le comité de direction s'est réuni pour poursuivre la réflexion engagée avec Denis Chappelaz sur le positionnement de l'OT suite à l'application de la loi NOTRe (intercommunalité) dans l'organisation touristique.

(\*) Cette citation et les suivantes sont extraites du document intitulé « Bilan de l'été 2016 » que nous a communiqué la Maison du tourisme (16 septembre 2016).

(\*\*) Source : réunion du comité de direction du 23 août 2016.

## Carton rouge

Le jour du 15 août, sur la place du Chef-Lieu, dès 15 heures, les jeunes du Club des sports des Villards ont une nouvelle fois montré leur implication et leurs talents de pâtisseries en tenant un stand qui proposait gaufres au chocolat, panini-banane, et brochettes de bonbons. De quoi régaler tous les enfants, Villarins ou vacanciers, pour le goûter.

Le soir, Yannick Barbarat, François Bitz, Catherine Bitz, Stéphane Bozon, Julien Silva (membres ou amis du club) ont tenu le bal qui a ouvert à 22 heures à la salle des fêtes. Sa fréquentation a été irrégulière, voire inquiétante... D'où ce carton rouge.

Pour mémoire : l'entrée à cette soirée dansante est gratuite et son organisation mobilise des bénévoles, des membres et des amis du club, de 22 heures à 7 heures du matin. Déjà observé l'an dernier, mais aussi à la soirée du 31 décembre, un phénomène s'est amplifié : un nombre important de jeunes consomment à l'extérieur et à l'intérieur de la salle des fêtes, des boissons très alcoolisées qu'ils sortent de leur sac à dos.

D'où deux inquiétudes. D'abord les bénévoles ne peuvent pas contrôler les consommations excessives et doivent ensuite gérer des problèmes de comportement. Ensuite le manque à gagner met en péril l'organisation même de cet événement. En effet, la location de la sono représente une dépense non négligeable et la vente de boisson est indispensable pour que le club rentre dans ses frais d'organisation.

Il convient donc que les jeunes changent d'attitude afin que cette traditionnelle soirée perdure et que les associations restent motivées pour l'organiser.

(Merci à la commune pour sa collaboration sur les différents événements organisés par le club : prise en charge du ménage, prêt de matériel, etc.).

Sandrine Ramos Camacho (\*)

(\*) Conseillère municipale de Saint-Colomban et trésorière du Club des sports des Villards.

## DEUX EXPOSITIONS D'ART ET UNE MÊME PASSION

### « Pour demeurer dans la beauté du monde »

Entre épisodes pluvieux et canicule à passer comme lézards au soleil, un souffle de liberté créative a parcouru, cet été, la vallée des Villards.

Deux lieux d'exposition : la salle des fêtes de Saint-Colomban (11 et 12 août), transformée en galerie colorée et chaleureuse, et le salon intimiste situé en rez-de-jardin de la mairie de Saint-Alban (du 13 au 26 août) pour « Villards, vis l'art ». Entrée gratuite, bien entendu, avec la participation active de 35 artisans et artistes amateurs ou semi-professionnels. Parmi eux des autochtones aux dons multiples, admirables d'assiduité. Mais aussi, venus de loin, des amis fidèles et des résidents de la « république » villarinche ! Tous partageant la même passion, le même « violon d'Ingres ».

(Petit rappel : le père de Dominique Ingres (1780-1867), élève de Louis David (peintre de Napoléon), voulait absolument que son fils surdoué devienne un immense violoniste. Hélas, peu enclin à se mettre plusieurs cordes au cou, le fils lâcha rapidement son archet pour des crayons. Dessinateur d'une pureté et d'un raffinement inouï sa carrière de peintre fit de lui le grand maître de l'école classique face au romantisme. D'où l'expression « violon d'Ingres », pour dire ce talent qu'une personne cultive avec assiduité et pour le plaisir, en marge de son activité principale.)

Ces deux expositions de qualité et complémentaires, et les rencontres et les échanges qu'elles permettent, ont fait beaucoup de bien, complétant admirablement les autres animations de l'été : les Six jours de pétanque de Saint-Col, un 15 août inédit, l'Écho des montagnes, etc. Pourtant, la réussite n'était pas évidente de prime abord. Les porteurs de ces expositions : Maurice Bouchet-Flochot (le persévérant sculpteur sur bois anciens), l'OT et l'association Patrimoine et culture, à Saint-Colomban, et Claire Martin-Cocher, soutenue par le maire, Jacqueline Dupenloup, et le personnel de la mairie (Chantal Frasse-Sombet toujours disponible), à Saint-Alban, ont fait que ces rencontres avaient un petit goût de festival... Même si les « ventes » sont sous le sceau de la discrétion, les propositions tarifaires étaient franchement raisonnables.

À Saint-Alban, les visiteurs pouvaient emporter l'œuvre de leur choix couverte par un système d'assurances double pour un prêt ou pour un achat. Claire Martin-Cocher : « *Lorsque j'ai commencé à peindre, mon maître de peinture aujourd'hui décédé disait : « Les peintres c'est comme les Indiens. Un bon indien est un Indien mort. » Alors ici on est bien vivants et heureux de partager un peu de nos différences et de nos recherches comme juste de petites traces de vies. Le pro-*

*blème avec l'art c'est qu'on ne sait jamais si on en fait. (...) Qu'importe. Ici ce sont simplement des œuvres vivantes, variées, et surtout le pari est de permettre à chacun d'accrocher chez lui une œuvre, pendant quelques jours. Dans certains pays, les gens ornent les murs de leurs maisons de gravures et de peintures originales, et chez nous ce sont plutôt des reproductions. Une peinture vit avec la lumière, une sculpture aussi, et seule l'expérience permet de le comprendre. L'art nous différencie de l'animal, en tant que trace, juste comme un enfant qui laisse ses pas sur le sable humide et qui s'étonne déjà de leurs absences. Villards, vis l'art, merci Jacqueline d'avoir révélé ce nom, début d'une grande aventure, et de rendre possible ce tout petit rêve, un de plus, qui nous permettra de vivre agréablement dans notre si belle vallée, et qui place l'art comme une injonction à demeurer dans la beauté du monde. »*

À propos de cette double exposition dont celle de Saint-Alban très originale et pleine de promesses futures, la remarque la plus « enlevée » émana d'un confrère de la presse... « vocale ». Sollicité par un des organisateurs, il répondit sèchement : « *On ne va quand même pas se déplacer pour une exposition insignifiante. Sinon c'est 400 euros.* » Eh ! money is money, Ok boy, et Monet is Monet certes. Mais « *solidarité simple de l'artisanat* » (tonton Brassens) c'est avec une belle unanimité que d'autres médias ont fait le « job » à leur niveau respectif, du quotidien dauphinois à *La Maurienne* en passant par *TV Maurienne*, sans oublier les « followers » d'Internet et de *TV Maurienne*. Ce n'est pas si mal pour une vallée encore peu peuplée.

L'exposition de ces œuvres réalisées avec patience, où se révèle la personnalité affirmée ou suggérée de leurs auteurs, nous a rappelé que l'être humain a un besoin inextinguible de s'exprimer. Et on ne le dira jamais assez : toutes ces respirations de l'âme, ces créations qui allient le visible à l'invisible, à travers la matière et l'image, sont vitales pour notre santé mentale et culturelle. Dame Nature qui nous entoure n'est jamais loin. La vie familiale, les terrasses de café et les rencontres entre amis non plus. Ce n'est pas une question d'argent. C'est un échange dans le réel pour laisser un peu le virtuel de nos écrans de fumée.

Un souffle d'air pur comme on va le chercher (aussi) là-haut sur la montagne !

Claude Gauterin

(\*) Ont participé à celle de Saint-Alban : Évelyne Fallet, Alain Parat, Anca Petcu, Claire Martin-Cocher, Bernadette Tronel-Peyroz, Claude Sarragossi, Anne Daucourt, Michèle Perrutel, Danièle Nicol, François-Xavier Roux, Sonia Routin, Laura Terracini, Simon Cartier-Lange et Dominique Bordas.



■ Vernissage de l'exposition *Vis l'art* (2<sup>e</sup> à partir de la droite : Claire Martin-Cocher).

## ■ LA MARCHÉ GOURMANDE

Le principe de la marche gourmande est simple : il consiste à visiter des hameaux en prenant dans chacun d'eux une partie de repas. Cette idée originale attire des Villarins, des touristes des Villards mais aussi des gens du canton.

Le 10 juillet, il faisait beau et chaud, ils étaient 56 pour prendre l'apéritif devant la Maison du tourisme (où son personnel et Patricia Valcke servaient madeleines et quiches). Puis ce fut le départ pour le terrain de boules du Martinan (par la route) où les attendaient crudités et terrines, servis par Jean-Luc Pluyaud, Colette et Maurice Bouchet-Flochét. Ensuite, par la route d'accès aux pistes de ski, direction le bâtiment d'accueil pour le plat de résistance (matouille et bœuf bourguignon préparés par Gilbert Pautasso, aidé de ses acolytes habituels) qui ne fut servi qu'à 14 heures, un retard dû autant à la chaleur qu'à la convivialité qui fait durer chaque halte... La matouille fut servie par Gilbert qui déclara ne pas l'avoir réussie comme souhaité au grand étonnement de tous, surtout des touristes qui découvraient cette spécialité locale.

Le choix du lieu où se prend le plat de résistance est un casse-tête. Certes, l'aspect bucolique (Le Châtelet, Les Roches ces dernières années, ou le parking de Goélia un temps envisagé cette année)

est un élément important du choix, mais encore faut-il que la logistique (que les convives ignorent tant que tout se passe bien !) y trouve son « compte » (présence de toilettes, de tables, de chaises, de bancs, d'un point d'eau). Dans ces conditions, la salle de La Pierre, l'école, la salle des fêtes ou la cure offrent un confort d'utilisation et d'organisation sans pareil.

Une fois la matouille et le bourguignon savourés, la troupe se mit en route pour le plan d'eau en passant par le chemin du Clos où l'ombre fut réparatrice pour tous. Là, fut servi le fromage (tomme et beaufort, par Gérard Valcke), avant de rejoindre Les Roches, où Jean-Luc Pluyaud, Colette et Maurice Bouchet-Flochét reprirent du service pour servir dessert (salade de fruits) et café.

Les renseignements sur la vie villarince dans les hameaux furent donnés par Danièle Nicol qui remplaçait Martine Ferroud pour guider le groupe d'un hameau l'autre où, durant les poses, un accordéoniste proposait une animation musicale. Il semble que chaque convive rencontré ait apprécié cette formule (pour un prix modique) qui allie dégustation et découverte et qui nécessite, on l'aura compris, une forte présence de bénévoles.

Christophe Mayoux

## ■ LA FÊTE DU PAIN

Au tournant des années 2000, la fête du pain réunissait près de 150 personnes autour du four communal du Pied des Voutes. Signe des temps ou évolution inéluctable des habitudes villarines, ou encore présence en nombre de manifestations « concurrentes », cette année seule une soixantaine de convives s'était déplacée...

Le projet de remise en état de la place du Pied des Voutes, actuellement peu propice à l'organisation d'une telle manifestation, n'ayant pas progressé, c'est à la salle des fêtes de Saint-Colomban que s'est déroulée la dégustation du repas campagnard qui était proposé après le vin d'honneur offert par les Amis des Villards. Repas traditionnel avec melon et tranches de jambon cru, diots et crozets en gratin, fromage (tomme et beaufort), dessert (tarte) et fruits (pêche et abricot), café maison. Ce repas préparé par Jean-Luc Pluyaud, et notamment les crozets cuisinés avec crème et reblochon, a fait dire à l'animateur : « De toute ma vie je n'en ai jamais mangé d'aussi bons ! » Ce à quoi le cuisinier a répondu : « Ce n'est pourtant pas bien compliqué à faire, les crozets sont des pâtes ! Et que réclame un enfant pour manger : des pâtes ! ».

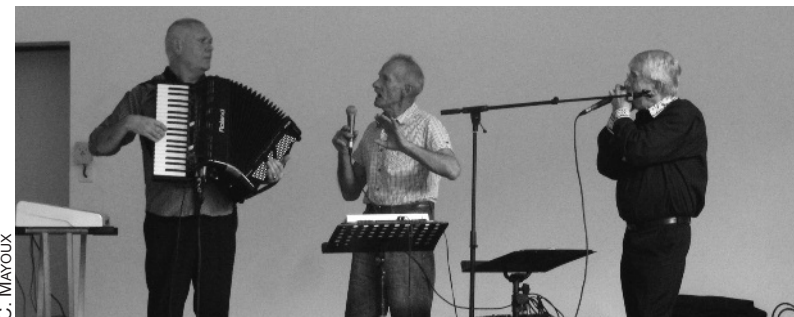
L'animation (musique, chants) était assurée par Bernard Garnica et son accordéon, secondé – un moment toujours attendu chaque année par les plus fidèles – par Jacques Favre-Teylaz interprétant « Étoile des neiges ». Cette année, Jacques, qui a une réputation à défendre,

a demandé un petit délai pour se faire la voix et... réviser, dans un coin, les paroles de cette chanson mythique. Son interprétation fut l'une des meilleures depuis des années, ce qui fit dire à notre chanteur (au diable la modestie !) : « Prenez des photos, filmez, car ne croyez pas que ça va durer encore longtemps ! ». Allons donc, comment arrêter une carrière en pleine gloire, si l'on en juge par les applaudissements nourris qui saluent chacune de ses prestations ?

Dans l'après-midi, la piste de danse se remplissait. Puis Nicole Bozon effectuait le tirage de la tombola dont le premier lot, un jambon de plus de 6 kilos, fut gagné par Georges Vial qui gagna aussi par la suite un reblochon. Pour les autres lots, le hasard eut la main heureuse pour les membres du bureau, notamment Georges Quézel-Ambrunaz, président de l'association, mais aussi pour Jean-Luc Pluyaud, trésorier, et Paul Long et Bernadette Perrier, respectivement trésorier adjoint et membre du bureau ! Et déjà, certains de cogiter le pourquoi du comment. Qu'importe, le hasard ne réussira pas à jeter la suspicion sur ces résultats...

En tout début de soirée, les convives repartis, la salle des fêtes fut promptement rangée et nettoyée, et les organisateurs pouvaient être satisfaits de la bonne journée offerte aux convives, pour une manifestations qui dure depuis plus de 20 ans sans interruption. Il serait dommage qu'il en soit autrement les prochains étés.

Christophe Mayoux



■ De gauche à droite : Bernard Garnica, Jacques Favre-Teylaz et Eugène Lopez.

## ■ SPECTACLES

► Le 30 juillet, Christophe Hisquin alias Dantès, dont le parcours universitaire, professionnel et artistique est bien singulier (1), est revenu donner un concert à la salle des fêtes de Saint-Colomban (30 juillet). Présenté par le maire : « Pas de Lachenal et du Pont pour rien », Dantès a chanté en chinois mandarin mais aussi en anglais et en français, restant fidèle à son répertoire habituel (apprécié des connaisseurs) et à sa manière, introduisant chacune de ses chansons par une expérience, une explication ou une anecdote tirée de sa biographie. Et tout cela durant une heure et demie, accompagné du saxophoniste maurienais Pascal Mignémi et devant une soixantaine de personnes qui ont eu droit à la diffusion de son tout récent clip « J'aime la Maurienne », tourné en partie dans la vallée des Villards (on y aperçoit Dantès en vélo dans le col du Glandon, avec la guitare sur le dos, une première depuis que ce col est hyperfréquenté depuis des années par nombre de cyclotouristes). Financé en partie via le site Internet participatif Ulule, ce clip réalisé par Rémi Trouillon connaît un succès notable sur les réseaux sociaux (2).

► Huit jours plus tard (5 août), à l'initiative de la Maison du tourisme, toujours à la salle des fêtes, se produisait l'humoriste Jean-Michel Mattéi, bien connu des auditeurs de France Bleu Pays de Savoie pour agrémente les émissions d'expressions savoyardes (dont le célèbre « Oh, vingt dieux ! »), ou des téléspectateurs de France 3 qui suivent le samedi après-midi « Les grands du rire ». Durant deux heures, devant 155 personnes, l'artiste a enchaîné blagues et sketches, imitations (Bourvil, Bruehl), chansons françaises

(Ferrat, Cabrel) et chansonnettes savoyardes et patoisantes. Sa connaissance du microcosme savoyard (« La preuve que je suis savoyard, mes parents sont cousins », ou : « A Bonneval, ils sont 150 et 4 noms de famille, c'est louche ») a régalé le public avec ses histoires des compères « Frammoillé » et « Mermillod » qui pouvaient tout aussi bien trouver une résonance locale pour peu qu'on utilise des sobriquets villarins... Son humour se fit parfois plus grinçant dans le sketch du moniteur savoyard qui raconte ses démêlés avec les Parisiens « qui viennent chez nous pour nous expliquer où on habite », ou, affublé d'un chapeau noir et chaussant de petites lunettes cerclées, dans son imitation de Marc Veyrat (« Nous on aime la nature, on prend l'oseille par là-haut à travers »). Les Villarins ne furent pas épargnés tel le premier d'entre eux (« Je vois arriver un gamin ; tiens, il vient me demander si j'ai vu son skateboard ; en fait il me dit qu'il est le maire ») ou les moniteurs de ski locaux (« Ils sont habillés toujours pareil en rouge, mais la moitié de la station leur appartient »). Originaire de Blois, avec des ascendances corses, et séjournant souvent à Genève, l'artiste est fier de revendiquer son « style » savoyard partout en France. Licencié en psychologie, il souhaite, avec subtilité et sournoiserie, amener son public à réfléchir tout en s'amusant. Et ça plaît ! Après un passage à l'Olympia (2013), et avant son prochain spectacle au Casino de Paris (janvier prochain), sa première aux Villards fut une réussite.

C. M.

(1) *Le Petit Villarin* numéro 167 (mars 2014).

(2) À visionner sur youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=nbzyp0zkqag>

## ■ SAINT-COL STATION FLEURIE

« Pour maintenir l'existence de l'association », après la démission de Maurice Bouchet-Flochét (2 février), et en l'absence de candidat pour lui succéder, c'est Emmanuel Bellot-Mauroz, conseiller municipal, qui préside aux destinées de Saint-Col station fleurie depuis l'assemblée générale du 15 juillet dernier. Maurice Bouchet-Flochét est désormais vice-président en charge du marché aux fleurs et du concours des maisons fleuries. Le bureau est complété par Jacqueline Communal (trésorière), Marcelle Pommier (secrétaire) et Chantal Bellot-Mauroz (responsable du fleurissement). Évelyne Rostaing-Troux en a démissionné. Le jury du concours 2016 des maisons fleuries a effectué sa tournée le 4 août et primé 29 personnes (*lire ci-dessous*). Il était constitué de Marcelle Pommier, Colette Bouchet Flochet, Maurice Bouchet Flochet et Colette Favre-Tissot. (Pour une raison qu'elle ignore, Monique Pautasso n'en fait plus partie.)

## ■ PALMARÈS

### CATÉGORIE 1 : PROPRIÉTÉS FLEURIES (COURS OU ESPACES FLEURIS)

• villas : 1<sup>er</sup> prix : non attribué ; 2<sup>e</sup> prix : Daniel Émieux (Lachal) ; 3<sup>e</sup> prix : non attribué ; encouragements : non attribués.

• habitations traditionnelles (habitats savoyards anciens, conservés avec ou sans dépendances, et espaces fleuris) : 1<sup>er</sup> prix : non attribué ; 2<sup>e</sup> prix : Maurice Bouchet-Flochét (Les Roches) ; 3<sup>e</sup> prix : Maurice Jeandet (Les Roches) ; encouragements : Arlette Bozon (Les Roches), Colette Favre-Tissot (Lachenal), Danièle Favre-Trosson (Le Châtelet), Simone Favre-Teylaz (Le Châtelet).

• maisons avec aménagement paysagers (surface relativement importante avec arbres et arbustes, et qualité des gazons) : 1<sup>er</sup> prix : non attribué ; 2<sup>e</sup> prix : Odette Émieux (Lachenal) ; 3<sup>e</sup> prix : non attribué ; encouragements à Odile Tronel-Peyroz (Lachal).

### CATÉGORIE 2 : HABITATIONS AVEC DÉCOR FLOREAL (TROTTOIR, MUR, FENÊTRE, ESCALIER)

1<sup>er</sup> prix : non attribué ; 2<sup>e</sup> prix : Jacques Girard (Les Roches) ; 3<sup>e</sup> prix : Jean-Jacques Sallier-Berthaz (Martinan) ; encouragements à Pierre Martin-Cocher (Nantchenu) et Jeannine Tronel (Lachal).

### CATÉGORIE 4 : BALCONS OU TERRASSES

• villas : 1<sup>er</sup> prix : Irène Maquet (Nantchenu) ; 2<sup>e</sup> prix : Jacqueline Communal (Martinan) ; 3<sup>e</sup>

prix : Jacqueline Brusque (Martinan) ; encouragements : Yvette Berthaud (Le Châtelet) et Jean-Jacques Tronel (Lachal).

• habitats traditionnels (avec petite cour s'il y a lieu) : 1<sup>er</sup> prix : non attribué ; 2<sup>e</sup> prix : Colette Bouchet-Flochét (Martinan) ; 3<sup>e</sup> prix : Annie Jacquier (Les Roches) ; encouragements à Christian Frasson-Botton (Lachenal), Yvette Van Wijck (Lachenal) et Françoise Vanini (Nantchenu).

### CATÉGORIE 5 : IMMEUBLES

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> prix : non attribués ; 3<sup>e</sup> prix : Évelyne Rostaing-Troux (La Perrière) ; encouragements : non attribués.

### CATÉGORIE 6 : HÔTELS ET RESTAURANTS

1<sup>er</sup> prix : non attribué ; 2<sup>e</sup> prix : Hôtel de la poste ; 3<sup>e</sup> prix : non attribué ; encouragements à l'Auberge du Glandon.

### CATÉGORIE 7 : JARDINS FLEURIS AVEC OU SANS POTAGER

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> prix : non attribués ; 3<sup>e</sup> prix : Roland Bozon (La Châtelet) ; encouragements : non attribués.

### CATÉGORIE 8 : GÎTES

1<sup>er</sup> prix : non attribué ; 2<sup>e</sup> prix : Jean-Paul Martin-Cocher (Martinan) ; 3<sup>e</sup> prix : non attribué ; encouragements : non attribués.

### CATÉGORIE 11 : FERMES FLEURIES

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix : non attribués ; encouragements à Aline Favre-Bonté (Les Roches).

## PATRIMOINE ET CULTURE

## La Maison du patrimoine a reçu près de 1 000 visiteurs

Dans le bilan provisoire des activités estivales de l'association Patrimoine et culture dressé par Martine Ferroud, sa présidente, les conférences sont d'emblée montrées du doigt.

### Conférences : une déception

Deux étaient programmées cet été. La première (27 juillet) sur les croqueurs de pommes a attiré 15 personnes qui ont prolongé la soirée jusqu'à 23 heures. La seconde (3 août), sur les aviateurs mauriennais pendant la guerre 14-18, n'a séduit que 19 personnes...

Ces conférences étaient programmées le mercredi. Est-ce là la raison ? Martine Ferroud : « On a tout essayé. Au début c'était le vendredi, et on a expliqué la majeure assistance par le fait que c'était trop près du départ des touristes, le samedi. Donc on a dit : on va essayer au milieu de la semaine. Les touristes au milieu de la semaine ont pris connaissance du programme et ils ne sont pas en train de faire les valises, eh bien ! c'est pareil ». Cependant, les touristes ne représentant que 2 % des gens qui se déplacent, est-ce qu'il faut fixer la date en fonction d'eux ? Martine Ferroud : « Moi je doute de tout. On a commencé par 5 conférences, après on a dit c'est peut-être trop, on va en faire moins ; l'an dernier c'était trois et cette année 2. » (...) « Les premiers conférenciers, le 27 juillet, sont venus avec une voiture pleine de matériel, ils ne demandent rien en contrepartie, ce sont des passionnés. On offre une bouteille de champagne et une croix plate en chocolat. Ce sont des passionnés. La seconde donnée par Pierre Gèneletti avait été présentée la veille à Fontcouverte, et là il y avait plus de 40 personnes... dont des gens de La Toussuire et même de Sollières-Sardières. »

Déçue, Martine Ferroud pourrait proposer l'arrêt de ce type d'animation.

### Un musée qui se porte bien

La Maison du patrimoine est de mieux en mieux perçue et c'est encourageant. « Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, on a reçu 970 visiteurs, mais 15 seulement le jour du 15 août, sans doute parce qu'il faisait beau et que ça a bien marché sur la place. On est donc en passe de franchir les 1 000 visites dans l'année chose qui n'est jamais arrivée. Il y a environ 550 euros de dons. Ce résultat est lié aux locations du Mollaret. » Pour solliciter les locataires du Mollaret (« Des gens simples et sympathiques », Martine Ferroud, a été présente tous les dimanches matin de 11 heures à midi au pot d'accueil mis en place par Goélia.

Autre raison de ce succès : « Notre présence dans la brochure des musées mauriennais pour la première fois cette année. De ce fait nous commençons à être très connus en Maurienne et appréciés, et la Maison du patrimoine est même devenue le but de sortie d'associations. Par exemple : Maurienne généalogie de Villargondran a fait sa sortie annuelle à Saint-Colomban demandant à ce qu'on leur concocte un programme jusqu'au repas du soir compris... Un groupe de Maurienne tourisme de Saint-Jean-de-Maurienne est également venu une journée, sans parler des écoles de la vallée comme Saint-Avre, Saint-Rémy, etc. »

Cependant, cette affluence (re)pose la question des permanences. Martine Fer-

roud : « Il y a souvent 20, 25 visiteurs et il faut impérativement maintenant 3 personnes pour assurer les permanences : une aux costumes, une à l'écurie et une dans le sas qui ventile les visiteurs dans les deux salles selon leur nombre. Une fois, il n'y avait qu'une personne... Faute de bénévoles, faudra-t-il réduire l'ouverture de la Maison du patrimoine à un après-midi par semaine au lieu de deux ? » La question est posée...

Selon Martine Ferroud, « la Maison du patrimoine est devenue un service communal, et si l'association n'arrive plus à faire face avec ses bénévoles, ou si elle disparaît, la Maison du patrimoine fermera-t-elle aussi ? Au départ on ouvrait que l'été, et puis un jour il a été décidé à l'OT que ce serait bien que la Maison du patrimoine ouvre pendant les vacances d'hiver. Là c'était Chantal Frasse-Sombet qui assurait les permanences. Ensuite, à la retraite, j'en ai assuré la moitié puis la totalité quand Chantal est partie. Peut-être faudra-t-il qu'un salarié soit affecté à temps partiel pour assurer les ouvertures car, moi, je commence à me faire du souci. »

### Four communal : le projet avance

Cette année, l'association a reçu une subvention communale de 1 205 euros.

La tombola organisée pour le four à pain a rapporté 579 euros (lancée à la veillée en Belledonne, et tirage effectué le 15 août). Si bien que pour le projet de construction d'un four à pain, l'association a, pour le moment, près de 3 000 euros. Martine Ferroud : « Je sens que ce projet va aboutir mais il va falloir drôlement rester accrochés. Je compte beaucoup sur Gilbert Émieux, dans l'association il est celui qui a les compétences en maçonnerie, il sera notre conseiller technique. Les chasseurs aussi m'ont assurée qu'ils apporteraient leur concours. Je vais solliciter à nouveau toutes les autres associations du pays. »

Le projet pourrait aboutir dès l'an prochain : « On va attaquer la partie administrative et commander le four dans l'hiver pour une livraison au printemps, puis la construction commencera dans la foulée et tous les bénévoles qui voudront participer seront les bienvenus. Je vais aller à fond jusqu'à la réalisation puis nous inaugurerons le four avec un repas communal à une date hors saison touristique, pour les gens du pays. Ce sera le four de la commune et j'espère qu'il sera utilisé par tous les Villarins à travers les associations ou à titre personnel. »

➔ **APPEL À DOCUMENTS.** L'association Les Villards, patrimoine et culture recherche toujours des photographies de soldats villarins de la Grande Guerre et des renseignements sur les pleureuses, ces femmes qui, autrefois, à l'occasion d'un décès, et bien que ne faisant pas partie de la famille du défunt, étaient invitées à venir pleurer, sangloter et même parfois à pousser des cris de douleur et de désespoir. Si vous possédez un renseignement, même le plus infime, concernant cette pratique, ou si vous avez des photographies, merci de les communiquer à l'association (adresse postale : mairie, 73130 Saint-Colomban ; adresse courriel : lesvillardspatrimoine@gmail.com).

## PATOIS VILLARIN

## Quolibets, persiflages, railleries

« Une querelle de tchandos ! ». C'est par cette formule lapidaire qu'un Villarin a résumé la controverse sur l'arpetan et le patois que présentaient deux articles publiés en juin dernier dans ces colonnes.

*Tchando* est un mot patois qui signifie crétin, idiot, abruti. Je trouve (mais mon avis n'est peut-être pas objectif puisque cette injektive m'est aussi adressée...) qu'il est un peu « fort » pour nommer les protagonistes d'un différend somme toute secondaire, car comment qualifier alors les auteurs des répar-

tives qui fusent régulièrement lors des débats du conseil municipal de Saint-Colomban ?

Ce critique aurait pu employer un terme plus approprié d'autant que le patois offre une large palette de quolibets, sarcasmes, persiflages et autres railleries... En voici une liste des plus courants (regroupés par signification), volontairement non exhaustive car certains ne sont ni à prononcer ni à écrire...

Ce vocabulaire est à utiliser avec modération et discernement...

Tétharu

• *Andouil'* : délinquant, qui fait des opérations illégales, mauvais garçon, capable de coups bas (différent donc de *andouille* en français qui signifie parfois faire le clown) ;

• *Avorton* : jeune morveux ;

• *Ikfètt'* (féminin : *ikfètt'a*) : pète-sec, crapule ; mais aussi malin, rusé, finaud, futé (dans un sens négatif) ; dans un sens positif on dira plutôt *Marètt'* ;

• *Gan'da* : voyou, crapule (dit plus que le précédent) ;

• *Malein* (\*) (pluriel : *mali* ; féminin : *malein'ne*) : malin, maligne, dans le sens de méchant, méchante ;

• *Pioulèt'* : filou, rusé (mais aussi parfois chétif, effilé) ;

• *Vor'pa* : voyou (dit moins que *gan'da*) ;

• *Baban* (féminin : *baban'na*) : naïf, benêt, crédule ; a été utilisé par Jean-Baptiste et Janine Chaboud-Crousaz dans le titre d'un article publié dans *Le Petit Villarin* (« Arrêtons de prendre les Villarins pour des *babans* ») ;

• *Badjan* : imbécile, dit plus que *baban* ;

• *Bas Janot* (*té* ou *ou*) : tu (ou il) bas (bat) Janot, expression qui signifie déraisonner (on ne sait pas qui était Janot...) ;

• *Bétt'* : bête, bêta ;

• *Gôr* : maladroit (manuellement)

• *Gous'tein* : idiot, crétin. A ne pas utiliser devant n'importe qui (comme le font certains...) car il dérive d'une personne qui s'appelait Augustin X. (le diminutif d'Augustin se disant *Gous'tein* en patois). Cette personne n'ayant pas tous ses esprits, son prénom est devenu un substantif... ;

• *Lnin* : pas éveillé, lunaire (mais pas dans un sens poétique...) ;

• *Lôr* : maladroit (intellectuellement) ;

• *Lôrdé* : innocent, lourd d'esprit, sot, bouché ;

• *Sôrdé* : borné, sot, lent à comprendre ;

• *Lourein* (féminin : *lourein'ne*) : idiot (dit moins que *gous'tein* mais plus que *lôrdé*) ;

• *Tabordé* : correspond à ce qu'on veut signifier quand on dit en français : cinglé, tapé, frappé, marteau ;

• *Tacatt'* : idiot, crétin (dit moins que *tchando* et *tabordé* mais plus *tatchan*) ;

• *Tatchan* (féminin : *tatchan'na*) : pas dégourdi, déséquilibré ;

• *Ta té'gne* : pas dégourdi, dit moins que le précédent ;

• *Tatour'e* : cruche, cloche, imbécile ;

• *Tchando* : idiot, crétin, abruti ;

• *That'ni* : littéralement : châtaigne, pas dégourdi, pas malin, un peu jeune ;

• *Tpoein* (féminin : *tpoein'na*) : idiot (dit moins que *goustein*).

• *Tétharu* : tête, entêté, borné (mais ça vous l'aviez compris...) ;

• *Rè'la* : crécelle en patois, donc qui se répète, radote ;

• *Rmin'la* : ennuyeux, dit la même chose que le précédent ;

• *Snein'* : sonnaille en patois (la cloche en forme de clarine se disant *poein'the*) : pénible, qui répète sans cohérence ;

• *Boué'ka* : nom patois de la poupée, signifie ici (au sens péjoratif) indécise, irrésolue, sans initiative ;

• *Dom'o* (*on* : un) : sans volonté, emprunté ;

• *Larmoui'za* : lézard en patois ; signifie ici fainéant, paresseux ;

• *Lé'rè* (*lé'rè mithott'*) : personne qui erre, qui cherche midi : *mithott'* en patois... ;

• *Nion'gnin* : pas vif, qui parle lentement, esprit lent ;

• *Prin mè, lèss mè* : littéralement : prend moi, laisse moi ; indécis, sans énergie ;

• *Bourta gôrg'* : qui parle et cancanne beaucoup, insolent, grossier, irrespectueux ;

• *Poé dé goètr'e* : littéralement : pas de goître, qui parle à tort et à travers ;

• *Mokaran* : moqueur, persifleur, sarcastique, impertinent ;

• *Flo'ssa* (*na* : une) : pas courageux (moralement) ;

• *Poé'rar* : peureux ;

• *Badjè're* : marginal, moins que rien ;

• *Bza'ko* : bizarre, au comportement étrange ;

• *Orbè'ra* : désigne un étranger, même venant d'aussi loin que Cuines... ;

• *Borgnin* : borgne, aveugle, mal voyant ;

• *Iclipoatt'* : littéralement : éclat de bois, copeau ; désigne quelqu'un de malingre, maigre, chétif, gringalet (dans un fameux compte villarin, *Iclipoatt'* est le beau-père de *Piouf* ; mais ceci est une autre histoire) ;

• *Incévâ'ble* : qualifie un enfant agité qui ne cesse de gesticuler et de faire des bêtises ;

• *Nian'po* : gamin, enfant morveux ;

• *Péd'jètt'* : morveux, petit prétentieux (dit plus que le précédent) ;

• *Péth'* : collant ;

• *Vé té far'é pnian* : littéralement : va te faire peigner. Expression utilisée pour « envoyer promener » quelqu'un quand on est à bout d'argument...

(\*) Le son que l'on entend en prononçant la seconde syllabe de ce mot (son qui se retrouve dans de nombreux mots patois) est l'un des plus difficiles à traduire phonétiquement. On doit entendre en le prononçant le son (in) comme en français, immédiatement suivi du son (yieu), court, bref, presque élié. J'ai choisi de le noter (ein). Ne pas oublier que (th) se prononce la langue entre les dents, et que l'apostrophe marque un temps d'arrêt dans la prononciation.

(De nombreux mots ne se prononcent pas à Saint-Colomban, prononciation utilisée ici, comme à Saint-Alban. J'y reviendrais.)

## Fabrice Bozon et Frédéric Cornier remportent une finale bien mal engagée

Eh oui ! l'ami Fabrice Bozon aura de bons souvenirs de cet été 2016 et des Six jours de pétanque de Saint-Colomban. Enfin il l'a ! le trophée si convoité par tous les boulistes de Saint-Colomban, de Saint-Alban et de... Navarre !

Le scénario incroyable de la finale disputée face à Bernard Lanthelme et Gilles Meyer ajoute encore de la saveur à la victoire. En effet, menés 9 à 0, les affaires étaient bien mal engagées pour les futurs vainqueurs, mais pour réaliser un exploit il faut souvent un déclin, un petit rien. Frédéric Cornier, l'expert, en sait quelque chose.

A la suite d'un point grappillé, le bouchon en main, changement radical de tactique, on joue à 10 mètres et en travers (il est vrai que l'idée avait été discrètement soufflée par Monsieur pétanque de Saint-Col, Éric Ledain). Le changement fut foudroyant, la remontée implacable : Bernard Lanthelme bafouillait ses points, Gilles Meyer sautait les boules, l'heure de Fabrice avait sonné. Résultat final 13 à 11.

Fabrice Bozon pouvait alors lever les bras, étreindre son partenaire, magnifique, mais aussi tomber dans les bras de son frère Joël et de sa mère Jeanne fidèles supporters et présents tout au long de cette finale haletante. Il avait atteint le Graal de la pétanque à Saint-Colomban, enfin... N'oublions pas cependant que les deux acolytes avaient disputé, et perdu, la finale l'an dernier, c'est dire que c'est tout sauf une surprise.

Cette finale est venue clore des Six jours d'une excellente facture avec seulement 26 doublettes inscrites mais toutes enclines à proposer du beau jeu dans une atmosphère très sportive, beaucoup de convivialité, de ferveur et de passion tout

au long des parties de poules. Les parties furent acharnées pour la qualification avec une énorme surprise : les deux frères Jamin, Denis et Claude, les as de la pétanque, ne parvinrent pas à se qualifier, une année visiblement « sans » car même la consolante qui leur était normalement promise leur échappa ! Mais je connais trop les deux frères, ils reviendront plus forts encore.

Je pourrais m'attarder sur toutes les doublettes mais je voudrais tirer un grand coup de chapeau à cette équipe venue d'« en bas » composée de la charmante Kristel Tronel, associée à son fils spirituel, l'espoir de la pétanque maurienne, Tom Romagny, qui allie talent, fairplay et gentillesse. Bravo à eux, tout comme à la doublette composée de ce vieux briscard Norbert Combet et de sa nièce Charlene qui faisait plaisir à voir, ne lâchant aucun point, toujours à fond, elle est de la race des grandes assurément ! Enfin un clin d'œil à ce tandem délicieux et représentatif de la pétanque intergénérationnelle à Saint-Col, Éric Ledain avec son petit-fils Corentin !

La remise des prix se déroula comme à l'accoutumée dans une ambiance « torride », la salle des fêtes étant comble, près de 200 repas servis !! Une mention toute particulière aux organisateurs, et à la cheville ouvrière de ce concours, Alain Delapierre, qui peut être fier de la réussite de ces Six jours.

Un grand remerciement aux bénévoles, aux donateurs divers, à l'équipe de l'Hôtel de la poste, à la sono bienveillante à l'égard du speaker du soir, un grand merci à tous pour cette soirée terminée au bout de la nuit...

Alain Bozon

## RÉSULTATS

### 43<sup>e</sup> Six jours de Saint-Colomban

➔ Du 7 au 13 août 2015  
Place du Chef-Lieu  
26 doublettes

#### • Concours général

*Quarts de finale* : Fabrice Bozon et Frédéric Cornier / Jérémy Debon et Cédric Clavel, 13-8 ; Alain Bozon et Benjamin Maurino / Tom Romagny et Kristel Tronel, 13-11 ; Clément Tardy et Emmanuel Ledain / Éric et Corentin Ledain, 13-7 ; Gilles Meyer et Bernard Lanthelme / Norbert Combet et Charlene Balme, 13-8.

*Demi-finales* : Fabrice Bozon et Frédéric Cornier / Alain Bozon et Benjamin Maurino, 13-10 ; Gilles Meyer et Bernard Lanthelme / Clément Tardy et Emmanuel Ledain, 13-10.

*Finale* : Fabrice Bozon et Frédéric Cornier / Gilles Meyer et Bernard Lanthelme, 13-11.

#### • Concours complémentaire

*Quarts de finale* : Denis et Claude Jamin / David Favre-Bonté et Guy Hoarau, 13-5 ; Laura Germain et Damien Cartier-Lange / Bernard Tardy et Pascal Langlais, 13-0 ; Alain Delapierre et Christian Frasson-Botton / Yvette Pesenti et Hugo Gachet, 13-11 ; Simon Maurel et Paul Maurel / Magalie et Vincent Tritto, 13-5.

*Demi-finales* : Denis et Claude Jamin / Laura Germain et Damien Cartier-Lange, 13-10 ; Simon Maurel et Paul Maurel / Alain Delapierre et Christian Frasson-Botton, 13-11.

*Finale* : Simon et Paul Maurel / Denis et Claude Jamin, 13-5.

### Concours de l'ACCA de Saint-Alban

➔ 6 août 2015  
Terrain de pétanque du Premier-Villard  
16 doublettes

#### • Concours général

1<sup>ers</sup> : Jacques et Victor Lafaury ; 2<sup>es</sup> : Gérard Bozon-Verduraz et Jean-Yves Ibiza ; 3<sup>es</sup> : Alexandre et Gérard Mugnier ; 4<sup>es</sup> : Henri Tamigi et Bertrand Mugnier.

#### • Concours complémentaire

1<sup>ers</sup> : Éric Bozon et François Bitz ; 2<sup>es</sup> : Mathys Jamin et Jodie Amsellem ; 3<sup>es</sup> : Laura Germain et Estelle Mussi ; 4<sup>es</sup> : Baptiste Darves-Blanc et Alexis Bitz.

### Concours du Club des sports

➔ 17 août 2015  
Aire du Clos  
24 triplettes

#### • Concours général

1<sup>ers</sup> : Cédric Clavel, Jocelyn Germain et Éric Cabot ; 2<sup>es</sup> : Denis, Gisèle et Patrick Dupont (une équipe d'Albertville) ; 3<sup>es</sup> : Sylvie Tardy, Éric Tardy et Franck Tardy ; 4<sup>es</sup> : Norbert Combet, Patrick Barnay et Éric Letkiewicz.

#### • Concours complémentaire

1<sup>ers</sup> : Jean-Jacques Maurino, Alex Bonneti et Benjamin Maurino ; 2<sup>es</sup> : Corentin Ledain, Alexis Bitz et Quentin Simon ; 3<sup>es</sup> : Murielle Loeck, Laure Poensin-Caillat et Cécilia Gouttefarde ; 4<sup>es</sup> : Martine Favre-Novet, Éric Bozon et Christian Desfours.

## Le nocturne du club des sports toujours aussi prisé

Le mercredi 17 août s'est déroulé en nocturne, sur l'aire de loisirs Jean-Noël-Favre-Bonté, le concours de pétanque du Club des sports des Villards. Ce concours n'a pas eu lieu pendant la semaine des Six jours de Saint-Col, comme à l'accoutumée, mais la semaine suivante (le 15 août étant un lundi) puisé de nombreux Villarins et vacanciers étaient encore attendus dans la station.

Après la frayerie de l'orage pendant midi (et grâce probablement aux incantations des bénévoles...) c'est sous un large ciel bleu que les parties ont commencé aux alentours de 16 heures ; joli pari que d'avoir choisi cette semaine-là car pas moins de 24 triplettes étaient au rendez-vous et 125 tickets repas ont été vendus pour le dîner !...

La bonne humeur des boulistes et l'ambiance joyeuse et détendue ont permis de faire de cette journée une réussite. L'orgue de Barbarie jouée par Gérard Mugnier et Thierry Bozon a également ajouté une note champêtre et festive, nous les en remercions.

Les jeunes quant à eux, comprenant les enjeux des manifestations organisées par leur club, se sont improvisés pâtisseries en confectionnant gaufres et brochettes de bonbons dans l'après-midi, et ont vendu les tickets de la tombola.

C'est à 20 h 30 que le repas tant at-

tendu commençait à être servi. Au menu : jambons rôtis à la broche (un grand merci à Marc Vuillermoz du Triandou qui les a préparés ainsi qu'à Clément Girard, Quentin Girard et Lucas Martin-Cocher pour leur broche artisanale et à François Bitz pour la surveillance de leur cuisson !...), salade verte et pommes de terre à la crème, tomme de Valloire (Nicolas Rostaing) et gâteau polonais (Magda). Régal pour les papilles et ambiance festive garantie !

Le tirage de la tombola a eu lieu à l'issue du dîner. Le gros lot a été gagné par Éric Bozon (panier garni avec tee-shirts, bouteilles, bons d'achat, bons de réduction pour restaurant et discothèque, bons pizzas, etc.) (Merci à tous les bienfaits donateurs qui aident ainsi le club.)

Vers 21 h 30, les parties ont repris sélectionnant les participants qui pouvaient « aller se coucher » et les as des boules « condamnés » à enfiler d'autres pulls !... car c'est finalement vers 3 heures du matin que la finale s'est terminée.

Une magnifique journée donc, une très belle soirée et un bilan très positif pour le club. Merci à tous les bénévoles qui se donnent sans compter pour nos skieurs et à toutes les personnes présentes pour leur générosité. Rendez-vous l'année prochaine.

Valentine Favre-Bonté



■ De gauche à droite : François Bitz, Valentin Girard et Quentin Girard.

## POINT DE VUE

### A l'économie ou à la tête des clients ?

Ces quelques lignes pour revenir sur la dotation des 43<sup>e</sup> Six jours de pétanque de Saint-Col. Cette année, le premier et le second tombent à pic dans la même maison, on peut comparer. Grosse surprise quand même ! On passe du « coq à l'âne » tant la différence entre la valeur des lots est disproportionnée.

Avec Jean-Yves Ibiza nous avons organisé cet évènement pendant treize ans, René Mugnier l'a fait avant nous et l'Association qui bouge et qui anime (ABA, aujourd'hui en sommeil) après nous. Les donateurs étaient nombreux et n'avaient pas peur de mettre la main à la *fat'ta* (poche en patois villarin). Cici, Maurice Bozon, la commune, les locations, Marie-Louise, Féra le boucher, Super U, Dédé Tillier, Faisan le pharmacien, Taboury le boulanger, son successeur, Dufour sports, Ricard (Christian Frasson-Botton), les lunettes d'Oyonnax, le Crédit agricole, le Crédit mutuel, la Banque de Savoie. Il y avait même des particuliers : les Saurel de Nîmes, Robert Rota le Grenoblois et je dois en oublier encore beaucoup. *Mea culpa*... Les équipes étaient très bien primées, selon leur classement bien sûr. Il y en a même qui jouent encore à ce jour sur la place avec des boules gagnées. C'est beau.

J'ai 42 Six jours au compteur, mais c'est la première fois que je vois cela. Que c'est triste pour ce beau concours. Il ne faut pas tout mettre dans la même escarcelle. Le proverbe dit que, quelquefois, pour gagner, il faut aussi savoir perdre. Les « primeurs » de cette année, vous avez été très « petits ». A l'avenir, essayez de grandir un peu. Allez un peu faire les concours ailleurs, vous apprendrez. Pour ceux qui veulent bien comprendre, merci.

Bernard Lanthelme

LA VILLARINCHE

## Benoît Paret remporte le trail du 20<sup>e</sup> anniversaire

Pour le vingtième anniversaire de sa création, la course à pied « La Villarinche » a connu (24 juillet) un beau succès populaire (tôt le matin, les parkings du Chef-Lieu étaient déjà pleins, des camping-cars étant sur place depuis la veille). Quatre épreuves étaient proposées. Dans l'épreuve reine, le trail de 23 kilomètres (reconnu difficile par l'ensemble des participants), c'est Benoit Paret (Martinan) qui s'est imposé.

Si cette course a bien été créée en 1996, en réalité, cette année n'était que la 19<sup>e</sup> édition de cette épreuve qui n'a pas eu lieu l'an passé, les bénévoles nécessaires à son organisation ayant été très pris par les nombreuses courses cyclosportives qui ont traversé la vallée, notamment l'Étape du Tour qui a nécessité la présence de nombreuses personnes pour les ravitaillements du Chef-Lieu et du col du Glandon entre autres.

Mais l'assurance était donnée que l'édition 2016 aurait bien lieu et la promesse a été tenue, les bénévoles (une soixantaine tout au long des 2 parcours) ayant répondu à l'appel du comité d'organisation via Pierre-Yves Bonnard, président de l'OT (« Il est certain que sans la participation des bénévoles nous ne pourrions pas maintenir une telle compétition. »). De nombreux coureurs ont été étonnés du nombre important de bénévoles tout au long des parcours. « C'est rare d'en voir autant, et pourtant je fais pas mal de trails... » a déclaré un participant breton, en congé en Maurienne. Preuve de leur importance et de leur implication, à l'issue de l'épreuve, ces bénévoles ont reçu par courriel un remerciement personnel ainsi qu'un petit sac à dos de randonnée.

Pour cette édition, en plus des 3 épreuves habituelles (trail de 23 kilomètres, 2 200 mètres de dénivelé positif, et course pédestre nature de 14 kilomètres avec 450 mètres de dénivelé positif, pour les coureurs et les marcheurs, ces derniers n'étant pas classés), une course « enfants » de 2 kilomètres était prévue qui a été annulée faute de participants.

Le parcours de 23 km quittait le Chef-Lieu de Saint-Colomban en direction des

Roches puis de Granges Neuves pour rejoindre, par le chemin Pierre-Bozon, la route de Fremezan puis les Drets et, par le chemin « balcon » sur Lachenal, l'Église, la croix des Charrières et la combe du Merlet jusqu'aux Granges ; là, bifurcation en direction du plateau du Balais puis de la combe des Balmettes, descente en direction du parking du Pré du Rivage, montée par la route de Fremezan jusqu'à sa fin (au chalet de l'ONF), retour dans la combe des Balmettes en direction du lac et du col des Balmettes, puis descente sur la combe des Roches par Comberousse, l'Orselle, Les Roches, de nouveau Granges Neuves et arrivée au Chef-Lieu par la route de Fremezan et les Épalus.

Pour le « petit » parcours (ouvert à la course et à la marche) : départ du Chef-Lieu en direction des Roches, puis Valmaure, Lachal et le Châtelet ; là, direction Nantchenu par le Clos, puis La Pierre, Bon Mollard, descente sur le Rivaud et remontée vers le Planchamp, le Frêne, l'Église et la croix des Charrières, Lachenal et Fremezan par le chemin « balcon », et, aux Drets, retour au Chef-Lieu par la route de Fremezan et les Épalus.

Pour parcourir la grande boucle, Benoit Paret (fils de Jean-Paul et Françoise Paret), 1<sup>er</sup> au général (et donc 1<sup>er</sup> de sa catégorie seniors hommes) a mis 3 h 12 min, devançant de 5 min 30 s le 2<sup>e</sup> (Etienne Dufour) et de 11 min 42 s le 3<sup>e</sup> (Jean-Philippe Zanoni). Nathalie Favre-Bonté, fille de Serge et Suzanne Favre-Bonté, a terminé 19<sup>e</sup> (1<sup>re</sup> de sa catégorie vétérans femmes 1) en 4 h 18 min, son frère Patrick finissant 34<sup>e</sup> (6<sup>e</sup> vétérans hommes 2) en 4 h 46 min. Pour le petit parcours, Katarzyna Paret, épouse de Benoit Paret, a terminé 13<sup>e</sup> en 1 h 23 min, à 18 min 54 sec du vainqueur (Roderick Assier). Elle a fini 2<sup>e</sup> de sa catégorie des seniors femmes.

Après la course, les concurrents et les bénévoles (mixité heureuse) ont été conviés à une « pasta-party » à la salle des fêtes de Saint-Colomban où avaient lieu les remises de médailles.

Christophe Mayoux

CLUB DES SPORTS

## Quelques embûches pour commencer la saison...

La saison précédente s'est terminée le 30 avril, sous le soleil, avec la traditionnelle course du « 1<sup>er</sup> mai » sur la route du col du Glandon, suivie d'un repas et d'une soirée dansante.

Cette course nécessite 2 jours de préparation pour damer la piste, à skis, apporter le matériel, tracer le slalom, et mettre en place les alentours. Tâches effectuées par les entraîneurs, les enfants et les parents du club.

Mais avec le beau temps, ça ne pouvait que bien se passer. A 7 h 30 on prenait les inscriptions et on remettait les dossards. Le départ de la première manche a eu lieu à 8 h 15 (après être monté à pied jusqu'au départ) et la seconde à 9 h 30. Seuls une douzaine de courageux ont pris le départ, dans la bonne humeur, dont un concurrent en Yooner et un autre en télé-mark. Chez les filles c'est Ilona Villiot qui s'est imposée, et chez les hommes c'est Corentin Girard.

A midi, la buvette au pied du parcours fermait pour que tous les participants redescendent à la salle des fêtes assister à la remise des prix et participer au barbecue. A partir de 19 heures, le club avait donné rendez-vous à tout le monde (coureurs, Villarins et autres) pour un apéro et un repas à la salle des fêtes. Une centaine de personnes ont pu se régaler avec les « diots au foie » cuits par Patrice Martinato et son équipe de Saint-Rémy. Vers 22 h 30, une fois le repas terminé, les tables ont été enlevées pour laisser place à la soirée dansante, et nous avons pu déclarer la saison d'hiver 2015-2016 close.

Le bilan sportif du club des sports est très bon, avec Noémie Favre-Novel qui intègre le pôle espoirs du lycée de Moutiers, Corentin Girard qui est toujours en ski-études à Modane, et Ambre-Lou Jalbeaud qui, elle, entre en 6<sup>e</sup> à Modane (même section). Cet été, quelques enfants du club, qui ont pu se libérer, ont fait 10 jours de ski (en 3 sessions) sur le glacier des Deux-Alpes, afin de conserver les automatismes sur les skis.

Cependant, nous avons appris que l'entraîneur principal du club, Valentin Rochat (ESF de La Toussuire), quittait le club pour entraîner le groupe FIS (compétitions internationales) des jeunes de moins de 18 ans et de moins de 21 ans du Beaufortain Val d'Arly. Il s'agit là de la reconnaissance du travail qu'il a effectué pendant 5 ans dans notre club. Nous sommes donc à la recherche d'un nouvel entraîneur principal. Néanmoins nous pouvons toujours compter sur le second entraîneur du club, Cédric Fleury (ESF de La Toussuire).

Nous avons également appris que la commune de Saint-Colomban avait réduit cette année de 1 000 euros la subvention qu'elle verse annuellement au club, en contrepartie de l'aide qu'elle nous apporte ponctuellement pour l'organisation des soirées dans la salle des fêtes (prise en charge du ménage).

Le changement d'exploitant du domaine skiable nous laisse aussi quelques incertitudes sur l'organisation de la saison prochaine (prix des forfaits, organisation des entraînements, mise à disposition des pistes, etc.). Mais tout ceci devrait s'éclaircir rapidement.

Heureusement, le club des sports ce sont les enfants et le ski, mais aussi un groupe de parents qui répondent toujours présents (avec les plus grands enfants du club) pour assurer les événements et les animations que le club propose.

C'est grâce à eux que nous avons organisé cet été un stand sur la place du Chef-Lieu pour le 15 août, le bal du 15 août, le concours de pétanque du 17 août au plan d'eau, et tenu la buvette et assuré le service des repas lors de la fête pastorale du col du Glandon du 20 et 21 août.

Et c'est grâce à vous aussi, Villarins, Cuinains, Rémilliens et vacanciers, qui participez en nombre et qui venez nous soutenir, que tous ces événements sont une réussite et une aide précieuse pour le club.

Julien Donda

## TOUR DE L'AVENIR

### Un Paret-Peintre en équipe de France

La 8<sup>e</sup> et dernière étape du Tour de l'Avenir 2016 s'est courue le 27 août dernier entre Saint-Michel-de-Maurienne et le sommet de la Croix-de-Fer avec passage par La Toussuire. Une occasion pour Aurélien Paret-Peintre, membre de l'équipe de France de cyclisme, de courir près de ses « terres »...

Originaire de Lachenal, ce jeune coureur, âgé de 20 ans, licencié au club Chambéry Cyclisme Formation (CCF), a terminé 34<sup>e</sup> de l'épreuve remportée par son coéquipier David Gaudu (qui a aussi remporté cette année la Course de la Paix à laquelle participait également Aurélien Paret). Le 16 avril dernier le Villarin s'était classé 8<sup>e</sup> de Liège-Bastogne-Liège Espoirs.

Dans une interview donnée à *directvelo.com* (2 juin dernier), entre autres questions sur son sport, Aurélien Paret-Peintre répond à deux questions concernant son nom et ses origines :

« C'était quand, le dernier article avec un jeu de mots sur ton nom ? »

— Je n'y ai pas droit tant que ça ! Il y a bien eu un ou deux « Paret-Peintre plante le décor », mais sans plus. Ça me fait rire.

Même chose pour les surnoms que j'ai dans le peloton : « Papier peint » (on le donnait déjà à mon père !), « Paret-Pintre » (à l'anglaise). Ou encore « Pimpin », la façon dont m'appellent les coéquipiers du CCF. Tout ceci reste bon enfant ! Je ne sais pas comment le « Peintre » est venu se greffer à mon nom de famille. Le « Paret » désigne une vieille forme de luge, qu'on utilisait dans les Alpes, vers Saint-Colomban-des-Villards, dans le col du Glandon, c'est le berceau de ma famille, du côté de mon père.

— Tes ancêtres vivaient dans un col ?

— Oui ! Ils ont fini par descendre de la montagne, et moi j'y remonte de temps en temps ! [Irides] Le Glandon, franchement, c'est un col mythique, très beau et ardu, comme le Galibier ou la Madeleine. Jusqu'à « chez moi », la pente n'est pas trop difficile, mais ensuite, ça se corse. A pied ou à vélo, j'y vais depuis petit, avec mes parents et mes grands-parents. Même si nous n'avons plus de famille là-haut, la balade vaut le détour. A chaque fois, je me régale ! »

« Pimpin », voilà un diminutif qui évoquera bien des souvenirs aux Villards...



C. MAYOUX

## BRÈVES

► **TOUR ARVAN-VILLARDS.** Cette épreuve comporte depuis quelques années 3 étapes, la 3<sup>e</sup> reprenant le parcours de l'ancienne version du tour Arvan-Villards qui se courait sur un jour. Au classement de la 23<sup>e</sup> édition, qui s'est déroulée le 15 juillet 2016 (départ et arrivée de Jarrier, avec montée du col du Glandon), on relève, sur le grand parcours (116 km), les noms de Benjamin Favre-Teylaz (3<sup>e</sup>, à 4 min 45 s du vainqueur) et le pugnace Jean-Jacques Tronel, et, sur le petit parcours (83 km), celui de Ralph Rostollan (30<sup>e</sup>).

► **JEUX OLYMPIQUES.** La 4C a décidé (27 voix pour, 1 contre et 2 abstentions) de soutenir la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

## Redevenir une force de propositions

L'assemblée générale (AG) de l'association (le 9 août dernier au Martinan) s'est ouverte avec la lecture du rapport moral par Georges Quézel-Ambrunaz, président, et du rapport financier par Jean-Luc Pluyaud, trésorier. Ces rapports et le budget 2016-2017 (5 590,47 euros, avec une cotisation maintenue à 10 euros) ont été adoptés (\*).

Puis l'assemblée a procédé au renouvellement du tiers du bureau (*lire ci-dessous*). Dans le débat qui s'est ouvert, les adhérents n'ont pas manqué d'interpeller les élus présents : les deux maires, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard, invités à chaque AG, et les conseillers municipaux (par ailleurs adhérents) Arnaud Jansen-Frasse et Gilbert Pautasso (Saint-Colomban), Nicole Roche et Annie Bordas (Saint-Alban).

Gilbert Pautasso, l'un des fondateurs de l'association (1972), a souligné le fait que l'association devait s'inscrire dans une vision globale de la vallée à travers des projets structurants. Jean-Marc Bordas a rappelé l'importance de l'association foncière pastorale (AFP). Gilbert Pautasso a révélé à cette occasion que malgré des demandes réitérées, l'AFP intercommunale n'avait pas joint l'état de ses comptes à sa demande de subvention et que, donc : « *pas de comptes, pas de subvention !* ». Jacqueline Dupenloup a précisé que si rien n'avait été fait par l'AFPI depuis plusieurs mois, c'était dû au flou résultant de l'extension de la CCVG à la 4C, mais qu'en 2016, l'AFPI pourrait réaliser des travaux (*lire page 10*).

Jean-Marc Bordas a souhaité qu'une table-banc supplémentaire soit réalisée et placée près de la Maison du tourisme, l'actuelle étant très utilisée. Gilbert Pautasso a rappelé que les tréteaux et les plateaux qui servent de tables transportables, en grande partie payés par l'association, sont en mauvais état ce qui oblige à sortir celles de la salle des fêtes ce qui est... interdit ! Ces plateaux et tréteaux sont utilisés l'hiver par les skieurs dans la salle de La Pierre, et ni la Satvac, ni la commune, ne se sont préoccupées de leur entretien, voire d'en commander de nouveaux. Jacqueline Dupenloup a remercié l'association pour son implication dans la manifestation Veillée en Belledonne (organisation du repas) dont l'édition 2017 est incertaine.

Des adhérents ont demandé que la fête du pain « retourne » au Pied des Voutes malgré les efforts d'organisation que cela implique : absence de toilettes, aucun lieu pour ranger le matériel de cuisine, les tables et les bancs, etc. Et de proposer que la commune de Saint-Alban construise un local à cet effet. Oui mais : « *Quelle rentabilité pour une manifestation annuelle et qui peut être transférée quand même à la salle des fêtes en cas de*

*pluie ?* » D'autant qu'un four à pain est en projet à Saint-Colomban, près de la salle des fêtes, ce qui pourrait apporter un côté plus traditionnel à la version « salle des fêtes » de cette fête.

Le président a indiqué que Stéphan Pezzani, ancien membre du bureau, lui avait adressé une liste de projets à réaliser, et précisé qu'ils seraient discutés en bureau, ne mentionnant que celui visant à installer des panneaux explicatifs (sur l'histoire des Villards, comme ceux du Rivaud et de la grotte des Sarrasins) tout au long du chemin Pierre-Bozon (qui va du Chef-Lieu aux Roches par Granges Neuves). Gilbert Pautasso en a profité pour dire qu'il réfléchissait à la création d'un chemin « Bernard-Patillon », parmi ceux que Bernard empruntait à la découverte de la flore villarince (celui de l'Église à la croix des Charrières par exemple).

Arnaud Jansen-Frasse a attiré l'attention sur l'état des statues en bois du Chef-Lieu, proposant qu'elles soient nettoyées. Mais une convention liant l'association et la commune stipule que leur entretien est à la charge de celle-ci.

Concernant le renouvellement de la DSP, Georges Quézel-Ambrunaz a indiqué que le bureau (qui avait un avis sur cette question mais ne prenait pas parti) avait adressé deux courriers à la commune (au printemps et en juin). Pierre-Yves Bonnivard a expliqué qu'il n'avait pas répondu au second car reçu en pleine négociation, ajoutant qu'il trouvait « *envahissants* » les multiples mails et courriers reçus, certains de leurs auteurs allant même jusqu'à dire aux élus « *ce qu'il fallait faire* » ! Selon lui, il était donc « *compliqué de répondre de façon détaillée à toutes les sollicitations* ». Le maire a ajouté avoir été « *jusqu'au bout de la procédure* », les conseils de la commune « *lui ayant dit d'arrêter* ». Il a conclu sur ce point en répondant à des questions sur la sécurisation du domaine skiable et révélé que la Satvac avait attaqué la commune sur les pénalités (« *Quand on est amené au contentieux, on se défend !* »). Pour sa part Jacqueline Dupenloup a précisé que sa commune se sentait concernée car elle s'était vue rétroceder des emprunts de l'ex-CCVG, qu'elle rembourse, relatifs aux investissements sur les pistes. Enfin, en réponse à une question sur la pérennité de la place de Saint-Colomban dans les Sybelles, le maire a répondu que cela faisait 15 ans que Saint-Colomban fait partie des Sybelles selon un arrêté interministériel qui ne pourrait apparemment pas être remis en cause.

**Christophe Mayoux**

(\*). Vingt deux présents. Mais par le jeu des procurations, 77 des 182 adhérents de l'association étaient représentés.

## Jean-Marc Bordas quitte le bureau

Quatre membres du bureau des Amis des Villards étaient renouvelables : Jean-Marc Bordas (vice-président), Paul Long (trésorier adjoint), Christophe Mayoux (secrétaire) et Simone Favre-Teylaz. Jean-Marc Bordas ne se représentant pas, les 3 autres membres sortants, candidats, ont été réélus. Personne ne se proposant pour le poste vacant (sollicité, Arnaud Jansen-Frasse, a refusé estimant que c'était incompatible avec sa fonction de conseiller municipal en charge des associations) le bureau ne compte donc provisoirement que 11 membres (une cooptation avec validation par la prochaine AG est possible). Le bureau élira ses dirigeants à l'automne.

Âgé de 63 ans, Jean-Marc Bordas est entré au bureau de l'association en 1992 y occupant successivement les fonctions de membre puis de trésorier, de président (entre 2010 et 2015, il a été le premier président originaire de Saint-Alban) et de vice-président depuis août 2015. De nombreuses actions menées par l'association ont abouti grâce à sa persévérance comme la remise en eau du bassin de Bon Mollard, la création et l'implantation d'une croix au Balais et au Bouchet, etc., et surtout l'organisation du Téléthon villarin, une cause qui lui est chère. Jean-Marc Bordas va désormais se consacrer à l'animation de la Villarine (chorale). Le plus ancien membre du bureau est désormais Simone Favre-Teylaz, élue comme Jean-Marc Bordas en août 1992.

## Un champignon dessèche les frênes

Depuis deux ans, les frênes se dessèchent aux Villards. Selon Jean-Pierre Henry, forestier de l'ONF et correspondant-observateur du département santé des forêts (organisme interservices du ministère de l'agriculture chargé des problèmes sanitaires en forêts), « *ce problème est apparu en France en 2008 suite à l'introduction de plants de frêne élevés en Pologne, mondialisation oblige...* ».

A l'origine de ce dessèchement des pousses et des feuilles, hors automne, on a identifié un champignon : le *Chalara fraxinea* (d'où le nom de chalarose du frêne). Jean-Pierre Henry : « *Ce champignon pousse sur les pétioles des feuilles de frêne et provoque leur dessèchement et la nécrose des rameaux au droit de ces attaques. Toutes les tailles de tiges peuvent être atteintes, bien qu'il soit plus facilement identifiable sur les rejets ou jeunes tiges. Cette maladie nouvelle en Europe de l'ouest est originaire d'Asie ; elle sévit dans toute l'Europe, excepté le sud ou le frêne commun est peu présent. Actuellement, et malgré des recherches en cours, il n'existe pas de traitement de lutte.* »

En Savoie cette maladie est présente partout et jusqu'à plus de 1 500 m d'alti-

tude. Il faut être vigilant à proximité des arbres atteints, les branches desséchées peuvent casser facilement et provoquer quelques dégâts lors de leur chute.

Selon Jean-Pierre Henry : « *Dans les zones atteintes depuis quelques temps, il est possible de voir au niveau du collet de l'arbre, au ras du sol, des nécroses et des dessèchements du tronc qui seront alors des portes ouvertes à tout type de maladies pouvant entraîner la mort de l'arbre. Il est alors conseillé de couper ces arbres avant qu'ils ne tombent et provoquent des accidents.* »

De nombreuses autres maladies franchissent les frontières de l'hexagone « *à la faveur des échanges mondiaux et de l'évolution de la société qui veut tout, tout de suite et le moins cher possible. Le phylloxéra a détruit les vignes au début du XX<sup>e</sup> siècle, les doryphores sont arrivés des USA, la graphiose a détruit les ormes sur tout le territoire national, et, ces dernières années, on a vu arriver le cynips du châtaignier ou la pyrale du buis.* »

Il ne faut naturellement pas se réjouir en pensant que ce champignon pourrait « *déboiser* » à notre place, car si les frênes sont de bons bois de chauffage, ce n'est pas le cas des essences qui vont prendre le dessus dans les secteurs touchés...



J.-P. HENRY

■ La chalarose du frêne.

## ■ BRÈVE

➤ **TOURISME.** L'hebdomadaire *La Maurienne* (dans son édition du 26 septembre 2016) a publié dans sa rubrique « C'est votre avis » (dernière page) le texte d'un cycloportif qui a relevé cet été, au hasard de ses sorties, quelques « négligences » qu'il décrit (photographies à l'appui) et qui le font conclure : « *La vallée de la Maurienne doit encore faire des efforts si elle veut confier son avenir au tourisme.* » En réalité, les 3 exemples qu'il donne étant pris dans la montée du col du Glandon, la recommandation vaut d'abord clairement pour la vallée des Villards : des bornes kilométrique jaunes dissimulées sous la végétation, un panneau avertissant de la présence de patous placé au sommet d'un talus et donc peu visible, la table d'orientation entourée d'arbres. Ce dernier cas est suffisamment éloquent... Il montre avec quelle légèreté on entretient aux Villards le travail des générations passées, en l'occurrence celui d'une institutrice (Jeannine Martin-Garin) et de sa classe unique...



J.-P. TRONEL-PEYROZ

■ Une table d'orientation très utile...

## La vie quotidienne d'une villarinche durant la Grande Guerre

Le 3 août 1914, jour où l'Allemagne déclare la guerre à la France, Jacques Martin-Fardon, qui inventa le chariot villarin, est dans son régiment, mobilisé pour la guerre qui commence. Il a 33 ans. Remarié depuis un mois et demi, il laisse au Martinan son épouse Virginie (née Paret-Peyssonnet). Les lettres qu'elle ne cesse alors de lui adresser sont pour nous aujourd'hui un précieux témoignage de ce que fut pour les femmes, rongées d'angoisse et de solitude, la vie aux Villards durant cette période. Et de ce qu'il aura fallu de courage pour que les travaux et les jours s'accomplissent cependant. (*Nous remercions Danièle Nicol de nous avoir communiqué les extraits publiés ci-dessous.*)

### ► DIMANCHE 1<sup>ER</sup> AOÛT 1915

Mon bien cher époux,  
J'ai reçu aujourd'hui ta lettre du 30. Je suis très heureuse de te savoir en bonne santé. Moi je peux aussi t'en dire de même pour le moment. Depuis hier nous avons le beau temps. Je suis été tourner le foin du Coin aux deux endroits, puis j'ai filé en haut couper 18 fascines de bois et je me suis aperçue qu'on m'en avait pris deux fascines, de celles que j'avais coupées il y a quelques temps. Après je suis redescendue ramasser les foin à côté des pommes de terre. Je l'ai mis tout en tas.

Après j'ai été tourner le foin du Planchamp et le petit morceau. C'était presque nuit. En passant au Chef-Lieu j'ai vendu le chevreau au bourselier 9 fr 79.

Aujourd'hui dimanche, ce matin, je me suis levée de bon matin, je suis allée chercher une charge de foin au Coin avec le mulet de mon père. Ce tantôt j'ai pris le mulet de Jean B. Martin et le chariot. Je suis été ramasser le foin du Planchamp et le petit morceau. J'en ai fait quatre ballons et deux lanchoulés (1). Le tout, j'ai fait 6 voyages ; en haut au grenier j'ai tout défilé, j'ai remis le chariot. Ensuite je fais ta lettre. J'avais envie de faire faucher dimanche prochain mais comme tu dois venir je t'attends. On ferait bien une corvée un jour de semaine, enfin dis comment il faut faire, viens-tu que quand les autres sont rentrés ?

Mon beau-frère Séraphin est arrivé hier, il se porte pas trop mal mais il est encore un peu faible. Jacques Bellot est aussi en permission. Le seigle est mûr, s'il faisait beau je pourrais le couper cette semaine. Saturnin a déjà été faucher en Révon. Vois-tu mon cher époux, je tremble que tu partes, ce serait trop malheureux maintenant que tu peux avoir une permission un peu longue.

Reçois de ton épouse etc.

### ► LUNDI 13 SEPTEMBRE 1915

(*Virginie est enceinte de 6 mois et demi.*)

Mon bien cher époux,  
(...) Aujourd'hui j'ai fini d'arracher les pommes de terre de la Curaz. J'y ai fait 5 voyages, deux de pommes de terre, un de fèves et deux d'herbe. J'ai ramassé l'herbe du Rioux, j'en ai fait deux ballons, un tas, et un voyage que j'ai déjà descendu mais c'est trop lourd. Ensuite je suis été couper l'herbe de la Planère. Dimanche, s'il fait beau temps, j'ai quelques femmes pour m'aider à arracher au Rioux. Il y a aussi Joséphine Crinquant qui fait arracher à la Curaz. Séraphin a été descendre 2 charges de foin de la Charevorin pour ma sœur. Mon père a encore été faucher au Plan. Il y en a déjà beaucoup qui arrachent les pommes de terre.

Le bonjour de mes parents etc.

### ► MARDI 5 OCTOBRE 1915

(...) J'ai fait le dîner, je l'ai porté au Replat et j'ai monté les vaches en même temps. Depuis 11 h 1/2 j'ai arraché des pommes de terre, je me suis dépêchée, je n'ai pas levé la tête pour en avoir plus vite fini pour venir voir si j'avais une lettre de mon cher époux. Il fait un froid terrible. Hier soir il a plu et fait de la neige en même temps. Ce matin la neige était jusqu'au Torcheret.

### ► JEUDI 14 OCTOBRE 1915

(...) Le tantôt j'ai été chercher la farine au moulin du Premier-Villard ; en même temps j'ai été chez Castres chercher 5 kg de pâtes que j'ai payées 15 sous le kg. Ici on les paye 18 sous, et 15 kg de sel, je l'ai payé 4 sous le kg et ici c'est 5. J'ai gagné 30 sous !

### ► SAMEDI 23 OCTOBRE 1915

(...) Hier mon père et Séraphin sont venus me couper du bois au Châtelet. Le matin ils ont coupé à midi Séraphin est venu chercher le mulet et chariot. Le tantôt, moi et Séraphin avons charrié le bois jusqu'au sommet de notre propriété. Mon père le charriait en haut de la route avec le mulet à dos. Il a fait 12 voyages. Aujourd'hui, ce tantôt, j'ai été y finir de charrier, seulement je l'ai tout porté à côté du pont, prêt à mettre sur le chariot. J'ai encore fait 12 voyages d'à côté de l'eau au vers le pont, j'en ai encore découpé et fait 26 fascines. J'ai ramassé une lanchoulé des écoupeaux et une de feuille. J'en portais 3 à 4 fascines à la fois. Cela m'a quand même un peu fatiguée.

(...) Ah ! mon cher époux ! cela me fait bien de la peine quand je me couche dans mon bon lit et que je pense que mon pauvre époux est couché à la belle étoile dans la gelée et le brouillard... (...) Je vais manger la soupe aux choux et je vais à la veillée chez mes parents.

### ► JEUDI 2 DÉCEMBRE 1915

(*1<sup>er</sup> décembre 1915 : naissance de Constant.*)

(...) Ma mère est partie le faire baptiser. Joséphine est sa marraine et Joseph de ma sœur X. parrain. Lui ai mis trois noms : Constant René et Jacques. Tu me diras celui qui te plaît le mieux. (...) Encore rien aujourd'hui. Ça fait 5 jours sans nouvelles. Je suis bien inquiète.

### ► JEUDI 9 DÉCEMBRE 1915

(...) Je veux aussi te dire que j'ai eu beaucoup de visite depuis que je suis cachée derrière mes deux draps que j'ai mis comme rideaux. Mon père a vendu son mulet ce matin à un maquignon. Jacques du gros Charles et Louis Cartier sont en Serbie. Les deux Martin-Garin du Châtelet sont en permission. Et toi, mon cher époux, ne pourras-tu pas en avoir une, moi qui serais si contente de voir mon cher époux. Voilà quatre mois qu'il est loin de moi...

### ► DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 1915

(...) La femme de Joseph, Cécile a accouché mercredi. Elle est restée quelques jours malade. Il a fallu deux médecins pour l'accoucher. C'est deux médecins de troupe qui se sont trouvés à Saint-Jean. L'enfant est mort et la mère va bien. Mon cher époux, n'oublie pas de dire quelques petites prières, que Dieu nous conserve notre petit, que tu aies le bonheur de le voir.

### ► SAMEDI 1<sup>ER</sup> JANVIER 1916

(...) A midi j'ai pris mon petit, je l'ai bien plié et je suis été chez mes parents boire le café et le génépi. J'y avais pas retourné depuis mon accouchement.

### ► MARDI 25 JANVIER 1916

(...) Depuis que tu m'as dit que tu viendrais bientôt je ne peux te dire combien je languis. Je détraque à tout instant. Je regarde si je te vois venir. Je trouve les journées bien longues quoique j'ai bien de quoi m'occuper avec mon petit Constant. Il rit déjà bien, tout jeune qu'il est. Je suis en train de lui faire une petite robe avec un tablier de soie de moi que j'ai défilé. Je lui ai fait une paire de bas et une ceinture pour lui mettre en guise de corset. J'ai fini de filer ma laine. J'ai fait un tablier à Joséphine. La nuit je fais des chaussettes pour mon époux.

### ► JEUDI 10 FÉVRIER 1916

(...) Hier matin il est tombé beaucoup de neige. Le tantôt le temps s'est éclairci. Il a bien fait froid. Je suis été laver à la fontaine au sommet du village mais l'eau n'est pas chaude !

### ► JEUDI 17 FÉVRIER 1916

(...) Je t'avais dit que la femme de Joseph Combet avait eu une fille. On l'a enterrée aujourd'hui (...).

### ► DIMANCHE 20 FÉVRIER 1916

(...) Pendant 9 jours nous avons eu un vent épouvantable. Jeudi et vendredi de la neige, et hier la pluie. L'avalanche de Barral est venue tout près de la maison de Bibi et celle de Pra Revar est venue jusque vers le jardin de la Pelete et jusqu'au grand pré. (...) Vendredi soir nos deux brebis ont fait l'agneau. La vieille en a fait deux et l'autre un. C'est tout des moutons.

### ► MARDI 22 FÉVRIER 1916

Il y déjà six mois et douze jours que tu m'as quittée. C'est déjà bien long, ça !

### ► MARDI 29 FÉVRIER 1916

Ah ! mon cher époux ! tu peux croire combien je suis dans l'inquiétude depuis que j'ai appris la bataille de Verdun. Je vois bien que c'est là que tu es puisque tu as traversé la Meuse qui est à côté (...).

### ► MERCREDI 15 MARS 1916.

(...) Je traie toujours la vache. Elle sera à terme le 12 avril. J'ai encore vendu un petit morceau de beurre ce matin, ça vaut la peine ! On le paye 3 fr 90 le kilo. J'ai fait couper le mouton par Emmanuel.

### ► DIMANCHE 19 MARS 1916.

Aujourd'hui je suis été à la messe pour la première fois. C'est ma sœur Françoise qui est venue garder le petit.

### ► JEUDI 23 MARS 1916.

Je suis descendue à la Chambre faire une emplette pour les enfants. J'ai acheté pour faire une robe pour dimanche à Joséphine. J'ai pour 10 fr d'étoffe et 8 fr 75 le chapeau. J'ai acheté des bavettes, des souliers, un béguin pour le petit. J'ai descendu avec le Sourd, il avait son mulet et sa voiture.

### ► MARDI 2 AVRIL 1916.

Nous avons un joli temps, presque plus de neige. Il faudra mais commencer ces martyrs ! [*NDLR : elle parle des travaux agricoles.*] Je ne sais quel pied mettre le premier. Enfin, j'ai déjà retenu l'âne de ton frère Alexandre pour jeudi. Je vais être la première à sortir...

### ► SAMEDI 29 AVRIL 1916

Mon très cher époux,  
Je réponds à ta lettre du 23, laquelle me fait bien de la peine que tu me dis que tu es un peu fatigué. C'est le mauvais sang que tu te fais, j'en suis sûre, qui est cause de cela. Oh, je t'en prie, mon Jacques, ne t'ennuie plus puisque c'est la guerre qui est la cause de tous nos chagrins, cela finira bien un fois !

Je t'avais bien demandé s'il fallait donner les brebis. Et bien, je les lui ai vendues hier, comme je te l'avais dit. Je n'ai pas pu lui faire mettre un sou de plus. Je ne sais pas si j'ai bien fait ou mal fait. Je m'en suis débarrassé pour pouvoir envoyer Joséphine à l'école qui recommence lundi. Aujourd'hui j'ai fait du pain. J'ai semé des graines de betterave et un sou de graines d'oignon. Hier j'ai pioché un morceau dans le jardin puis j'y ai semé un peu de pommes de terre. J'ai semé une table de choux, de choux-raves et de blettes. J'ai tout pioché la terre de la Planère d'en haut, j'y ai semé des pois, j'en ai laissé un morceau pour des haricots, j'ai enclos le jardin sur la maison Girard et j'ai pioché un morceau pour semer les betteraves ; après je suis venu faire la soupe et j'ai savonné une pleine benne de linge ; mais je

t'assure qu'après je n'avais pas envie de danser ! Il fait toujours beau temps. Françoise X. et sa belle-fille sont séparées. Françoise reste dans la maison et sa belle-fille dans les chambres du dessus de la maison. Il y a 23 jours que mon parrain Bonté n'a pas de nouvelles de son fils Louis. Le gros Benoît et Jacques Pepey sont partis à Albertville. Ils ont été obligés d'y aller mais je ne sais pas pourquoi faire. Le bonjour de mes parents, etc.

### ► VENDREDI 19 MAI 1916.

Aujourd'hui j'ai monté le poêle à la maison ainsi que le lit (2). Puis j'ai planté les pommes de terre du Cable (3). J'avais le petit Joseph de ma sœur pour me les mettre. Les trèfles bâtards avaient bien repoussé, ça m'a fait un travail !

### ► SAMEDI 19 AOÛT 2016

Je t'avais bien dit que je voulais couper le seigle et aller au foin. J'ai bien coupé le seigle. J'en ai laissé un peu dans le fond, qui n'est pas mûr mais après il a fait une averse d'eau et je n'ai pu aller au foin. Je suis allée faucher un peu le tantôt. Aujourd'hui la pluie a commencé vers les 9 heures. Mes taillons étaient cuits. J'étais prête à partir. Les tonnerres et la pluie se sont amenés. Je me suis mise à laver. A 11 heures c'était presque tout clair. J'ai parti avec ma faux. En arrivant au pré la pluie m'a prise. J'ai voulu faire le pré. Je me suis bien mouillée et je n'ai guère fait de travail. C'est embêtant d'aller si loin pour rien faire (4) (...). Les jours sont beaux et courts quand on a son époux auprès de soi mais quand il est loin ils sont longs et amers. Viendra-t-elle la fin finale de ce tourment ? Faisons courage tous les deux.

### ► MARDI 5 DÉCEMBRE 1916.

Mon bien cher Jacques,  
Simplement quelques lignes pour te dire bonjour et te dire que je me porte bien. Et toi, que fais-tu ? Je pense et désire de tout mon cœur que ma lettre te trouvera en très bonne santé.

J'ai reçu aujourd'hui ta lettre du 1<sup>er</sup> et, comme toujours, très heureuse d'apprendre que mon cher Jacques se porte bien car c'est mon plus grand désir est la fin de cette maudite guerre, que mon Jacques revienne vite auprès de moi pour ne plus me quitter. Oh ! quand viendra-t-il ce moment, moi qui aime tant mon époux ? Et n'avoir jamais pu habiter avec lui... Enfin, il faut espérer que cela viendra un jour...

Notre petit Constant est assis à table avec moi, il s'amuse avec une boîte. Il fait une grosse bise à son papa bien-aimé. Depuis hier au soir, il tombe de la neige. Le Sourd a tué le cochon aujourd'hui et celui de Chabert. Laurent est parti hier avec le fils aîné du coquetier de Valmaure. Blé Long est aussi parti hier (5). Mon frère Jean-Baptiste est toujours en Alsace.

Depuis une dizaine de jours, on ne trouve plus de pétrole. Beaucoup sont obligés de se coucher aussitôt nuit. Mais quand je m'en suis aperçu, j'en ai acheté quatre litres. J'en aurai encore pour quelques jours. C'est embêtant, on ne peut pas veiller. Je suis été à la Poste hier où il y avait une lampe à carbure. Je suis été expédier un colis, il ne faudrait pas qu'il reste si longtemps que l'autre, ce serait embêtant.

Le bonjour de mes parents, etc.

(1) Une *linthaula* : toile de sac carrée munie de cordes aux quatre coins, dont deux à treuils.

(2) Fin de l'occupation hivernale de l'écurie.

(3) Le Cable, lieu-dit situé à l'emplacement de la déchetterie, où arrivait un câble des ardoisières.

(4) Dans les alpages de Bellard ?

(5) Elle veut dire partis à la guerre.

## Une tribune offerte aux éleveurs, en détresse face aux loups

C'est avec un temps exécrable que s'est ouverte au public, samedi 20 août, la fête de col : brouillard, vent froid et pluie parfois battante surprenant les visiteurs (dont une bien téméraire porteuse de tongs, du Premier-Villard...) qui arrivaient sur le col pour assister aux Rencontres de la montagne qui lançaient cette manifestation agricole (série d'interventions sur le pastoralisme menacé par la présence du loup, lire page 11).

Deux heures plus tard, quand ces conférences prirent fin, libérant une petite centaine de personnes, la pluie commençait à cesser et le marché de producteurs s'installait.

Mais en cette fin d'après-midi le vent et le froid persistant ne furent pas propices aux flâneries et aux découvertes. Et c'est avec un plaisir non dissimulé que quelque 120 personnes se sont vites engouffrées sous le chapiteau-restaurant où était servi le dîner préparé par Florian Axelrad, gérant du *Chalet-hôtel du Glandon* (au menu : joues de porc sauce vin rouge, polenta, gâteau de Savoie et coulis de myrtilles). L'ambiance musicale « folk rock » de cette soirée a enchanté certains et étonné les autres. Seul bémol, le bergereconteur a eu bien du mal à développer ses contes à cause de la configuration des tables et du brouhaha ambiant, l'heure n'étant aussi probablement pas à une écoute attentive mais bien plus aux discussions sur les sujets « délicats » qui ne manquent pas d'agiter le microcosme villarain en ce moment...

Le lendemain matin, le temps était plus clément, froid certes (5 degrés) mais beau, quand les premiers exposants s'installèrent, avec entre autres, et pour ne parler que des Villarins : Simon Cartier-Lange, tourneur sur bois, qui n'expose ses œuvres qu'à cette occasion et le 15 août ; Martine Ferroud et Monique Pautasso (association Les Villards, patrimoine et culture) avec madeleines des Villards et tartines de polenta chaudes ; Aurore

Pollet (boulangerie du Prin) dont les pâtisseries auraient mérité un emplacement sous abri (les marmottes en chocolat et le fervent soleil revenu ne faisant pas bon ménage...); Yves Bonnard au stand du Rucher des Allobroges (présentation d'une ruche-école) ; les Mangeurs de pommes, association qui fait découvrir la diversité des fruits savoyards ; la Maison du tourisme qui réalisait des maquillages sur les joues des enfants (et... des plus grand(e)s !); Claire Martin-Cocher et son stand de décoration florale (réalisation de gravures à partir de l'impression de plantes) ; le Club des sports des Villards au stratégique et indispensable bar de campagne ; Christine Reffet et ses bonnets, bandeaux, pulls norvégiens et autres châles tricotés mains ; etc.

Les autres exposants (vins, miels, librairie, etc.) ont également eu leur succès, notamment auprès des randonneurs retour de balades étonnés de trouver une telle activité sur un col quitté tôt le matin calme et désert.

Tout au long de la journée, les animations se sont enchaînées. Ainsi Jean-Marie Davoine, dialoguant avec un troupeau (celui de René Tavan) ou endormant une brebis en l'assessant et en lui tournant la tête, exercice toujours étonnant, a ravi petits et grands, néophytes comme professionnels. Ainsi encore la gestion d'une troupe d'oies criantes par

un border collie. Ainsi enfin, quelle surprise !, Frida et Philomène, sa chèvre-marrionnette géante, qui sut amuser et divertir toute la journée, mais aussi, comme yodeluse confirmée, initier de nombreux visiteurs aux vocalises tyroliennes.

Après le vin d'honneur et les discours officiels (appréciés parce que brefs...), près de 200 personnes ont participé au repas servi par le club des sports (menu : salade composée, émincés de poulet au bleu de Bonneval et gratin dauphinois,

f r o m a g e ,  
t a r t e  
a u x  
p o m m e s).

En début d'après-midi, le lâcher de bonbons par un parapentiste a « emballé » enfants et adultes

D u r a n t  
t o u t e  
c e t t e  
j o u r n é e ,  
u n e  
n o u v e a u t é :

des « paniers » gourmands (en

fait des sacs de marché en toile) étaient proposés avec des « produits de Maurienne et de Belledonne » à 35 euros (avec tisane, rillettes, pâtes, pain d'épice, miel, bière, fromage de brebis et confiture) ou à 20 euros (avec confiture, pâté de campagne, bière, pain biologique, pain d'épice et fromage de chèvre). Une quarantaine ont été vendus. On pouvait également en gagner en répondant chaque jour de la semaine précédant l'événement à une question sur France Bleu Pays de Savoie, partenaire de la fête du col (\*).

Pour sa 4<sup>e</sup> édition, la fête du col « l'Écho des montagnes » a donc connu le succès escompté. Pour preuve, les 320 couverts servis en 2 jours lesquels, « sous-traités », permettent à des associations et/ou à des commerces locaux d'augmenter leurs activités

Délaissée par les communes de l'Arvan, la fête du col est en passe de devenir la fête du col du Glandon et de la combe d'Olle tant l'apport des communes de Vaujany et d'Allemond est important (prêt de matériel, participation de personnels pour l'installation des chapiteaux) et contribue à pérenniser cette fête qui a vu défiler certes de nombreux Villarins mais également des estivants de Saint-Sorlin, et des habitants du Rivier-d'Allemond ou de Bourg-d'Oisans.

Cette manifestation qui vise à promouvoir le pastoralisme s'affirme aussi – et c'est là son originalité par rapport aux fêtes similaires alentours, dans les Arves notamment – comme une précieuse tribune offerte, le premier jour, aux professionnels pour débattre des difficultés de leur profession avec des chercheurs, des élus, des chasseurs, des représentants des différents services de l'État. (La mise en place de ces Rencontres nécessite de nombreux bénévoles. Cette année, ceux-ci, en plus d'être remerciés, ont reçu un tee-shirt bleu-turquoise sérigraphié « l'Écho des montagnes ».)

Le 26 septembre, le comité de pilotage qui organise cette fête a tiré un premier bilan et ouvert des pistes de réflexion pour l'an prochain, avec la volonté de renouveler l'approche de la première journée pour la rendre plus attrayante et plus efficace (cinéma ?) tout en recherchant de nouvelles animations pour la journée du dimanche (démonstration de cerfs-volants ?). Et sur ce plan, on peut faire confiance à Catherine Davoine et son équipe.

**Christophe Mayoux**

(\* Les questions étaient rédigées par France Bleu Pays de Savoie. Exemple : « Quelle est l'attitude du col du Glandon » qui a permis à Christian Combaz (Premier-Villard) de gagner un panier. Plus surprenante, celle-ci : « Où le Glandon, qui prend sa source au col du même nom, se jette-t-il dans l'Arve ? » (au lieu de l'Arc !) laissa pantois nombre de Villarins. Les 2 réponses – fausses – proposées (Saint-Alban des Villards et Saint-Avre), sans doute inspirées par une lecture inattentive de Wikipédia, ne les auront sans doute pas davantage rassurés...



■ Des bénévoles du Club des sports des Villards.

### ■ AFPI

En octobre 2015, le conseil syndical de l'AFP intercommunale avait proposé aux maires villarinchés de signer une convention pluriannuelle prévoyant 20 000 euros d'investissement des communes. Celles-ci ont répondu qu'elles ne s'engageraient pas dans une telle signature puisque la compétence agricole a été reprise par la 4C qui a inscrit dans ses statuts (3 décembre) le soutien aux AFP. Cette compétence n'est devenue effective (le temps que les statuts soient adoptés par les 14 communes) qu'en avril dernier.

Cependant les choses ne sont pas très claires. De son côté, la 4C indique que si elle reprend bien dans ses compétences le soutien aux AFP, les communes demeurent les interlocuteurs privilégiés des AFP. A Saint-Alban (le périmètre de l'AFP est en majorité sur cette commune mais les élus de Saint-Colomban pensent pareil), le conseil municipal interprète cette disposition ainsi : les communes discutent sur le terrain avec les AFP pour faire émerger les besoins en travaux et négocient ensuite avec la 4C à laquelle l'AFP et les communes présentent ces besoins, libre ensuite aux communes de s'investir aussi. Cette formule permet à la commune de dire : « Moi aussi j'interviens pour mon AFP ».

Sur cette base, les deux communes ont proposé à l'AFP de faire dès 2016 des devis pour

5 000 euros de travaux (l'AFP étant maître d'œuvre), somme qui, selon la Société d'économie alpestre, pourrait générer 10 à 15 000 euros d'aides supplémentaires au niveau du département par le biais du Syndicat du pays de Maurienne. Selon Jacqueline Dupenloup, ce serait une bonne façon de dire aussi à la 4C : « Nous on déclenche les choses, vous avez dans vos compétences le soutien aux AFP, qu'est-ce que, vous, vous faites pour essayer de redémarrer quelque chose parce qu'il est vrai qu'il n'y a plus de travaux du tout. » Naturellement la somme de 5 000 euros n'est pas intangible ; Jacqueline Dupenloup : « Si on voit qu'il y a quelque chose de concret qui s'engage et qu'il faut plus que 5 000 euros on rediscutera. »

D'autant qu'il y a des zones sur le Tremblay où l'éleveuse (Françoise Darves-Blanc) dit : « Moi si vous m'enlevez cette portion-là d'arbres, au niveau de l'entretien des terrains je peux venir broyer plus aisément et ça aura une autre allure. » Donc l'idée avancée par les élus villarins est de déclencher un processus de travaux, avec un petit budget, sans se lancer dans des choses « invraisemblables », ce qui permettra de « recommencer à dialoguer entre élus et responsables de l'AFP ».

A ce jour les élus n'auraient reçu aucune réponse de l'AFP.

### ■ ÉLEVAGE

La 2<sup>e</sup> édition (14 juin 2016) du concours Prairies fleuries Arvan-Villards créé par le Sivav s'est tenue sur les communes de Saint-Jean-d'Arves et Saint-Colomban. Les prairies fleuries sont des herbages non semés, riches en espèces, qui sont fauchées ou pâturées pour nourrir le bétail. Elles participent à maintenir la présence des abeilles. Six exploitations ont participé à ce concours dont, à Saint-Colomban, Thierry Bozon et Adrien Maurino.

Le jury, composé de Thomas Malvoisin, agronome à la chambre d'agriculture de la Savoie, Sébastien Duraz, apiculteur à Saint-Jean d'Arves, et Guido Meeus, botaniste de l'association La Dauphinelle, a attribué (le 20 et 21 août à la foire aux bestiaux de Saint-Jean-d'Arves) le 1<sup>er</sup> prix à Adrien Maurino *ex aequo* avec Yann Besse de Saint-Jean d'Arves pour la qualité florale d'une parcelle située près de sa bergerie (Planchamp de Valmaure). Selon Adrien Maurino, ce prix est « le résultat d'une manière de travailler. Il faut savoir herser, savoir faire pâturer à temps pour trouver un équilibre entre la rentabilité laitière et l'écologie. Utilisation d'aucun pesticide ni de produit chimique, mais uniquement de produit naturel, fumier et lisier, en respectant le cahier

*des charges de la production du beaufort qui limite l'apport en fumier et lisier. »*

Pour ce prix, Adrien Maurino a reçu une plaque qu'il a décidé de déposer sur la tombe de Bernard Patillon, décédé en décembre dernier, car « l'agriculture et les fleurs étaient nos grands sujets de conversation, la qualité du beaufort dépendant fortement des fleurs ».

Deux vaches d'Adrien Maurino ont été sélectionnées pour participer aux concours du Sommet de l'élevage à Cournon-d'Auvergne du 5 au 7 octobre 2016 : une titulaire, Anguille, et une suppléante, Séria sélectionnée l'an passé (mais le concours avait été annulé en raison de la fièvre catarrhale ovine).

Courant septembre, la commune de Saint-Colomban a réalisé pour Adrien Maurino une plate forme de traite dans la moitié supérieure du télésiège de l'Ormet.

Au cours d'une réunion du conseil municipal (Saint-Colomban), Emmanuel Bellot-Mauroz, conseiller municipal, a indiqué qu'il souhaitait que la commune réfléchisse de nouveau aux moyens à mettre en oeuvre pour faciliter l'accès dans les combes à des engins modernes, soulevant la nécessité et l'urgence qu'il y avait à entretenir les alpages

## « Sortir le loup de la Convention de Berne »

« Cette rencontre a pour objectif de dire les choses. Je suis quelqu'un d'assez franc, j'aimerais que les échanges entre nous le soient aussi. » Cette intervention de Pierre-Yves Bonnavard en ouverture des Rencontres de la montagne, qui se sont tenues le 19 août dans la salle polyvalente de Saint-Etienne-de-Cuines, était censée donner le ton : on allait pouvoir tout dire et tout entendre sur la présence du loup et ses prédatons.

Le titre même du thème débattu (« Les territoires, le pastoralisme, les activités rurales et les loups : ne plus subir ») comportait une injonction résolue : « ne plus subir » qui résumait

parfaitement l'état d'esprit dans lequel ont été organisées ces rencontres par l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR) qui a réuni éleveurs, bergers, représentants syndicaux, élus, chasseurs, chercheurs et représentants des administrations concernées par ces questions (préfecture, DDT, ONCFS).

Une volonté (« se parler franchement ») et des objectifs (« ne plus subir ») réaffirmés le lendemain (samedi 20 août) au col du Glandon (avec les mêmes intervenants moins les « grands élus » et les représentants de l'administration) pour lancer la version « grand public » de ces rencontres sans qu'on

sache très bien ce qui avait motivé le huis clos de la veille. (Une redondance volontiers admise par des organisateurs.)

Car dans le fond, durant ces deux demi-journées de débats et de témoignages, rien n'a été révélé qu'on ne sache déjà : « Des attaques de loups toujours plus nombreuses surviennent sur des troupeaux toujours mieux protégés. (...) Il est donc temps de tirer les conclusions qui s'imposent : les acteurs de la ruralité ne peuvent subir toujours plus de contraintes face à un loup surprotégé. (...) C'est aux pouvoirs publics d'obtenir dans les plus brefs délais le déclassement des textes qui protègent en France et en Europe. » (lire ci-dessous).

Trois « certitudes » importantes, souvent méconnues, sont ressorties des interventions et des débats. Davantage expliquées et popularisées elles pourraient peut-être gagner l'opinion à la cause du pastoralisme.

### Sur le nombre de loups et leur coût pour la société

Voilà un point où la divergence est profonde entre l'ONCFS et les acteurs de terrain (professionnels et élus). Si l'ampleur de la présence du loup et de ses prédatons est reconnue par les services de l'État (« On constate une croissance à la fois démographique et un développement géographique de la présence du loup en France »), affirmer, comme l'a fait un représentant de ces services, qu'il y a en gros 300 loups en France a fait rire « jaune » une grande partie de la salle. Ce décalage ne tiendrait pas dans le délai de diffusion de l'information (il y aurait un mois de décalage), mais bien davantage, selon les éleveurs, dans la méthode utilisée. Idée avancée par la profession : ne faudrait-il pas compter les loups présents lors d'une attaque, en fonction du poids de la viande prélevée et consommée (en moyenne 3 kg à 4 kg par loup) ?

Autre désaccord : en 2015, selon des sources officielles (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), et si on retient le chiffre officiel de la population des loups (300), on peut estimer le coût du loup pour la collectivité à 85 000 euros par loup et par an, dont 88 % sont dus aux mesures de protection dont la suite du colloque a montré qu'elles étaient obsolètes... Et encore ne compte-t-on pas ici les salaires des agents chargés des constats, de la communication, etc., qu'une source (présente à ces Rencontres) qui souhaite garder l'anonymat estime à 45 M€. On en serait donc à 240 000 euros par loup et par an... D'où la volonté des professionnels (entendue par Béatrice Santais, députée de la Maurienne) de demander sur ces questions un rapport à la cour des comptes.

### Des mesures de protection dévaluées

« Parce que le loup est intelligent, opportuniste, apte aux apprentissages, souvent imprévisible, prolifique par ailleurs, et qu'il s'adapte, les mesures de protection des troupeaux se sont dévaluées en peu d'années. »

Deux faits : en Savoie, 90 % des attaques

ont eu lieu sur des troupeaux protégés et, pour la plupart d'entre elles, en journée (c'est-à-dire en milieu d'après-midi). Elles ne concernent plus seulement l'estive, en été, mais s'observent aussi en vallée et dans les plaines, 10 à 12 mois par an (hors les régions à neige).

Cette adaptation était-elle prévisible ? Oui selon Michel Meuret (INRA) qui a pris l'exemple de la 3<sup>e</sup> mesure de protection mise en place (un troupeau enfermé la nuit sous la garde des humains et des chiens). On résume son argumentation : on entend partout que le loup craint l'homme, oui mais quelle sorte d'humain craint-il ? Arrivé en France sous statut de protection intégral, le loup est mis dans un territoire où les humains sont très actifs, très nombreux, mais finalement avec des comportements prévisibles et pas dangereux pour lui. (Même la plupart des patous sont tenus en échec lorsque les loups les connaissent. D'où l'importance de relancer la filière des chiens créancés.)

Or tous les spécialistes de la conservation des carnivores disent, notamment aux États-Unis (25 ans d'expérience), que les loups doivent associer le bétail avec les humains et les humains avec le danger, ce qui n'est pas le cas dans nos montagnes. Or lorsqu'un loup a obtenu un profit alimentaire sur un lieu il devient nettement plus difficile à repousser.

Alors faut-il armer les bergers ? Non car ce serait peu ou pas compatible avec ce que la société attend des bergers : bonne alimentation du troupeau et maîtrise des pâturages (débroussaillage, lutte contre l'érosion et le surpâturage, voire restauration d'un environnement) ; on ne peut pas leur demander de changer de métier. Et donc, disent ces spécialistes, il ne faut pas miser sur des « gadgets » qui ne servent qu'à signaler la présence humaine, une présence humaine qui n'est pas synonyme de danger.

Que faire alors ? Il faudrait dissuader les individus ainsi que les meutes entières de s'approcher des humains et de leurs animaux (surtout en présence des louveteaux, à la fin de l'été et en automne, car c'est là que les jeunes apprennent, et qu'une fois qu'un jeune a appris c'est plus difficile de le faire disparaître), et, pour cela, éliminer le loup ou les loups (par meutes entières) qui persistent à s'attaquer aux animaux domestiques.

Tout cela générera nécessairement des coûts, parfois importants, dus à l'intervention des officiers compétents et des équipes.

### Le modèle italien : un fiasco !

Dans les échanges entre pro et anti-loup, revient toujours l'exemple italien qui serait le modèle parfait de la cohabitation entre le loup et l'élevage.

En 2016, Laurent Garde (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée, Cerpam) a enquêté dans les Abruzzes. Son constat est effarant. D'abord, en 22 ans (1990-2012), les effectifs ovins de cette province ont chuté de 60 %, voire de 80 % ou même de 100 % dans certaines communes (alors que dans le même temps, il est resté stable dans les Alpes françaises) ! On est désormais selon lui sur une activité résiduelle en voie de disparition.

Deuxième constat, il n'y a aucun encadrement technique, les éleveurs sont livrés à eux-mêmes. Enfin, il n'y a aucune organisation collective de l'élevage, les troupeaux en montagne sont des troupeaux individuels (des gros troupeaux, les petits abandonnant les premiers). Du coup la grande transhumance a complètement disparu, c'est un objet muséal, et la transhumance de proximité est en voie de réduction.

Par ailleurs, les métiers pastoraux sont totalement dévalorisés. Aucun Italien n'accepte de faire le berger : il n'y en a pas, et 100 % de la main d'œuvre est balkanique touchant 700 à 800 euros par mois, des salaires équivalents aux salaires pratiqués dans cette région sauf que ces gens-là travaillent un grand nombre d'heures non décomptées, jour et nuit, certains dormant même la nuit avec le troupeau dans des conditions qualifiées comme étant dignes de l'esclavage...

Enfin les paysages se referment. Seul point positif, leurs chiens qui travaillent en meute sont très efficaces. « Mais à quoi bon avoir des chiens efficaces si il n'y a bientôt plus de brebis à protéger ? »

La réalité italienne aujourd'hui, c'est le basculement d'un espace rural en voie de disparition vers un espace ensauvagé dans lequel l'élevage et la ruralité disparaissent.

Si on veut réussir ce qu'on appelle la cohabitation avec les loups en France, il faut cesser de rêver au mythe d'un exemple étranger qui fonctionnerait (italien en particulier) car ça ne fonctionne nulle part dans une économie moderne. Il faut affronter la réalité avec nos propres moyens sans copier ailleurs.

Laurent Garde : « Ce que j'ai découvert entre le Molise et les Abruzzes, c'est la fin d'un monde de l'élevage de petits ruminants auquel se substitue une nature boisée, sauvage et peuplée de grands prédateurs : et si la cohabitation n'était en définitive qu'une substitution ? »

### Au-delà du pastoralisme

Des éleveurs et des maires ont exprimé leurs craintes pour leur profession et leur territoire. De toutes ces interventions celle de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a replacé la question du loup dans le cadre plus vaste de la désertification des communes :

« L'élu local a une responsabilité par rapport au développement de nos territoires (...) et ce qui a été dit par Laurent Garde sur la question des espaces ensauvagés est très important. Vous êtes là, au pied de la vallée du col du Glandon, où les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban étaient les plus peuplées de Maurienne en 1860. On est allé sur ces communes jusqu'à 3 000 habitants et maintenant on doit être à 300. Donc là où il y a 1 habitant actuellement, il y en avait 10 en 1860 ; ce n'était sans doute pas parfait, ils crevaient de misère, mais c'était ainsi. »

« Je pense que la présence de l'homme sur nos territoires, en montagne, c'est quand même aussi le fond du problème du dossier loup. Quand j'entends Laurent Garde dire que l'élevage ovin a diminué de 60 % dans les Abruzzes sur 20 ans, on est nous aussi devant

cette problématique là : on maintient ? on maintient pas ? avec des difficultés qui ne sont pas seulement la prédation, car la prédation arrive vraiment comme la « cerise sur le gâteau » qui, en ce moment, conduit nos éleveurs à se demander s'ils vont ou non rester. Et pour moi,

élu local, on défend notre école (on n'a plus que 12 élèves), mais la façon dont on prend le dossier élevage c'est la même chose : on défend l'école, on défend le maintien de l'activité économique. Si une usine ferme dans la vallée on va être concerné aussi. C'est toute la vie de nos territoires qui est posée à travers ce dossier-là et c'est pour cela que je m'implique là-dedans. On n'a pas de compétence technique, on essaie de poser des choses qui sont des réponses techniques, mais ce qui base tout ça, c'est la volonté de l'élu de ne pas laisser mourir la présence humaine dans nos territoires car ce n'est pas simplement le tourisme hivernal qui va pouvoir la sauver. »

### Conclusions

S'accorder sur le décompte réel de la population des loups, ne plus se fier aux mesures de protection, repousser les modèles étrangers pour se forger un modèle propre à préserver le pastoralisme et la ruralité : c'est sur ces conclusions que s'est appuyé l'USAPR pour rédiger une motion de synthèse qui demande, désormais, rien de moins que sortir le loup des espèces protégées par la Convention de Berne.



■ La réunion de Saint-Etienne-de-Cuines.



■ L'intervention de Michel Meuret.

## La commune de Saint-Colomban reprend la gestion de son domaine skiable

Le 29 juillet dernier le conseil municipal a rejeté l'offre présentée par Alexandre Maulin, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP), pour l'exploitation et le développement du service public des remontées mécaniques du domaine skiable alpin de Saint-Colomban. Cette offre n'a pas été jugée crédible (*lire ci-dessous*).

Cette décision vient sanctionner 18 mois de crise aiguë entre la commune et la Satvac dont les raisons sont bien connues (*Lire Le Petit Villarin numéro 175, mars 2016*).

• Il y a d'abord, entre les deux parties, des interprétations différentes sur les pénalités prévues dans la convention de DSP qui s'est terminée le 31 août 2016. Un désaccord aussi ancien que la convention elle-même... Jusqu'à présent, la justice a toujours donné raison à la commune, mais des plaintes déposées

récemment par la Satvac sont encore en cours d'instruction au tribunal administratif de Grenoble sur ce point.

• Il y a aussi des divergences sur la question des investissements à réaliser sur le domaine skiable (le délégataire ayant toujours refusé d'en faire alors que la DSP était de type concession).

• Il y a enfin les résultats d'exploitation, déficitaires selon la Satvac, non certifiés et incomplets selon la commune qui juge qu'ils ne tiennent pas compte de la clé de répartition (versement à chaque station d'un domaine, relié, et selon un certain pourcentage, des recettes des forfaits communs). Sur ce point, depuis quelques mois, le débat a fait apparaître des documents troublants qui sembleraient montrer des bilans différents pour une même saison (*lire ci-dessous*).

Ces différends (qui continuent d'être « discutés » : let-

tre du Collectif, blog de Michel Donda), semblent néanmoins désormais « dépassés » (point de vue page 13) par la négociation qui s'est engagée entre la commune et la Satvac sur les biens de reprise (*lire page 13*), et par l'urgence dans laquelle s'est trouvée la commune, une fois la proposition de M. Maulin rejetée, de créer une structure publique pour assurer l'ouverture et la gestion de la prochaine saison.

Tout est alors allé très vite : le 29 juillet, le conseil municipal rejetait l'offre Maulin et créait un établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC).

Le 2 septembre, il adoptait les statuts de cet ÉPIC (*lire page 13*) et nommait les 5 membres du conseil d'administration, 4 élus et un représentant de la société civile (Jacques Maurino, *lire page 13*). Le 20 septembre Dallas Beling prenait ses fonctions de directeur de l'ÉPIC.

### □ L'OFFRE DE M. MAULIN

L'offre présentée par Alexandre Maulin, l'était au nom de la société Sybelles.Ski, pour le compte d'une société au capital de 30 000 euros qui aurait été créée pour l'occasion par 3 actionnaires : la Satvac, la Samsco et la Sorem. Son nom : Saint-Col.Ski

Cette offre n'a pas été rendue publique (ce qui ne serait pas conforme à la loi selon la mairie de Saint-Colomban). Cependant, selon nos informations on peut la résumer ainsi : durée 15 ans ; aucun investissement fait par le délégataire ; pas d'exploitation en été ; participation au financement du Club des sports des Villards et soutien de son activité ; mention de 2 points « noirs » à traiter : sécurisation des Écolers et liaison plus rapide avec le domaine relié ; pas de redevance versée à la commune ; budget prévisionnel pour la première saison (2016-2017) : 400 000 euros de recettes et 1 million d'euros de dépenses ; rien n'est dit sur la prise en charge du déficit avancé par le délégataire ; aucune évocation de la clé de répartition.

La question du déficit a été abordée au cours de la réunion dite de « négociation » qui s'est déroulée le 21 juillet 2016. Aucun compte rendu de cette réunion n'a été publié (\*).

Selon des indiscretions, Alexandre Maulin aurait avancé l'idée de reconduire le versement de 150 000 euros annuels (2 fois 75 000 euros qui étaient donnés, dans les bilans présentés par la Satvac mais contestés la commune, comme étant « répartition Sorem » et « répartition

Samsco »), et indiqué qu'il devait y avoir un partage des risques (du déficit) sans toutefois répondre à la question de savoir selon quel pourcentage ce risque devait être partagé entre délégant et délégataire.

Quelques semaines plus tard, dans *Le Dauphiné libéré* (édition du 8 août 2016), il précisait que Sybelles.Ski « serait prêt à assumer dans l'intérêt commun des stations du massif environ 250 000 euros de pertes par an ». Soit 250 000 euros, clé de répartition comprise (unilatéralement fixée à 150 000 euros comme l'an passé). Enfin, dans sa lettre d'information du 13 août 2016, le collectif *Pour la préservation de l'économie, du tourisme et de l'emploi dans la vallée des Villards* (favorable à la conclusion d'une DSP avec Alexandre Maulin) indiquait, lui, que la « proposition du délégataire Sybelles.Ski portait (...) [le] partage du déficit 50/50 entre Sybelles.Ski et la commune jusqu'à l'équilibre financier ». Interrogée, la mairie de Saint-Colomban dément « fermement » que ces deux dernières propositions aient été avancées à la réunion du 21 juillet.

Quant à la clé de répartition (document signé en 1999 entre les maires des 6 communes support des stations des Sybelles, et selon lequel Saint-Colomban aurait dû toucher 11 % des forfaits Sybelles), Alexandre Maulin aurait indiqué, le 21 juillet, l'avoir découverte, déclarant finalement ne pas être tenu par un accord « politique » qu'aucun élu ne lui aurait opposé (pas même donc le maire de Saint-Colomban de l'époque).

Cependant, cette répartition ne paraît pas être une vue de l'esprit si l'on en croit un article du *Dauphiné libéré* (8 août) qui énumère les questions qui devront être réglées entre le nouveau délégataire villarin et les exploitants (côté Arvan), et qui se termine par celle-ci : « Comme Saint-Colomban est relié aux autres stations des Sybelles, il faudra trouver un accord sur le montant à reverser aux autres stations sur la vente des forfaits, et à percevoir d'elles ». Et à percevoir d'elles...

Au cours de la réunion du 21 juillet, la réponse à la question des investissements a été plus rapidement débattue : le délégataire, s'il avait été choisi, n'en aurait fait aucun. Comme l'appel à candidatures était de type concession, ce qui signifie que les investissements sur le domaine skiable devaient être supportés par le délégataire, cette réponse a précipité la fin de la négociation.

gataire, s'il avait été choisi, n'en aurait fait aucun. Comme l'appel à candidatures était de type concession, ce qui signifie que les investissements sur le domaine skiable devaient être supportés par le délégataire, cette réponse a précipité la fin de la négociation.

(\* Étaient présents, côté Saint-Colomban, les membres de la commission de suivi de passation : Pierre-Yves Bonnavard, Marcel Malburet, Philippe Martin-Cocher et Sandrine Ramos Camacho (Emmanuel Bellot-Mauroz, absent excusé), et, côté Sybelles.Ski, Alexandre Maulin, Olivier Musset (directeur de la Satvac) et Laurent Deléglise (PDG de la Sorem).

### LES DOCUMENTS « PAUTASSO »

#### Des questions sans réponse...

Depuis quelques mois, lors de chaque débat qui s'ouvre à propos du renouvellement de la DSP (réunions du conseil municipal, réunions publiques, discussions privées, etc.), Gilbert Pautasso ne cesse d'évoquer des documents qu'il a trouvés à la mairie de Saint-Colomban et, selon lui, inconnus de la plupart des conseillers municipaux de l'époque.

Ces documents (ci-après désignés « documents Pautasso », qu'on nous a permis de consulter sans prendre de notes) comprennent 5 courriels adressés à la mairie de Saint-Colomban par la Direction régionale des finances publiques Rhône-Alpes (DRFIP, Lyon), en mars et avril 2012, et 3 feuillets format A4 intitulés « Saint-Col prévisionnel 2010-2011 ».

Dans les courriels (dont un indique qu'une rencontre a eu lieu le 29 mars 2012 à Lyon entre le maire de Saint-Colomban et la DRFIP), la DRFIP demande à la mairie de lui communiquer les comptes d'exploitation et les comptes de résultats des trois derniers exercices pour « l'expertise de la DSP » et pour vérifier, indique l'un de ces messages, « s'il y a un déficit d'exploitation supporté par la Satvac ». Ces demandes sont formulées en mars 2012.

Mi-avril, la DRFIP, demande au maire l'autorisation de s'adresser directement la Satvac pour comprendre à quoi correspond une somme de 535 000 euros qui apparaît dans les comptes intitulés : « Saint-Col prévisionnel 2010-2011 ».

Ces comptes présentent les résultats d'exploitation du domaine de Saint-Colomban,

l'un « réel » pour la saison 2009-2010, et l'autre « réel non finalisé » pour la saison 2010-2011. Les résultats de ces deux exercices sont positifs. Par exemple, pour la saison 2009-2010, le bénéfice est de quelque 95 000 euros. Sur d'autres documents, par exemple, sur la feuille format A3 communiquée par M. Maulin à la mairie (et rendue publique le 21 décembre 2015), qui récapitule très succinctement les bilans depuis 1998, l'exercice 2009-2010 est déficitaire de quelque 440 000 euros.

La différence tient au fait que, dans les « documents Pautasso », une somme de 535 000 euros vient s'ajouter, en recettes, aux 375 000 euros provenant de la vente des forfaits. Rien n'indique la provenance de cette somme. D'où la demande la DRFIP de contacter directement la Satvac.

Ces documents posent trois questions : 1 – qui a demandé à la DRFIP une expertise de la DSP ? Ce ne peut être la Satvac (dans ce cas la DRFIP se serait directement adressée à cette société sans passer par la mairie pour obtenir les documents nécessaires à son expertise), ni naturellement la commune dont les élus de l'époque étaient favorables à toutes les dispositions de cette DSP (pénalités comprises) ;

2 – à quelles conclusions sont arrivés les services de la DRFIP ?

3 – pourquoi existent-il deux versions des comptes d'exploitation de la saison 2009-2010 pour Saint-Colomban provenant de la Satvac : l'une communiquée à la mairie, déficitaire de 440 000 euros, l'autre fournie à la DRFIP, excédentaire de 95 000 euros ?

### ■ CHRONOLOGIE DES FAITS

- 29 mars 2016 : lancement d'un appel à candidatures pour la DSP ;
- 20 mai 2016 : étude de la candidature présentée par la société Sybelles.Ski (au nom d'une société Saint-Col.Ski, en cours de création) par la commission de suivi de passation (candidature datée du 14 avril 2016) ;
- 30 mai 2016 : le conseil municipal demande au candidat des précisions, notamment sur la société qui doit être créée ;
- 7 juin 2016 : réponses du candidat ;
- 13 juin 2016 : le cahier des charges est adressé au candidat qui doit faire une offre avant le 15 juillet ;
- 15 juillet 2016 : étude de l'offre par la commission de suivi de passation ;
- 21 juillet 2016 : réunion de négociation avec le candidat en présence des élus de la commission de suivi de passation ;
- 29 juillet 2016 : le conseil municipal renonce à la DSP et décide la création d'un ÉPIC ;

- 1<sup>er</sup> août 2016 : réunion avec les représentants du personnel et les responsables des services ;
- 2 septembre 2016 : le conseil municipal adopte les statuts de l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban et élit ses représentants au conseil d'administration. L'ÉPIC est créé ;
- 12 septembre 2016 : Pierre-Yves Bonnavard, Gilbert Pautasso, Simon Cartier-Lange et Bernard Bozon-Viaille font le tour du domaine skiable accompagné de Dallas Beling ;
- 15 septembre 2016 : Dallas Beling est reçu par le conseil municipal ;
- 16 septembre 2016 : le conseil municipal approuve (unanimité des présents) Dallas Beling comme directeur de l'ÉPIC ;
- 19 septembre 2016 : le conseil d'administration de l'ÉPIC élit Pierre-Yves Bonnavard président, et l'autorise à recruter Dallas Beling, directeur de l'ÉPIC.
- 20 septembre 2016 : Dallas Beling prend ses fonctions.

## □ LES STATUTS DE L'ÉPIC (EXTRAITS)

Les statuts de l'« établissement public industriel et commercial (ÉPIC) du domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villards », adoptés le 2 septembre dernier par le conseil municipal de Saint-Colomban, fixent son organisation administrative et financière.

L'ÉPIC a son siège à La Pierre. Il est créé pour une durée illimitée, à compter du 2 septembre 2016. Il a pour compétences : l'investissement et le développement économique du domaine skiable (les investissements devront être soumis pour accord au conseil municipal de Saint-Colomban) ; la gestion, l'exploitation et l'entretien des équipements de remontées mécaniques, du réseau d'enneigement artificiel, des pistes de ski alpin, des ouvrages, installations et bâtiments techniques ; l'entretien, le damage, le balisage et la surveillance des réseaux des pistes de ski alpin durant la saison d'hiver ; la mise en œuvre matérielle des secours sur les pistes ; l'entretien des pistes durant l'été ; la vente et la promotion des titres de transports sur le domaine skiable.

L'ÉPIC est administré par un conseil d'administration (CA) et son président. Il est dirigé par un directeur (*lire ci-dessous*). Les membres du CA sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire (...) et leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du conseil municipal. Le CA vote le budget préparé par

l'ordonnateur. Il détermine : les orientations générales de la politique de l'établissement ; le règlement du service public ; le budget et ses modifications ; le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice ; les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents ; le règlement intérieur de l'établissement ; (...). Les séances du CA ne sont pas publiques.

Le président nomme le directeur et met fin à ses fonctions, représente l'ÉPIC auprès du conseil municipal et des administrations publiques, fixe la rémunération du directeur, convoque le CA, arrête son ordre du jour et signe les procès-verbaux des séances.

Le directeur est désigné par le conseil municipal de la commune de Saint-Colomban sur proposition du maire. Il est nommé par le président du CA. Sa rémunération est fixée par le président après avis du CA. Il est le représentant légal de l'ÉPIC. Il assure, sous l'autorité et le contrôle du président du CA, le fonctionnement de l'ÉPIC. Chaque année, il dresse un rapport sur l'activité de l'ÉPIC qui est soumis au CA puis au conseil municipal. Le CA délibère sur ce rapport et ses annexes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel ils se rapportent.

La dissolution de l'ÉPIC est prononcée par le conseil municipal. Dans ce cas son patrimoine propre revient à la commune.

## □ LES DIRIGEANTS DE L'ÉPIC

Le conseil d'administration de l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban comprend : Pierre-Yves Bonnard (maire), président, Marcel Malburet (conseiller municipal), Philippe Martin-Cocher (cm), Patrick Martin-Fardon (adjoint au maire) et Jacques Maurino (société civile, *lire ci-dessous*). Gilbert Pautasso (adjoint au maire) et Cédric Émieux (cm) sont respectivement 1<sup>er</sup> et second suppléants. Le directeur de l'ÉPIC, Dallas Belling, originaire du Sri Lanka, est âgé de 65 ans. Jusqu'en 2015, il était directeur de l'ÉPIC d'Albiez-Montrond qu'il a dû quitter (en 2015), remercié par l'équipe municipale de cette commune élue un an plus tôt. Au moment de sa nomination à la tête de l'ÉPIC d'Albiez-Montrond (après 19 ans passés à la tête de l'OT local), *Le Dauphiné libéré* lui avait consacré un article (7 décembre 2004) dans lequel il était décrit comme un « homme d'action et de terrain qui affirme gérer les priorités dans l'intérêt de la collectivité et ne s'embarrasse pas toujours de réunions, de palabres ou états d'âme pour prendre les décisions importantes. » M. Belling a également été conseiller municipal et adjoint au maire d'Albiez. Il connaît donc de l'intérieur les principales structures (commune, ÉPIC, office de tourisme) qui concourent à la bonne marche du tourisme.

## Jacques Maurino élu administrateur de l'ÉPIC

Il s'était juré de ne plus assister aux réunions du conseil municipal après celle, houleuse et très conflictuelle, du 29 juillet (« impossible de discuter, trop de mensonges »), affirmant même, se connaissant, vouloir se faire interdire de salle du conseil comme d'autres se font interdire de casino... Une paire d'heures seulement avant la réunion du 2 septembre il affirmait encore qu'il n'irait pas. Mais voilà, c'est plus fort que lui... il y est allé. Et rentré à la mairie comme simple citoyen, opposé à l'idée d'une gestion publique du domaine skiable, il en est ressorti quelques heures plus tard administrateur de l'établissement public créé à cet effet...

Originaire du Chef-Lieu, Jacques Maurino est âgé de 62 ans. Il a été président du comité des fêtes de Saint-Colomban (1978-1981), trésorier du Club des sports des Villards (1995-1996) et membre du conseil d'administration de la Maison du tourisme (2001-2003). Moniteur de ski (à Saint-François), Jacques Maurino est aussi l'un des fondateurs du Tour Arvan-Villards (1994).

Le 30 mars 2003 à la faveur d'une élection partielle, il est élu conseiller municipal de Saint-Colomban (2003-2008). C'est durant ce mandat qu'éclatera la première crise entre la commune et la Satvac (2005) qui se terminera par la signature (21 décembre 2005) d'un protocole (négocié avec la Satvac par Henri Girard et Jacques Maurino au nom de Saint-Colomban) qui effaçait la dette de la commune (pour tenir compte des travaux qu'elle avait réalisés depuis 1998), et reconduisait le principe des pénalités, mais sur la base de 700 lits (et non plus 500) à 550 euros par lit non construit. Un protocole qui n'aura pas liquidé, sinon réduit, les points de divergence (pénalités, déficit, investissements, clé de répartition) qui ont conduit à la crise actuelle.

Jacques Maurino fait donc son retour aux affaires publiques avec une certaine expérience des tensions entre la commune et l'un des exploitants des domaines skiables de l'Arvan. Celle de 2005 avait culminé le 19 août, jour de la réunion publique d'information programmée par la municipalité, où Gaston Maulin (Satvac) était venu expliquer les raisons de son désengagement. Sur le point crucial de la clé de répartition, déjà au centre des discussions d'alors, Gaston Maulin avait déclaré : « Je n'étais pas au courant de [cette clé]. Mais si c'est pour se répartir le chiffre d'affaires on en serait les plus heureux et on souhaiterait même que cette répartition soit appliquée avec effet rétroactif si possible ! ». Et Jacques Maurino avait affirmé : « J'ai fait des études, il n'y a aucun domaine sans clé de répartition du chiffre d'affaires, [et] s'il y a une queue à Saint-Col, c'est pas dû qu'aux gens de Saint-Col, c'est bien dû aux gens qui viennent d'ailleurs. » Une conviction qui devrait être bien utile pour Saint-Colomban dans les négociations à venir.

## POINT DE VUE

### Lettre ouverte au Collectif

La vie économique de la vallée des Villards est en danger...

...et c'est bien vous M. Flavien Arioli, Mme Muriel Bozon, M. Julien Donda, Mme Laurence Pichon, Mme Caroline Verdun, signataires de la lettre d'information du 13 août 2016, qui l'écrivez et qui en êtes les principaux artisans. Vous êtes intervenus avec indécence lors de la cérémonie des vœux le 30 janvier. Vous avez récidivé le week-end festif du 15 août. En agissant de la sorte, vous nuisez à une équipe municipale qui a besoin d'avancer dans des dossiers importants et vous entretenez une mauvaise image de votre pays.

Au mois de janvier, vous souteniez la position de confier la gestion du domaine skiable à la Satvac avant même la prise de connaissance précise de l'état des lieux, le lancement d'un appel d'offres et la mise en place d'un cahier des charges pourtant indispensables aux obligations d'un maire.

Vous refusez en premier lieu de reconnaître le bien-fondé des intentions d'une équipe qui se réfère pourtant à des décisions rendues par des instances telles que tribunal et chambre régionale des comptes. Vous annoncez des catastrophes (« ce qui doit se passer », « ce qui risque de se passer ») en refusant de voir les aspects positifs d'une démarche acquise aux intérêts de la commune et au domaine des Sybelles.

Pourquoi ne pas annoncer « ce qui a de fortes chances de se passer ». Le domaine skiable de Saint-Colomban doit être mis en état de fonctionnement au niveau matériel et sécurisation. Des accords entre les différents domaines skiables des Sybelles existent. La liaison entre les 320 kilomètres de pistes des Sybelles dont environ 15 % sur le domaine de Saint-Colomban (valeurs pouvant varier selon les sources) est une réalité et la clientèle de toutes les stations en profite. Les parties prenantes des Sybelles, fidèles à la solidarité montagnarde, souhaitent l'ouverture du domaine de Saint-Colomban. L'ÉPIC sera en mesure de prendre le relais de la Satvac et de garantir la pérennité des emplois et des salaires. Ne pouvez-vous pas reconnaître que des gens sont tout à fait capables de le faire ? Les choses avancent pourtant avec respect et régularité dans le sens que vous réclamez au niveau de l'économie, du tourisme et de l'emploi.

Vous mettez cependant le doigt sur une question cruciale qui est la répartition des recettes. Comment pouvez-vous soutenir une position dans laquelle le domaine skiable de Saint-Colomban compte pour zéro et ainsi dévaloriser votre pays ? Les communes, comme vous l'écrivez, ne seraient pas opposées, par défaut, à une clé de répartition différente de celle votée par 6 conseils municipaux en 1999 à la création des Sybelles, à savoir 11 % pour le domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villards ?

Il est difficile de comprendre vos motivations sur la répartition des recettes liées aux forfaits donnant accès aux remontées mécaniques et aux pistes de Saint-Colomban, sur les investissements réalisés sur le domaine skiable intégralement par la commune, et sur les pénalités. La triple peine en résumé pour Saint-Colomban-des-Villards et des gestes exemplaires de la part de la commune avec le domaine des Sybelles durant les 18 années de délégation de service public. Par contre, votre position est assez claire sur le sort que vous réservez depuis le mois de décembre 2015 à l'équipe municipale dirigeante en place.

Vous nous recommandez aussi des lectures comme par exemple le site saintalban-des-villards.fr qui n'est en aucun cas le reflet de la municipalité et des habitants de Saint-Alban-des-Villards, site sur lequel seul l'auteur contribue à alimenter des positions néfastes à l'équipe voisine élue.

La période où l'on savonnait les planches est révolue. Votre connaissance du monde du ski devrait vous permettre de trouver du fart de qualité afin d'aider l'équipe municipale dans son entreprise d'ouvrir la station et de la gérer avec la création d'un ÉPIC au sein des Sybelles.

Votre catastrophisme se propage dans toute la vallée et même au sein des réunions du conseil municipal où l'on n'hésite pas à dépasser certaines limites. La publicité que vous faites à votre pays est désolante.

Qui est dangereux ? Qui voulez-vous sauver et que voulez-vous sauver ? Jusqu'où êtes-vous prêts à aller pour sauver la face devant vos sympathisants au risque de détruire l'entreprise d'ouvrir le domaine skiable de Saint-Colomban dans les conditions prévues lors de la création du domaine des Sybelles ?

**Yves Bonnard**

## □ LES BIENS DE REPRISE

A la fin d'un contrat de délégation de service public (DSP), il convient d'examiner les biens dits de retour et ceux dits de reprise.

Les biens de retour sont constitués par les gros investissements comme les remontées mécaniques, les réseaux de neige de culture, les systèmes de déclenchement d'avalanches, etc., qui ne sont pas démontables. En général, ces biens sont amortis à la fin de la DSP. Si ce n'est pas le cas, et à condition de le justifier, la DSP initialement prévue peut être prolongée pour un an (sur autorisation préfectorale et pour un an seulement) afin que le délégataire « rentabilise » son (ou ses) investissement(s). Ces investissements reviennent ensuite automatiquement à la commune en fin de contrat, et sans contrepartie financière.

La commune de Saint-Colomban n'est pas concernée par ce type de biens car

c'est elle qui a financé tous ces investissements.

Les biens de reprise sont des moyens utiles à l'exploitation comme des motoneiges, des véhicules, des instruments, etc., qui peuvent être récupérés par le nouvel exploitant, en fonction de la valeur nette comptable de chaque bien. C'est pour ce type de biens que M. Maulin a adressé à la commune (15 mars) un inventaire et proposé un expert (23 août) pour estimer leurs valeurs, et c'est sur ce point que la commune lui aurait répondu (30 août, procédure de renouvellement de la DSP terminée) qu'elle souhaitait obtenir la valeur nette comptable de chaque bien avant de les acquérir. En réaction, le 1<sup>er</sup> septembre, M. Maulin aurait informé la commune qu'il déposait un référé expertise auprès du tribunal administratif de Grenoble. Mi-septembre, la commune était en attente de la notification du juge.

## Une réhabilitation astucieuse du bâtiment mairie-gîte

Le gîte communal situé dans le bâtiment qui abrite la mairie de Saint-Alban (gîte des Jouvrières) est fermé depuis février 2013 pour non conformité vis à vis des règles actuelles de sécurité (notamment contre l'incendie). Réalisé par la district de la vallée des Villards en 1991, il comprenait un dortoir (14 places, côté sud, en rez-de-route), et 3 chambres (soit 15 places) au 1<sup>er</sup> étage. En rez-de-jardin (ancienne école), on trouvait des espaces communs avec une partie cuisine et un salon qui pouvait servir de salle de réunion.

Comment rénover ce bâtiment chauffé par la chaufferie communale, structurellement sain, très beau, et qui bénéficie, côté est, d'un espace vert peu commun ?

C'est pour présenter son projet que l'équipe municipale avait invité les habitants de Saint-Alban à une réunion publique d'information le 18 août dernier. Une trentaine de personnes s'étaient déplacées.

Le projet (travaillé depuis un an avec M. Dubois l'architecte du CAUE, puis avec l'architecte Giffon) consiste, pour le gîte, à abaisser le nombre de place à moins de 15 pour rester dans les normes « habitations » et pas dans celles « établissements recevant du public » qui sont plus contraignantes et plus coûteuses. Pour la mairie, il s'agit de mettre les services en accessibilité puisque c'est désormais une obligation. Résultat : le parti pris a été de ramener tout l'administratif au rez-de-route et tous les gîtes au 1<sup>er</sup> étage. (L'idée de transférer la mairie dans le café du Merlet a été abandonnée « car il faudrait tout reprendre dans ce bâtiment au moment où se pose la question de savoir s'il y aura encore une mairie à Saint-Alban dans 10 ans » (Jacqueline Dupenloup). De toute façon l'actuelle mairie restera très certainement un bâtiment public.)

Les grands principes du projet présenté sont les suivants :

- une passerelle couverte partirait de l'actuel parking (situé en façade nord, entre la mairie et le café du Merlet). Elle contournerait le bâtiment mairie-gîte sur sa façade est où se ferait l'entrée principale de la mairie (et du gîte) avec à droite en entrant la salle du conseil et, à gauche, les bureaux, un local pour les archives vivantes (les autres restant dans les combles), etc. La montée d'escalier serait supprimée et les portes principales actuelles transformées (mais cela n'est pas encore arrêté) en issues de secours. Une fois dans la mairie, un escalier descendrait au rez-de-jardin, un autre permettrait d'accéder aux gîtes (1<sup>er</sup> étage).

- l'accès au rez-de-jardin pourrait également se faire par l'extérieur, soit en prenant un escalier démarré à côté de la passerelle (sur le parking actuel), soit par un escalier en façade sud. Ces deux possibilités sont encore à travailler. (Quoi qu'il en soit, le rez-de-jardin ne sera toujours pas accessible aux handica-

pés, l'option ascenseur ayant été abandonnée car trop coûteuse.)

- à l'étage : on trouverait 2 gîtes de 6 places avec cuisine, une alcôve avec 2 places, et des chambres de 10 à 12 m<sup>2</sup> de 4 places chacune. Cet équipement correspondrait au classement 2 épis des gîtes de France. La location pourrait se porter sur un ou deux gîtes mais également sur la location globale des 2 gîtes par un groupe ; en rez-de-jardin un espace détente conserverait un coin cuisine (déplacée au nord cette fois-ci) et un salon (au sud). La couverture de la passerelle (qui ne serait pas ancrée dans les murs) ne pourrait pas servir de balcon pour les gîtes, n'étant pas à niveau.

Ce bâtiment mairie-gîte possède une architecture complexe et notamment un palier intermédiaire entre le rez-de-chaussée et le rez-de-jardin. On y trouverait, avec une entrée côté sud, un local pour ranger vélos et skis.

Pour ce projet de réhabilitation la mairie pense pouvoir dégager 300 000 euros sur 2 ans. Naturellement cet autofinancement sera insuffisant même si cette somme est importante pour la commune qui ne sait toujours pas comment vont être révisées ses attributions de compensations (AC, quelque 487 000 euros), versées par la 4C... D'où le recours à des partenaires et d'abord le contrat espace valléen financé par l'Europe et dont les fonds arrivent par la Région et le Sivav. Dans ce cadre, sur la partie gîte une subvention de 50 % sur 275 000 euros HT de travaux est espérée (soit 137 500 euros).

Pour la partie mairie, la mise en accessibilité pourrait être subventionnée entre 36 et 40 % au titre du FDEC (à noter que ces taux de subventions ont diminué car la commune n'est plus considérée comme une commune défavorisée puisqu'elle touche des AC...). Enfin le département (12 500 euros par gîte au titre des hébergements marchands) sera sollicité même si rien n'est très sûr de ce côté... On arriverait à 500 000 euros environ de financement pour des travaux dont l'estimation était attendue en septembre.

La gestion de ce gîte se ferait directement par la commune, sans DSP (et pour l'instant on n'envisage pas à Saint-Alban de jumelage avec la DSP du Triadou), avec une commercialisation par la commune et par les gîtes de France. Sur les coûts de fonctionnement, l'Asadac a fait une étude de viabilité économique qui n'est pas négative. Mais, comme l'a souligné Jacqueline Dupenloup, « si ça ne tourne pas on pourra quand même reconvertir ces deux gîtes en appartements communaux. » Et « si les gîtes ne sont pas loués, la salle du bas pourrait être utilisée par la commune comme salle communale comme cela avait été prévu au départ par le district. Comme cet été où il y a eu un anniversaire, une soirée contes, un baptême républicain, et une exposition ».



■ Façade est du bâtiment mairie-gîte avec accès au rez-de-jardin.

## Ravin du Cray Blanc : « Proscrire tout dépôt de déchets »

Depuis le milieu des années 50, le ravin du Cray Blanc a connu plusieurs phénomènes de glissements et/ou de ravinements, et de nombreux travaux ont été effectués (notamment en 1973) répondant tous à la même stratégie de drainage et de collecte des eaux de ruissellement afin de les écarter de l'axe d'écoulement souterrain supposé être sous le Premier-Villard.

Depuis 1952, le sommet du talus s'est rapproché des habitations d'une trentaine de mètres. Cette année, un relevé topographique via un GPS (de précision centimétrique) a été effectué en tête de ravin. Cette donnée (la première sur ce site) servira de base pour un suivi de sa progression. Cependant, cette progression du ravin semble s'être considérablement ralentie depuis 1990, voire stabilisée en certains points. La colonisation de la végétation peut en être un facteur. Elle en est en tout cas le témoin qui prouve que les travaux faits au fil des années ont eu une vraie efficacité.

Néanmoins, récemment la commune de Saint-Alban a demandé au service RTM de la Savoie de procéder à un état des lieux pour juger de l'évolution du phénomène. Pour vérifier également le « vieillissement » des travaux réalisés et proposer des travaux d'entretien et d'urgence capables de prévenir les risques de nouveaux effondrements.

Le rapport du RTM a été présenté par la municipalité le 18 août dernier.

La situation géologique de ce secteur de Saint-Alban est connue. Selon une coupe ouest-est on trouve : au-dessus du Replat, le socle granitique de Belledonne ; entre le Replat et le replat du Premier-Villard, une couche de formations morainiques (de 8 mètres d'épaisseur en moyenne) plutôt perméable ; enfin, en aval de cette moraine, on a ponctuellement des argiles bleues qui sont des dépôts de petits lacs qui bordaient les anciens glaciers. Leur épaisseur atteint plusieurs dizaines de mètres. Ces argiles sont peu perméables, et peuvent bloquer l'eau et constituer des poches qui lâchent ensuite comme lors de la catastrophe qui emporta le Rivaud en 1955.

Le mécanisme donnant lieu à ces glissements est donc bien établi : les écoulements de surface (pluie et/ou fonte des neiges) provenant du massif granitique (amont du Replat) s'infiltrent dans les dépôts morainiques et se dirigent vers le Premier-Villard en écoulements souterrains suivant l'axe d'un ancien ruisseau depuis Le Replat jusqu'au Premier-Villard.

Un certain nombre de recommandations ont été faites (plus succinctes toutefois que celles formulées dans le rapport

de 2007). Un prochain conseil municipal choisira celles qui lui semblent les plus à même de renforcer la sécurité du hameau. Par exemple : réalisation de travaux sur la piste du Replat (nettoyage des cunettes après chaque orage, ce qui est fait régulièrement) ; inspection des drains ; réparation de la conduite qui récupère l'eau des drains en sommet de ravin pour la rejeter au bas de la Combedette, sous l'ancienne école ; remplacement de la buse à l'intersection des pistes Replat et Monthyon par une buse de diamètre supérieur (800 ou 1 000) ; bûcheronnage des grands arbres en partie sommitale, etc. Le conseil municipal étudiera un calendrier de travaux à budgétiser en 2017.

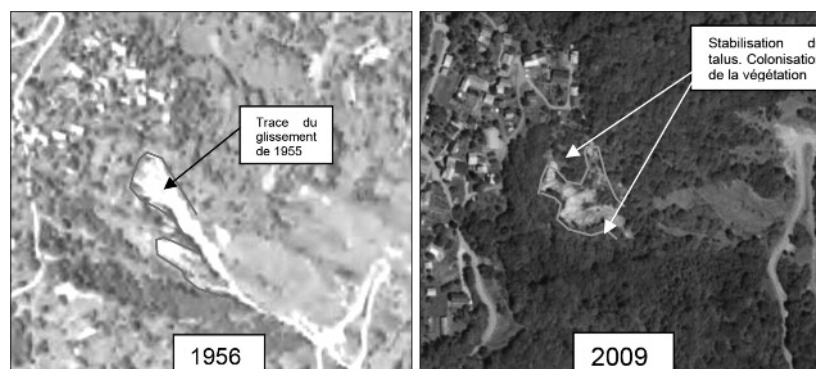
Selon Daniel Quézel-Ambrunaz, il faudrait également dégager la piste du Replat, 10 m à droite et 10 m à gauche, pour éviter que les feuilles ne s'accumulent dans les cunettes.

Enfin, le rapport recommande fortement (comme déjà en 2007) de « proscrire définitivement » tout dépôt de déchets dans le ravin (même de déchets verts) car cela fait une surcharge sur des terrains instables et entrave la végétation. « La présence de panneaux ne semble manifester pas suffisante... Nous recommandons la pose de barrières, garde-corps ou rochers sur les zones concernées. »

Ce point a divisé l'assistance. Diverses solutions ont été lancées : benne à déchets verts du Sirtomm (mais, selon le Sirtomm, on va vite y retrouver de sommiers et des machines à laver), aire de compost collectif (mais qui s'en occupe ?, et si cela est fait pour un hameau faudra-t-il installer le même système dans les autres villages ?)... Sans parler de ceux qui ont estimé que « ça fait des années qu'on fait ça et ça n'a pas bougé »... Seule Nicole Roche est intervenue pour dire qu'il était incompréhensible que cette décharge perdure qu'alors qu'elle est interdite, soulignant par là, avec un certain agacement, le manque de civisme des citoyens.

Le 12 septembre le conseil municipal de Saint-Alban a abordé cette question et Jacqueline Dupenloup a indiqué que « l'accès à la décharge sauvage sous l'ancienne école devra être entravé, les autres accès existants ne devant pas davantage être utilisés. »

Dans la même séance, Daniel Quézel-Ambrunaz a rappelé le compte rendu de la réunion du conseil municipal de juillet 2007 qui mentionnait la nécessité d'équiper de chéneaux tous les toits du Premier-Villard. Ce qui n'est pas fait. Le conseil a donc décidé d'effectuer un recensement des toits à équiper, et chaque propriétaire sera averti.



■ Photographies aériennes qui permettent d'estimer la progression du boisement dans le secteur du Cray Blanc entre 1956 et 2009 (documents IGN).

SAINT-COLOMBAN

## L'enfouissement des réseaux secs de Lachenal, enfin lancé

Lachenal est l'un des derniers hameaux à ne pas avoir ses réseaux téléphonique et EDF enterrés. Un projet pour réaliser ces travaux a été présenté par Patrick Martin-Fardon, adjoint au maire de Saint-Colomban, et le Cabinet Profils Étude, aux habitants de Lachenal (70 personnes présentes), jeudi 18 août à la salle des fêtes.

Ces travaux (estimés à 650 000 euros, la commune peut espérer une subvention de 100 000 euros...) seraient réalisés en 3 phases. La première concernera les habitations de l'entrée sud de Lachenal et celles en aval de la route du bas, jusqu'à son extrémité et son raccordement à la route principale ; la deuxième touchera celles sur la route du bas ; la 3<sup>e</sup> concernera les habitations du lotissement et celles jusqu'à la limite avec Saint-Alban.

Selon les possibilités financières de la commune et l'avancement administratif des différentes autorisations, les deux premières phases, voire la troisième, pourraient être faites en même temps. Cependant, dans un premier temps, seule la partie terrassement (mise en place des gaines de raccordement) sera réalisée, et il faudra attendre une année voire deux années pour que les opérateurs (Orange et EDF) réalisent les connexions.

Les documents présentés (2 plans de masse avec les implantations actuelles et celles prévues) ont apporté des éclaircissements et soulevé des interrogations (sur l'éclairage public par exemple) qui ont toutes été notées. Chaque propriétaire concerné recevra un courrier indiquant ce qui est prévu, les procédures

engagées, une convention de passage ainsi que la création éventuelle de servitudes (naturellement seuls les propriétaires actuellement clients des opérateurs Orange et EDF ou ceux raccordés seront destinataires de ces envois).

Pour des raisons techniques et juridiques des coffrets de dérivation seront posés sur certaines maisons (alimentation du foyer et raccordement des voisins). Il est important que chaque propriétaire prévienne les raccordements électriques et téléphoniques qui lui sont ou seront nécessaires même si certains de ses bâtiments actuellement inoccupés (grange, écurie, garage, etc.) en sont dépourvus, car ensuite ces raccordements seront à la charge du propriétaire (tranchées, goudronnage de la route, sans parler des autorisations de passage sur un voisin).

D'autres réunions d'informations seront programmées car en cas de refus d'enfouissement de ces câbles de raccordement, le poteau subsistera. Si les refus sont trop nombreux, le projet pourrait être abandonné.

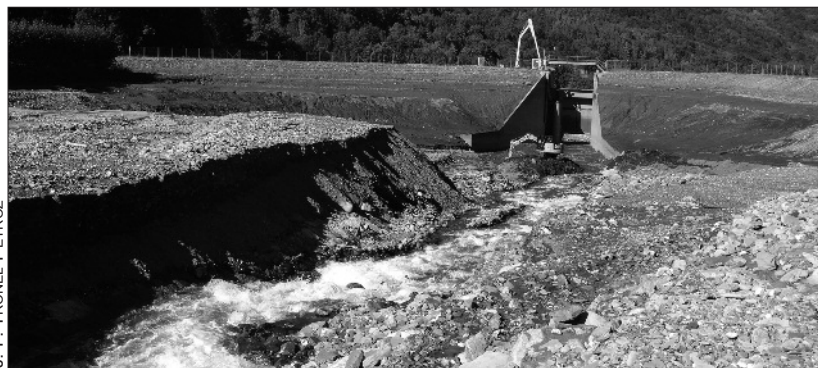
Ce projet d'enfouissement qui contribuera à l'embellissement du hameau est donc engagé mais de nombreux mois – et accessoirement de l'eau sous les ponts villarins... – s'écouleront probablement avant que tous les câbles ne disparaissent. Cet objectif aurait été plus sûrement atteint si ce projet avait été programmé au début du présent mandat municipal. Espérons qu'aucun événement politique ou économique imprévu ne vienne compliquer voire repousser sa réalisation...

**Christophe Mayoux**

### ■ BRÈVES

➔ **ET LE PLANCHAMP ?** Malgré le projet d'enfouissement des réseaux secs de Lachenal, Orange a décidé de maintenir en aérien la ligne téléphonique entre Lachenal et Le Planchamp, des dernières maisons de l'Écharquillon jusqu'à la RD 927. Ce tracé file entre des arbres non élagués depuis des lustres qui font peser sur cette ligne des risques de coupure notamment en hiver au moment des fortes chutes de neige. Depuis 1996, il appartient aux communes et aux propriétaires d'élaguer les arbres pour préserver la sécurité de la ligne. Une obligation bien illusoire aux Villards dont le parcellaire est très morcelé. C'est pour cette raison que le 7 mai 2015 l'Assemblée nationale a adopté en première lecture la proposition loi « Chassaing » du nom d'un député du Puy-de-Dôme qui vise à rétablir une obligation d'élagage pour l'opérateur historique du téléphone afin qu'il entretienne les abords de son réseau. Cette loi donnerait également de nouveaux pouvoirs aux maires dans ce domaine, eux qui doivent souvent attendre des jours, parfois des semaines ou plus, pour obtenir le rétablissement d'une ligne coupée. Ce projet de loi a été validé par le conseil d'État et reçu le soutien de la secrétaire d'État chargée du numérique. Mais nul ne sait quand cette loi sera adoptée... – (C. Mayoux.)

➔ **RETENUE DE LACHAL.** Des travaux importants ont débuté le 5 septembre dans la retenue de Lachal. Ils auraient été rendus nécessaires à cause du vieillissement et de la détérioration du dallage en béton situé sous la vanne qui retient l'eau, rendant ainsi sa manœuvre difficile. Ce béton va être repris et renforcé par des plaques métalliques. Pour ces travaux qui devraient durer 2 mois, la retenue a été vidée ce qui laisse apparaître le volume (les 3/5<sup>e</sup> ?) de gravier qu'elle contient sans que cela ne nuise en rien à sa très bonne rentabilité...



J.-P. TRONEL-PEYROZ

## Église : des travaux d'urgence en attendant mieux...

Suite au rapport d'expertise réalisé au printemps dernier, qui recommandait de fermer l'église au public, la municipalité a fait effectuer (juillet dernier) des travaux d'urgence pour que le bâtiment soit ouvert cet été.

Ces travaux (35 850 euros) ont nécessité la fermeture partielle de la route (pour permettre l'utilisation de nacelles extérieures) et le déplacement des bancs de la nef (pour l'utilisation de nacelles pour réaliser des travaux sous la voûte). Ces travaux ont duré plusieurs jours.

A l'intérieur ils ont consisté à reprendre (à la résine) les fissures apparues sur les ogives (risque d'effondrement réel) et sur les voûtes, et à poser des témoins à vérifier dans un an. Des filets de protection ont été fixés sous la voûte des deux côtés de la nef. Dans les deux ailes latérales, des petits éléments de maçonnerie qui menaçaient de tomber ont été purgés et une plaque d'enduit sur l'arc-doubleau (arc perpendiculaire à l'axe de la voûte et appuyé contre la face intérieure des murs, permettant de sécuriser la voûte en la doublant) a été déposée dans le bas-côté est (côté route).

A l'extérieur, sur le toit, pour éviter que la croix sommitale en pierre, placée juste au-dessus de la porte d'entrée, ne tombe, les petits éléments détériorés ont été déposés, l'ensemble des joints et l'assise de la croix repris et renforcés par la fixation d'un goujon d'ancrage. La maçonnerie portant les toiles en haut de la façade d'entrée, détériorée par des infiltrations d'eau, a été réparée et des éléments instables assainis.

Les éléments instables des vitraux ont été nettoyés et les fissures reprises à la chaux. Les parties branlantes et dangereuses des contreforts extérieurs (piliers) ont été déposées et la structure de l'arche encadrant les vitraux renforcée. Un joint à la chaux a été posé sur les piliers entourant l'image saint Colomban peinte sur la

façade. Enfin, ont été réalisés les reprises à la chaux d'éléments muraux au niveau du toit et des toles, et d'éléments de maçonnerie pour éviter le risque de chutes de pierres en tête de mur.

L'étude géologique du terrain où est bâtie l'église – un temps envisagée – serait repoussée en attendant l'analyse des témoins installés dans l'église durant ces travaux d'urgence.

(Les derniers gros travaux entrepris dans l'église le furent pour installer un chauffage, par le sol, piloté par une chaufferie placée dans une pièce située au fond de l'église (années 2000), chauffage qui avait été demandé, qui est apprécié, mais qui pourrait aussi, selon le rapport d'expertise, avoir contribué à fragiliser l'édifice en provoquant des chocs thermiques importants l'hiver.)

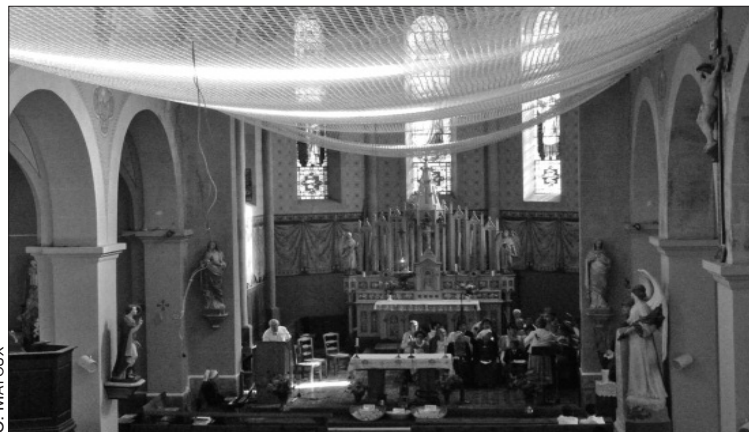
Comme l'a indiqué le maire Pierre-Yves Bonnard, durant la messe du 15 août (\*), une souscription publique sera ouverte pour financer les travaux proprement dits de réparation et de sécurisation dont l'estimation avoisine le million d'euros.

Elle serait réalisée sous l'égide de la Fondation du patrimoine Rhône-Alpes, association reconnue d'utilité publique, ce qui permettrait aux donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale équivalant à 66 % du montant donné. L'association Les Villards, patrimoine et culture serait chargée d'informer les Villarins sur les objectifs de cette souscription et d'effectuer la collecte...

Comme dans d'autres cas similaires, notamment pour des chapelles, les Villarins pourraient ainsi, par cette souscription, continuer à montrer que le patrimoine villarin est un sujet qui les concerne.

**Christophe Mayoux**

(\*) Sur la demande d'un paroissien, la mairie avait donné son accord pour que les cloches sonnent à la volée, avant l'office du 15 août, malgré les conclusions du rapport des experts qui le déconseillait fortement...



C. MAYOUX

■ Filets de sécurité durant l'office du 15 août.

### ■ BRÈVE

➔ **VIE PAROISSIALE.** Deux messes seront célébrées à Saint-Colomban cet automne : dimanche 2 octobre et dimanche 18 décembre (à 10 heures). Pour la Toussaint, une messe aura lieu mardi 1<sup>er</sup> novembre à La Chambre (10 heures), et la messe des défunts est programmée le mercredi 2 novembre à Saint-Avre (18 h 30). Pour Noël, à La Chambre, une veillée aura lieu le 24 décembre (21 heures) et une messe sera dite le 25 décembre (10 heures). À Saint-François-Longchamp une messe sera célébrée le 25 décembre (20 h 30, dans la chapelle). Comme chaque année, une veillée de Noël pourrait avoir lieu dans l'église de Saint-Colomban le 24 décembre. Et comme d'habitude, dans l'église de La Chambre, des messes auront également lieu en semaine (se reporter au tableau d'affichage à La Chambre) ainsi que chaque samedi de la période hivernale (18 h 30). Pour tout autre renseignement, laisser un message sur le répondeur téléphonique du 04-79-05-35-77. – (C. Mayoux.)

**SAINT-ALBAN**

Séance du 8 juillet 2016

Le conseil municipal adopte (5 voix pour et une abstention : Gilberte Girard, absente le 6 juin), le compte rendu de la réunion du conseil du 6 juin 2016, et décide de rajouter à l'affichage communal la version papier du tableau de répartition, entre les deux communes des Villards, des emprunts contractés, avant 2008, par la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), et les échéances 2015.

**1 – Finances, budget**

Le conseil municipal valide le montant du remboursement des emprunts contractés avant 2008 par l'ex-CCVG pour les échéances dues pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016, soit pour 5 emprunts, une demi-annuité de 49 819,91 €. Pour l'emprunt concernant l'école, l'annuité 2016 est de 12 560,20 €. Pour permettre le remboursement du

capital de ces annuités et le financement des travaux communaux, le conseil municipal autorise tout versement nécessaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

**2 – DSP du Triandou**

La délégation de service public (DSP) confiée à Marc Vuillermoz, pour la gestion du commerce multiservices (restaurant-bar-épicerie) et des gîtes touristiques, est à renouveler. La commune a lancé un avis d'appel à concurrence, avec réponses des candidats pour le 25 juillet 2016. Le conseil municipal valide cette démarche dans laquelle la commune recherche un partenaire en DSP (type affermage) pour gérer et exploiter à ses risques et périls, ce commerce multiservices. Cette mission comprend l'exploitation d'un restaurant (30 couverts), d'un bar (Licence IV), d'une épicerie de première nécessité et de plusieurs gîtes touristiques situés au-dessus du restaurant et dans l'ancien presbytère. Le conseil municipal auditionnera les personnes ayant répondu à cet

appel public le 29 juillet 2016. Un candidat sera alors retenu et le conseil municipal se prononcera sur la convention de DSP début octobre 2016.

**3 – École**

Le point est fait des contrats des personnels territoriaux de l'école de la vallée des Villards (employeur direct : commune de Saint-Colomban, participation d'un tiers de Saint-Alban aux salaires et charges par accord conventionnel) : un poste à temps partiel (18 heures hebdomadaires annualisées, CDI) pour l'accompagnement du car scolaire et la garderie périscolaire ; un poste d'Atsem et d'animatrice du temps périscolaire et péri-éducatif à temps plein (35 heures hebdomadaires annualisées, CDI) ; un poste à temps partiel (12 h 16 hebdomadaires annualisées, CDD renouvelé pour l'année scolaire 2016-2017) pour le service et la surveillance de la restauration scolaire. Une intervenante extérieure (artiste peintre) est recrutée pour le temps d'activités péri-éducatives pour une quarantaine d'heures annuelles et

l'association Déclicc est contactée pour fournir un intervenant pour une période de 7 semaines.

**4 – AFP**

Le conseil municipal propose à l'AFPI d'être maître d'œuvre pour un montant de 5 000 euros de travaux (lire page 10).

**5 – Questions diverses**

Le conseil municipal :  
 • adopte les statuts de l'OT avec un comité de direction composé de 8 conseillers municipaux de Saint-Colomban, 3 de Saint-Alban, 4 membres titulaires et 3 suppléants représentant la société civile ;  
 • autorise le maire à demander des subventions pour la restauration des boîtes de Sainte-Reine (600 euros) ;  
 • est informé que la résiliation amiable de la convention passée pour les alpages du Merlet entre la commune et Chantal Darves-Blanc a été signée le 30 juin 2016. Pour la saison d'estive, une convention de prêt à usage (commodat) est proposée à Françoise Darves-Blanc (pâturage ovins) et à Michel Favario (implantation d'un rucher) sur les terrains communaux libérés par

Chantal Darves-Blanc. La Société d'économie alpestre fera une visite de terrain pour définir la faisabilité technique et l'opportunité environnementale et agricole d'une ouverture de piste vers les alpages du Balais ;

- alloue une subvention de 300 euros à l'association le Sou des écoles ;
- décide, suite à une demande de caution du centre équestre aux 3 communes de l'ex-CCVG pour l'achat d'un valet de ferme (26 000 euros), de ne pas s'engager, une convention précise entre les 3 communes portant sur le centre équestre restant à rédiger ;
- est défavorable au transfert à la 4C de la compétence sur la ZAE figurant au PLU de Saint-Alban sous le type AU2 (future zone intercommunale d'activités agricoles et artisanales, parcelles privées situées en limite de Saint-Colomban au-dessus de la maison de M. et Mme Benna – de la parcelle M 855 à la parcelle M 881). Ce transfert est sans objet, aucun projet n'existant actuellement sur cette zone.

Séance du 12 septembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

**1 – Emploi administratif**

Le poste de secrétaire de mairie, suite au renouvellement de disponibilité de la titulaire, avait été publié vacant en novembre 2015, et il avait été décidé un recrutement selon deux possibilités : adjoint administratif 1<sup>re</sup> classe ou contractuel. Dans ce cas, il avait été convenu, dès le départ, de transformer le CDD en poste de titulaire de la fonction publique ce qui n'est possible que si le grade du poste est adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe. De ce fait, le conseil municipal accepte la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe.

**2 – Piste forestière**

Le conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines a décidé (23 juin 2016) de renoncer à l'ouverture d'une piste du Mont au Villaret. Au vu de cette décision, le conseil municipal convient à son tour d'abandonner le projet, les subventions escomptées n'étant pas envisageables dans le cas de l'engagement unique de la commune de Saint-Alban. Le projet pourrait être à l'avenir à nouveau soumis à la réflexion, si la conjoncture est plus favorable. Un piquetage du tracé a déjà été réalisé par l'ONF ; le dossier est disponible en mairie.

**3 – Alpage du Balais**

La Société d'économie alpestre (SEA) a réalisé un dossier pour

ouvrir une piste menant à l'alpage du Balais, afin de mettre en valeur cet alpage communal. La SEA propose la conception et le suivi d'un dossier de demande de subvention pour un montant TTC de 1 710 euros. Le conseil municipal décide de rencontrer l'élèveuse actuelle, avant toute prise de décision, afin d'évoquer le conflit entre l'élèveuse et la mairie portant sur la circulation dans la combe du Merlet. Ce conflit doit être résolu avant d'envisager toute nouvelle création de piste.

**4 – Déneigement**

Le nombre d'agents techniques présents sur les 2 communes durant l'hiver 2016-2017 ne permettant pas la prise en charge du déneigement, les 2 communes villarines ont convenu de se grouper pour effectuer le déneigement 2016-2017 sur les deux communes. Le conseil municipal valide la convention nécessaire à ce groupement et désigne Jean Bijasson et Daniel Quézel-Ambrunaz membres de la commission d'appel d'offres du groupement.

**5 – Cimetière**

Suite à une demande, le conseil municipal autorise le dépôt temporaire d'une urne funéraire dans le columbarium du cimetière communal, pour 18 mois (durée maximale) à compter du jour du dépôt de l'urne. Le montant de la location de la case (30 euros) sera affecté au budget du CCAS.

**6 – Chasse**

Éric Darves-Blanc, président de l'ACCA, demande qu'un local

soit dédié aux chasseurs. Après un inventaire détaillé du bâti communal, et s'avérant qu'aucun local ne peut satisfaire la demande, le conseil municipal ne voit aucune objection de principe à une réponse favorable et propose une rencontre avec le président ou des membres du bureau de l'ACCA afin d'examiner les possibilités concrètes de terrain d'implantation.

**7 – Questions diverses**

- Le conseil municipal désigne Daniel Quézel-Ambrunaz pour siéger dans une commission de la 4C chargée de travailler sur le transfert de la compétence eau et assainissement. Cette commission sera présidée par le président du Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Bugeon.
- Suite à une information de l'ONF précisant que le volume de bois scolytés à prélever dans la forêt du Nant (relevant du régime forestier) était très important (300 m<sup>3</sup>), le conseil municipal accepte de reporter les coupes prévues en 2017 à l'année 2018, l'année 2017 étant consacrée à l'extraction des bois scolytés.
- Bâtiment mairie-gîte : M. Giffon, maître d'œuvre, a fait parvenir une nouvelle ébauche faisant apparaître sur les plans de l'architecte un escalier côté sud du bâtiment. Le conseil municipal maintient une demande d'estimation sur la création d'un escalier côté sud et autorise le maire à signer le contrat avec le maître d'œuvre (lire page 14).
- Ravin du Cray Blanc : le conseil fait le point sur les travaux re-

commandés par le RTM qui seront à budgétiser en 2017 (lire page 14).

- Le conseil municipal autorise le maire à solliciter des subventions dans le cadre des travaux de recrépissage du clocher de l'église.
- Le conseil municipal autorise Claude Darves-Blanc à remplacer (gracieusement), par une croix en mélèze, l'ancienne croix de Turiande peu visible dans les végétaux, et d'élaguer les abords immédiats de son emplacement. A la condition expresse que l'ancienne croix soit déposée chez son propriétaire.
- Loups (lire pages 10 et 11).
- AFPI (lire page 10).
- Bois : la commune de Saint-Colomban a fait un don de bois (billots stockés depuis plusieurs années sur la plate-forme de Nanchenu) pour alimenter la chaufferie au bois.
- Domaine skiable de Saint-Colomban (lire ci-dessous).

Point d'eau : Jean Bijasson demande s'il n'est pas possible d'installer un point d'eau à la croix des Charrières (présence d'une soupape en ce lieu).

- Appartements de l'ancien presbytère : le système de chauffage au sol a connu de nombreux dysfonctionnements et n'est, à l'heure actuelle, plus utilisé. Un devis d'un montant de 21 000 euros a été signé pour la pose de radiateurs et le maintien du raccordement de ces logements à la chaufferie au bois. Concernant toujours l'ancien presbytère, il va être demandé à Enedis d'installer un compteur électrique extérieur pour chaque logement. En fin de réunion sont évoqués la suite donnée à un différend avec des administrés condamnés par la justice à verser à la commune la somme de 2 000 euros (cette somme sera bien exigée avec un versement échelonné) et l'élagage des arbres autour de la table d'orientation.

**■ BRÈVE**

➔ **SOUTIEN.** Le 12 septembre, les conseillers municipaux de Saint-Alban sont tombés d'accord pour dire qu'on ne pouvait pas « reprocher à la municipalité de Saint-Colomban d'avoir veillé au respect de la DSP qui n'est pas un affermage mais une concession. Maintenant la municipalité de Saint-Colomban doit pouvoir travailler dans une sérénité maximale. La tâche est lourde, rien ne sert de la compliquer par des agressions personnelles ou des propos à la violence excessive et déplacée, bien évidemment reproduits par la presse locale qui ne travaille pas à la paix des ménages. La situation ne justifie pas que l'on coupe la tête à quiconque, même au sens figuré. Soyons en conscients. » Cette conclusion fait écho à l'intervention d'un conseiller municipal de Saint-Colomban qui a déclaré, le 2 septembre dernier, en plein débat sur la création de l'ÉPIC, qu'il serait le premier à féliciter la majorité si la gestion publique du domaine skiable marche, mais que, dans le cas contraire, il serait le premier à lui « couper la tête »...

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**  
 Qualité et Accueil  
 Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
 Spécialités locales et régionales  
 73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS  
 Tél. 04 79 56 25 33

**RENAULT MINUTE ETS ARLAUD**  
 Vente de véhicules Neufs et Occasions  
 Entretien toutes marques  
 Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage  
 Assistance dépannage 24h/24  
 ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines  
 04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

**ALP.SOL**  
 Société Jean-Claude Martin-Cocher  
 Revêtements de Sols  
 5, rue des Nouvelles  
 74000 Annecy - Tél. 04 50 57 42 05

**ARVAN DÉPANNAGES**  
 Travaux Publics - Maçonnerie  
 Location Matériel TP  
 Dépannages - Remorquages  
 06 13 12 42 57  
 yves.bellot-mauroz@orange.fr  
 Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

SAINT-COLOMBAN

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Absents : Angèle Martin-Cocher et Emmanuel Bellot-Mauroz qui ont donné procuration, respectivement, à Sandrine Ramos Camacho et Anne-Karine Favre-Bonté.

Le conseil municipal approuve (10 voix pour et une abstention : Patrick Martin-Fardon) le compte rendu de la réunion du 20 mai 2016.

1 – Finances, budget

Le conseil municipal :  
 • accepte la convention établie entre les communes villarinchines qui fixe (au 15 juin 2016) les montants des emprunts de l'ex-CCVG (communauté de communes de la vallée du Glandon) à 49 819,91 € ;  
 • est informé que le montant 2016 du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, (prélèvement effectué au bénéfice des intercommunalités et communes défavorisées) dû par la commune serait de 90 000 euros (environ 40 000 euros en

2015). Cette somme n'étant pas connue au moment de l'élaboration du budget primitif 2016, 50 000 euros de dépenses supplémentaires sont à prévoir. Cette question sera abordée en conseil communautaire le 12 juillet prochain ;

• approuve diverses modifications budgétaires : 80 000 euros en recettes d'investissement et, en dépenses d'investissement : 50 000 euros pour la sécurisation de l'église et des travaux à la chapelle du Martinan, 10 000 euros pour un mur de soutènement à Lachal, 4 026,80 € pour l'acquisition d'une dameuse, et 15 973,20 € pour la route sous Lachenal.

2 – Domaine skiable

• Le point est fait sur le renouvellement de la DSP (*lire page 12*).  
 • le maire propose au conseil municipal, pour devancer une éventuelle carence, de préadhérer à la Fédération des entreprises publiques locales pour engager les démarches préalables à la constitution d'une société publique locale (3 000 euros). Des élus proposent de reporter cette décision au 15 juillet en fonction des éléments qui seront fournis par la société candidate. Le maire explique qu'il faut anticiper car il n'y aura pas de conseil municipal dans l'im-

médiat. Finalement, le conseil municipal approuve (9 voix pour, 1 voix contre : Anne-Karine Favre-Bonté et 1 abstention : Emmanuel Bellot-Mauroz) cette proposition mais décide d'attendre la date limite de dépôt du dossier de la société candidate (15 juillet prochain) pour éventuellement demander la préadhésion de la commune.

• Protection de la piste de ski des Bouyans (*lire ci-dessous*).  
 • Le conseil est informé que les promoteurs du Mollaret n'achèveront pas le projet et que la commune examine des possibilités pour le terminer.

3 – Chemins ruraux

L'aménagement (et la régularisation) de la voirie située en aval de Lachenal va être repris soit à l'amiable soit par expropriation. Dans ce but, le conseil municipal sollicite le sous-préfet en vue d'engager l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP, conjointement à une enquête parcellaire engagée à l'encontre des propriétaires concernés.

4 – Cession de bâtiments

La (récente) signature de l'acte de cession des bâtiments de la résidence de La Perrière par Gilbert Pautasso au nom de la commune a été refusée par les services des hypothèques de Chambéry et doit être revue.

Des actes similaires sont en cours de rédaction par la communauté de communes du canton de La Chambre pour officialiser les cessions de l'école et du bâtiment d'accueil de La Pierre. Pour signer ces actes, le conseil municipal désigne Gilbert Pautasso, premier adjoint au maire.

5 – Eau potable

Le conseil municipal décide d'acquiescer les parcelles nécessaires à la protection (périmètre immédiat) des captages des sources des Roches et de Valmaure dans leur intégralité (sans emprise) à 1,30 € le m<sup>2</sup>.

6 – Office de tourisme

Le conseil municipal :  
 • adopte (9 voix pour et 2 abstentions : Anne-Karine Favre-Bonté et Emmanuel Bellot-Mauroz) les statuts de l'office de tourisme avec un comité de direction composé de 8 conseillers municipaux de Saint-Colomban, 3 de Saint-Alban, 4 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant la société civile, et nomme (9 voix pour et 2 abstentions : Anne-Karine Favre-Bonté et Emmanuel Bellot-Mauroz) Philippe Martin-Cocher comme 8<sup>e</sup> représentant de la commune à ce comité de direction ;  
 • approuve la convention d'objectifs de la Maison du tourisme qui liste ses missions, précise son organisation et son financement, pour lui permettre de mettre en œuvre la politique du tourisme local.

7 – Subventions 2016

Le conseil municipal adopte (10 voix pour, Sandrine Ramos Camacho ne prenant pas part au vote) le montant des subventions attribuées aux associations calculées par la commission association (pour 3 associations, le conseil a changé les montants) : le Club des sports des Villards : 22 000 euros ; Saint-Col station fleurie : 4 700 euros (au lieu des 4 200 euros proposés) ; Les Villards patrimoine et culture : 1 205 euros ; le Sou des écoles des Villards : 1 000 euros (au lieu des 450 euros proposés par la commission) ; l'Association des anciens combattants des Villards : 305 euros ; la chorale La Villarine : 305 euros ; Équid'Arc 150 euros ; l'association Régul'Matous : 150 euros (au lieu de 0 euro proposé par la commission) ; l'AFPI des Villards : 100 euros ; l'Amicale des pêcheurs de l'Arc : 75 euros ; le Grizzly bike Maurienne : 30 euros ; l'Union athlétique de Maurienne : 15 euros. Sandrine Ramos Camacho s'étonne que la subvention accordée au club des sports soit inférieure de 1 000 euros à celle de l'an passé alors que les charges de l'association sont les

mêmes (la rémunération de l'entraîneur par exemple). Philippe Martin-Cocher suggère au club de renouveler une demande de subvention auprès de la 4C. Il est demandé au club d'établir la liste des manifestations prévues au cours de l'année et qu'il sera reçu par le maire et Arnaud Jansen-Frasse pour discuter de l'ensemble des animations qui seront organisées.

8 – Questions diverses

Le conseil municipal :  
 • approuve le renouvellement (1 an) du contrat de l'agent chargé de la surveillance de la cantine scolaire à compter du 2 septembre 2016 ;  
 • sollicite le soutien financier du département pour réaliser, d'ici la fin de l'année, des travaux de voirie (goudronnage), et du Syndicat du pays de Maurienne pour des travaux ONF ;  
 • décide d'augmenter d'environ 4 % les tarifs des gîtes communaux pour l'hiver 2016-2017 et l'été 2017 ;  
 • approuve le financement de la fête du col (*lire pages 10 et 11*) ;  
 • décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de parcelles situées aux Roches (section B, numéros 393, 416, 417 et 1599, 1 767 m<sup>2</sup> et 119 000 euros) entre Mme Martine Picot (vendeur) et la SCI LEU.  
 • est informé de la reprise de l'activité commerciale précédemment exercée par Christel Martin-Cocher au col du Glandon durant la saison estivale par Fabrice Santalucia ;  
 • attribue comme prix des Six de pétanque de Saint-Col, un séjour en gîte communal d'une durée d'une semaine entre le 15 juin et le 15 septembre 2017 ;  
 • nomme, suite à la démission d'Anne-Karine Favre-Bonté, Sandrine Ramos Camacho au CCAS et Philippe Martin-Cocher à la commission agriculture ;  
 • prend connaissance des remerciements de Maurice Bouchet-Flochot pour l'organisation du marché aux fleurs 2016 ;  
 • est informé de la reprise des dossiers fonciers par le Cabinet FCA de Chambéry (fumière, bâtiment G de La Perrière, parking de Pouchet) ;  
 • suite à une intervention d'Anne-Karine Favre-Bonté qui signale que l'accès à la grande Via Ferrata manque de signalétique, décide la mise en place de panneaux. Sandrine Ramos Camacho et Cédric Émieux se chargent de solliciter un devis auprès de Benoît Ferroud. Anne-Karine Favre-Bonté signale également des défauts au parcours santé (Marcel Malburet s'en charge).  
 En fin de réunion, Jeannine Martin-Garin suggère de déplacer les jardinières du pont du Châte-

SÉCURITÉ DES ÉCOLORS

Entre 245 000 et 655 000 euros

La sécurisation de la piste de ski des Bouyans (retour de Bellard) entre les secteurs de Prê Mur et le Coin, encore tout dernièrement pointée du doigt par le candidat malheureux à la DSP, est un problème qui dure depuis l'extension du domaine skiable à la combe de Bellard.

Une première étude (2008) proposait une galerie paravalanche d'une longueur de 100 mètres. Cette solution était très efficace mais coûteuse. Était également proposée une amélioration du plan d'intervention et de déclenchement des avalanches (PIDA) par l'installation d'un mode de déclenchement à distance à la limite supérieure des pentes herbeuses (\*)

Alors qu'aucun de ces travaux n'avait été entrepris, en février et mars 2013, des coulées de neige se sont produites à plusieurs endroits sur la piste des Bouyans. Une nouvelle étude a alors été commandée qui préconisait « l'installation de claies bois pour une hauteur de neige maximale de 3 mètres et de trépiéds bois sur les zones les plus raides, le tout pour 190 000 euros HT ».

Faute d'un engagement municipal, la sécurité a continué à être gérée par l'organisation de convois escortés par le personnel de la Satvac ou par la fermeture préventive de la piste de retour lorsque le risque était estimé trop important. Cependant, en janvier dernier, de nouvelles coulées se sont produites conduisant la commune de Saint-Colomban à diligenter une... nouvelle étude.

Cette étude reprend et analyse les propositions des deux précédentes, et propose trois types de protections :

- protection « active uniquement », pour « opti-

miser le PIDA actuel et stabiliser par écrans paravalanches (filets, râteliers ou claies bois (...)) pour une hauteur maximale de neige de 3 mètres) toutes les pentes herbeuses menaçantes dans la moitié inférieure du versant, qui ne peuvent être systématiquement purgées lors du PIDA ». Coût (hors frais d'entretien) : 245 000 euros HT.

• protection « mixte active et passive », pour « stabiliser la partie est de la « dalle aux sangliers » par écrans paravalanches pour réduire la longueur de galerie paravalanche retenue pour protéger la piste (58 mètres limités aux deux couloirs principaux des Écoloris) [avec maintien du PIDA actuel ». Son coût (hors entretien) : 530 000 euros HT dont 20 % environ pour la partie active de la protection. (Chaque élément préfabriqué de la galerie faisant 2,5 m de long et pesant 14 tonnes, « leur chargement et déchargement sur camion benne ou Jumper nécessitera une pelle 50 tonnes en conditions limites. Le soutènement de la piste devra donc être étudié avec soin pour supporter ces surcharges (...) »)

• protection « passive + PIDA (...) qui protège la piste par galerie paravalanche étendue à l'ensemble des trajectoires d'avalanches du secteur du Coin (...) [et maintien du PIDA actuel pour réduire le volume des avalanches qui impacteront la galerie par (...) endommagement ou obstruction. » Coût (hors entretien) : 655 000 euros HT. L'option pour une galerie « toute largeur de pistes » pourrait dépasser le million d'euros...

(\*) Source : Avant-projets de protection paravalanche de la piste de Bouyans sur le secteur du Coin (août 2016).

(Lire la suite page 18.)

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES  
 Tél. 04 79 59 48 78  
 Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER

Chauffage - Sanitaire -  
 Climatisation  
 Solaire - Énergies renouvelables  
 Ventilation - Vmc

Le Pont - 73130 St-Colomban  
 Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

CHIANALE FILS

Chauffage - Sanitaire - Serrurerie  
 Reproduction de toutes clés  
 Gaz Butane - Propane - toutes marques  
 Vente de fers au détail  
 Camping-gaz  
 73130 St-Étienne-de-Cuines  
 Tél. 04 79 56 23 84

Intermarché

Ste Marie de Cuines  
 à 10 km de la vallée des Villards  
 Intermarché vous accueille en non-stop  
 du lundi au samedi de 8h30 à 19h30  
 et le dimanche matin de 9h à 12h.  
 Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 17.)

let vers l'extérieur du pont pour faciliter la traversée du pont aux piétons. Yves Gauthier demande où en est le dossier de travaux d'enfouissement des réseaux secs à Lachenal (*lire page 15*). Évelyne Rostaing-Troux demande où en est la réfection de la porte du garage de la résidence de La Perrière (c'est en cours).

Au sujet de l'immobilier : avant d'envisager un nouveau projet, Jacques Maurino souhaite que la municipalité s'interroge sur « pourquoi ça ne se vend pas ? ». Il ajoute qu'aucun promoteur ne viendra investir à Saint-Colomban puisque les Villarins n'investissent déjà pas eux-mêmes, et qu'aucun d'entre eux n'a acheté d'appartement au Mollaret. Il continue en expli-

quant que, dans le milieu immobilier, Saint-Colomban est appelé « le cimetière des promoteurs ». Sur ce point, Pierre-Yves Bonnard lui répond qu'on ne s'est peut-être jamais posé la question jusqu'à présent mais qu'on pourrait le faire aujourd'hui et se demander qui est le fossoyeur ? Marie-Thérèse Ledain demande ce qui peut être fait pour ralentir les véhicules qui traversent le Martinan sur la RD 927. Patrick Martin-Fardon indique qu'il prendra contact avec le conseil départemental.

Brigitte Maurino signale que le chemin entre Nantchenu et La Pierre est emprunté par des véhicules. Pierre-Yves Bonnard précise que ce chemin est toujours classé en chemin d'exploitation.

Recentrant le débat, Pierre-Yves Bonnard dit : « On n'est pas là pour sortir le candidat qui s'est déclaré », Gilbert Pautasso rappelle que le sous-préfet a formellement interdit de reprendre des contacts avec Alexandre Maulin au mois de mars, la commune pouvant être accusée de favoritisme. Mais pour Anne-Karine Favre-Bonté, la majorité « plombe la station ; j'espère que je me trompe et si c'est le cas je démissionnerais et partirais la tête basse ».

Emmanuel Bellot-Mauroz est d'avis qu'il faut avancer et demande, Pierre-Yves Bonnard ayant indiqué qu'il faut renoncer à la DSP et créer un ÉPIC, s'il est possible de faire 2 votes distincts pour ces deux points. La maire indique que non.

Anne-Karine Favre-Bonté pense que le maire a un bon don pour retourner la situation et que certaines secrétaires ont reçu des instructions pour ne rien dire. Le maire lui demande de ne pas mettre en cause le personnel et que tous les élus peuvent consulter les dossiers en mairie.

À Angèle Martin-Cocher qui demande si on a d'autres solutions que de créer un ÉPIC pour ouvrir cet hiver, le maire répond non car on ne peut pas signer une DSP ou les champs ne sont pas remplis, c'est-à-dire qu'on ne peut pas signer un contrat en blanc, le risque étant de voir ce contrat refusé par la préfecture ou la chambre régionale des comptes qui suivent le dossier de très près.

S'en suit une discussion sur la possibilité de créer une société publique locale (SPL). Compte tenu des délais ce n'est pas possible, mais il est proposé d'engager des démarches pour cela, et d'adhérer à la fédération des SPL. Le maire indique que le plan A était la DSP, le plan B, la SPL, et le plan C, l'ÉPIC.

Anne-Karine Favre-Bonté indique qu'elle ne participera pas aux votes et qu'elle a son opinion. Elle donne lecture d'une lettre qu'elle a reçue de Sandrine Ramos Camacho, absente.

Emmanuel Bellot-Mauroz précise qu'il est contre le fait de renoncer à la poursuite de la DSP privée mais qu'il est pour l'ÉPIC car il ne veut pas que cela ferme et espère que cette décision est la bonne.

Finalement le conseil municipal décide (unanimité des votants) de renoncer à la DSP et de préparer la création d'un ÉPIC.

(Anne-Karine Favre-Bonté quitte la salle du conseil.)

### 2 – Immobilier

Le conseil municipal décide (9 voix pour, sauf Anne-Karine Favre-Bonté et donc Sandrine Ramos Camacho, Anne-Karine Favre-Bonté étant sortie après le vote du point 1) de lancer la

consultation pour la réalisation du projet du front de neige (coût estimé : 1,6 million d'euros HT). Pierre-Yves Bonnard explique que le dossier avance mais précise qu'il ne s'agit pas d'un concours d'architecte. C'est un appel à candidatures, et que comme pour l'appel à candidatures de la DSP, on ne sait pas combien et qui va répondre.

(Retour de Anne-Karine Favre-Bonté en salle du conseil.)

### 3 – Voirie

Le conseil municipal valide la décision de la commission d'appel d'offres présentée par Marcel Malburet concernant des travaux de voirie à Valmaure, au Châtelet, aux Moulins, de réfection des trottoirs et de reprise devant les conteneurs semi-enterrés. Plusieurs entreprises ont été consultées et l'offre la moins disante est celle de l'entreprise Colas (91 800 euros HT). Marcel Malburet précise que chaque année, la commune consacrera un budget pour ce genre de travaux.

### 4 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'une parcelle située à Lachenal (section F, numéro 500, 285 m<sup>2</sup>, 130 000 euros) entre M. Philippe Blanc et Mme Dominique Metz (vendeurs) et la SCI Dopfi (acquéreur), et sur des parcelles situées au Châtelet (section S, numéros 747 et 750, 330 m<sup>2</sup>, 55 000 euros) entre Vincent Paret (vendeur) et M. et Mme Pascal Toutain (acquéreur) ;
- suite à la demande de Flavien Arioli, décide de ne pas vendre la parcelle 421 (Lachenal), où il y avait le chalet des poubelles, cette parcelle ayant été transformée en parking public ;
- est informé que suite aux intempéries de mai 2015, le fonds de calamités publiques a alloué 7 616 euros de subvention à la commune ;
- est instruit du nombre d'absences enregistrées au service technique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 53 jours d'arrêt de travail pour maladie et 126 jours pour accident de travail. Pierre-Yves Bonnard explique que depuis le début de l'été, le service technique fonctionne avec 2 employés sur 4, 2 d'entre eux ayant des problèmes de santé. Emmanuel Bellot-Mauroz en conclut qu'il faut se remettre en question. En fin de réunion, Anne-Karine Favre-Bonté souhaite savoir pourquoi elle ne peut plus voter, elle demande s'il existe une réglementation à ce sujet. Pierre-Yves Bonnard explique qu'elle a quitté la salle et qu'il a bien précisé qu'un élu qui quitte la salle équivalait à quitter la séance. Anne-Karine Favre-Bonté précise qu'elle se renseignera. En fin de séance la discussion rebondit avec une question

d'Hervé Tardy : la commune a-t-elle bien demandé 60 millions d'euros d'investissement à M. Maulin ? La maire explique qu'en absence de proposition du candidat, il a effectivement proposé un investissement de 60 millions sur 15 ans pour lancer la négociation. En réponse M. Maulin a immédiatement dit qu'il ne voulait pas investir et qu'il devait y avoir partage des pertes sans en fixer le pourcentage. Il juge que si certains pensent que pour que le domaine skiable marche, il faut tout donner au candidat sans assurance, il faut le dire explicitement. Il rappelle encore le courrier du 21 janvier où le candidat avait notifié qu'il ne candidaterait pas à l'appel d'offres.

Stéphan Pezzani demande à Gilbert Pautasso s'il est obligé de faire référence à l'ancien mandat et affirme qu'il n'a jamais vu le document avec les comptes bénéficiaires dont il a fait état. Selon lui, la Satvac a tenu compte de clé de répartition. Sur ce point le maire répond qu'il reste un doute et que c'est lui qui a demandé à Gilbert Pautasso de ne pas divulguer ces documents pour ne pas qu'ils interfèrent avec les négociations.

À M. Pichon qui demande si la station fonctionnera cet hiver, le maire répond que tout est fait pour, mais qu'on n'est pas à l'abri d'un problème comme chaque année. De plus, à la fin de la DSP, tout doit être remis par l'exploitant en état de fonctionner. Stéphan Pezzani demande quand sera installé l'éclairage du front de neige (réponse : en fin d'année en fonction des opportunités). Danielle Nicol estime qu'on ne sait pas faire la publicité de Saint-Colomban, on n'informe pas sur la moitié de ce qui est intéressant à Saint Colomban par l'intermédiaire de l'OT.

Brigitte Maurino demande s'il y a eu une réelle volonté de faire aboutir le projet de DSP privée. Cédric Émieux lui retourne la question : y avait-il une réelle volonté d'aboutir de l'autre partie ? Ce à quoi Brigitte Maurino précise que c'est comme cela depuis le début de l'ère Maulin et que ce qui l'inquiète c'est l'immensité du travail. Elle souhaite beaucoup de courage aux élus qu'elle trouve courageux.

Le maire conclut : « Pourquoi la commune aurait-elle lancé un appel d'offres si elle n'avait pas voulu une DSP privée ; oui, elle voulait aboutir mais en restant dans des conditions réglementaires acceptables et avec un contrat clairement établi. »

Jacques Maurino demande à combien s'élève le montant d'investissement de la commune et si on a des nouvelles du tribunal administratif (réponse : non).

(Lire la suite page 19.)

➔ **AVERTISSEMENT.** Les deux comptes rendus qui suivent (29 juillet et 2 septembre 2016) sont des versions raccourcies, rédigées par *Le Petit Villarain* à partir des comptes rendus officiels qui faisaient, chacun, plus de 4 100 mots soit l'équivalent de deux pages du journal. Il était donc impossible de les publier *in extenso*. Les versions proposées n'engagent donc pas les élus puisque elles peuvent différer, dans la formulation des interventions rapportées, des comptes rendus officiels.]

### Séance du 29 juillet 2016

Absente : Sandrine Ramos Camacho (procuration à Anne-Karine Favre-Bonté).

Avant la séance, Pierre-Yves Bonnard demande à l'assemblée d'observer une minute de silence suite aux récents événements survenus à Nice. Le conseil municipal adopte ensuite le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le maire rappelle que les enregistreurs créent des interférences et que leur utilisation est réglementée.

#### 1 – domaine skiable

• Le conseil municipal valide les tarifs des remontées mécaniques 2016-2017, présentés par la Satvac, en augmentation de quelques centimes par rapport à l'an passé. Philippe Martin-Cocher déplore le tarif du forfait débutant et du tapis de l'ourson, ce dernier devrait, selon lui, être gratuit. Gilbert Pautasso précise qu'il a demandé plusieurs fois cette gratuité et qu'il a essuyé chaque fois des « fins de non recevoir » de la part de la Satvac. • Délégation de service public (DSP). Pour introduire la discussion, Pierre-Yves Bonnard rappelle l'historique de la procédure et résume l'offre du seul candidat déclaré (Sybelles.Ski) (*lire page 12*) : pas d'investissement et au-

cune proposition pour la prise en charge du déficit

Sur ce point, Gilbert Pautasso signale que l'ancien maire a eu en sa possession des documents indiquant qu'en 2010 et 2011, la Satvac a fait des bénéfices sur Saint-Colomban. Il précise que ces comptes émanent de la Satvac, et que le conseil municipal de l'époque n'était pas informé (*lire page 12*).

Pour Anne-Karine Favre-Bonté si Saint Colomban faisait des bénéfices, on le saurait.

Patrick Martin-Fardon est surpris par la durée proposée par le candidat (15 ans) et estime qu'il y a une grande différence avec la DSP du Corbier où il y a des investissements de prévus.

Cédric Émieux, lui, revient sur la clé de répartition signée en 1999 mais jamais appliquée, alors qu'il existe un partage entre les délégués comme ceux-ci l'ont confirmé le 21 juillet.

Sur cette question s'en suit cet échange : Anne-Karine Favre-Bonté relève que la clé de répartition n'a jamais été appliquée nulle part ; Cédric Émieux juge que cela ne poserait pas de problème si le candidat ne demandait pas de partager les dépenses et les pertes ; Anne-Karine Favre-Bonté précise qu'une autre station a eu un télé-siège 6 places, Cédric Émieux lui répondant : « Avec cet investissement, tu as tout dit. »

**VENTE - INSTALLATION  
ANTENNES et PARABOLES**  
**Marc TURON**  
70, Rue Joseph PERRET  
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE  
Tél 06.20.97.27.02

**FRÉDÉRIC &  
FABRICE GIRAUD**  
CONTRÔLES &  
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS  
Portable : 06 66 83 12 09  
Portable : 06 81 79 95 75  
2, route du Claret - 73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
Tél. : 04 79 64 40 14 - E-mail : info@immodiacontrols.fr

**LA RECRE APZ**  
MARDI : St-Julien-Montdenis  
MERCREDI : Hermillon  
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines  
VENDREDI : Epierre  
SAMEDI : Saint-Avre  
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne  
Commandes sur simple appel à partir de 17h30  
www.larecreapz.com

**SAVOIE ENCHÈRES**  
Maître Jacques LAFAYE  
Commissaire Priseur Habilité  
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations  
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers  
Tableaux - Art Alpin  
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY  
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67  
www.savoie-encheres.fr

## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 18.)

Séance du  
2 septembre 2016

Absent : Cédric Émieux (procurateur à Philippe Martin-Cocher).

Sur le compte rendu de la réunion du conseil du 29 juillet 2016, Emmanuel Bellot-Mauroz signale que la réponse à une remarque de Jacques Maurino n'apparaît pas (la capacité d'investissement de la commune est de 1 million d'euros). Anne-Karine Favre-Bonté demande que son intervention (« *Certaines secrétaires ont eu en instruction de ne rien dire.* ») soit complétée par la réponse du maire (« *Oui, vu les fuites, nous avons préféré ne pas diffuser certains documents.* »), le maire qui ajoute que certains documents des affaires communales en cours ne peuvent pas être divulgués au public, suivant le Code général des collectivités territoriales. Anne-Karine Favre-Bonté précise que c'est la communication au sein même de l'équipe municipale qui pose problème. Après ces remarques, le conseil municipal approuve (1 abstention : Sandrine Ramos Camacho) ce compte rendu.

### 1 – Domaine skiable

#### • Statuts de l'ÉPIC

Le débat s'engage sur la composition du conseil d'administration (CA) (Sandrine Ramos Camacho, qui estime que celle proposée – 4 élus et 1 représentant de la société civile – n'est pas suffisamment représentative des protagonistes intéressés et concernés par l'exploitation du domaine skiable, tels que les commerçants, les loueurs, la Maison du tourisme, les associations) ; sur son fonctionnement (Sandrine Ramos Camacho) ; sur la suppléance (Angèle Martin-Cocher) ; sur la nomination du directeur (Sandrine Ramos Camacho) ; sur des erreurs de formulation (Patrick Martin-Fardon) ; sur l'extension de l'ÉPIC au ski de fond (Patrick Martin-Fardon) ; sur l'absence d'appel à candidatures pour le choix du membre extérieur (Sandrine Ramos Camacho) ; sur le manque de temps pour étudier ces statuts et le manque de concertation au sein du conseil (Emmanuel Bellot-Mauroz) ; sur le fait qu'en s'engageant dans cette voie la commune « *part au casse-pipe* » (Anne-Karine Favre-Bonté).

Finalement le conseil municipal adopte ces statuts (7 voix pour, 2 contre : Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho, et 2 abstentions : Emmanuel Bellot-Mauroz et Angèle Martin-Co-

cher).

#### • Conseil d'administration

Le conseil municipal (11 votants) élit les 4 membres titulaires du CA : Patrick Martin-Fardon (10 voix), Pierre-Yves Bonnavard (8 voix), Philippe Martin-Cocher (7 voix) et Marcel Malburet (6 voix) (Sandrine Ramos Camacho, 5 voix, non élue). Puis il élit Gilbert Pautasso (6 voix) (Sandrine Ramos Camacho, 5 voix, non élue) premier suppléant, et Cédric Émieux (6 voix sur 8 suffrages exprimés) (Sandrine Ramos Camacho, 2 voix, non élue), second suppléant.

A Sandrine Ramos Camacho qui s'insurge de son élection comme 1<sup>er</sup> suppléant au CA de l'ÉPIC alors qu'il dit habituellement qu'il ne comprend rien au ski, Gilbert Pautasso rétorque qu'il n'y a pas que l'aspect du ski mais aussi celui des finances.

Pour le représentant de la société civile, le maire indique avoir reçu les candidatures de Lionel Girard, Julien Donda et Stéphane Pezzani. Jacques Maurino, dans l'assistance, puis Emmanuel Bellot-Mauroz et Anne-Karine Favre-Bonté demandent comment ces personnes ont su que la commune cherchait à pourvoir un tel poste. Le maire indique qu'il en a parlé à Lionel Girard, qu'il ne sait pas pour les autres, et demande à Anne-Karine Favre-Bonté et Emmanuel Bellot-Mauroz de s'adresser aux candidats. Finalement Jacques Maurino, qui s'est déclaré candidat, est élu (6 voix sur 11 suffrages exprimés), les autres candidats obtenant : Lionel Girard (5 voix), Julien Donda et Stéphane Pezzani (aucune voix).

#### • Recrutement du directeur

Le conseil municipal est informé que quatre candidats ont contacté (et ont été reçus par) le maire pour ce poste : Jean-François Motes, Dallas Beling, Éric Provost et Franck Miotello, mais que, les statuts de l'ÉPIC du domaine skiable, étant approuvés, la commune peut publier une annonce sur le site Internet Domaines skiables de France.

Sollicités pour donner leur avis sur ces candidats, la plupart des élus refusent ou hésitent soit parce qu'ils ne les ont pas rencontrés (Emmanuel Bellot-Mauroz, Anne-Karine Favre-Bonté) ou pas tous rencontrés (Philippe Martin-Cocher, Gilbert Pautasso), ou pour n'être pas en mesure de donner un avis (Arnaud Jansen-Frasse, Patrick Martin-Fardon, Angèle Martin-Cocher, Sandrine Ramos Camacho, Marcel Malburet). Finalement le conseil décide de lancer un appel à candidatures sur le site Domaines skia-

bles de France.

#### • Dotation à l'ÉPIC

Le conseil municipal décide (9 voix pour, 1 voix contre : Anne-Karine Favre-Bonté et 1 abstention : Emmanuel Bellot-Mauroz) le versement d'une dotation de 300 000 euros à l'ÉPIC. Il approuve également (9 voix pour et 2 abstentions Anne-Karine Favre-Bonté et Emmanuel Bellot-Mauroz) les modifications budgétaires nécessaires au versement de cette dotation.

#### 2 – Dénéigement

Emmanuel Bellot-Mauroz informe le conseil qu'un agent du service technique sera en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 3 octobre prochain (18 mois), qu'un autre partira à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et qu'un troisième est à ménager pour raison médicale. Ces employés ne seront pas remplacés. Il a donc été décidé de lancer un appel à candidatures commun avec la commune de Saint-Alban pour le déneigement et le salage (sel fourni par la commune) de l'hiver 2016-2017. Les engins de la commune sont en état et peuvent être mis à disposition d'un chauffeur, prestataire extérieur, expérimenté, et les agents du service technique pourront assurer le déneigement de la voirie non comprise dans ce marché dans le cadre de leur travail normal et en dehors des astreintes. Dans le cadre de cette consultation il faut cosigner avec Saint-Alban une convention fixant les modalités d'organisation de cet appel, de sa signature jusqu'à l'attribution du marché, et réparant les charges (¼ pour Saint-Alban, ¾ pour Saint-Colomban). Anne-Karine Favre-Bonté interroge l'assemblée sur la diminution des effectifs du service technique et ajoute que le départ des agents « *reflète bien l'ambiance générale* ».

Le conseil municipal approuve (10 voix pour et 1 abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) cette convention et désigne (9 voix pour et 2 abstentions : Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho) Pierre-Yves Bonnavard et Gilbert Pautasso membres de la commission des plis constituée à cet effet.

#### 3 – Eau et assainissement

La 4C va prendre la compétence eau et assainissement le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le conseil municipal nomme Philippe Martin-Cocher représentant de la commune dans la commission intercommunale eau et assainissement créée le 12 juillet pour travailler sur ce transfert (elle sera présidée par le président du Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Bugeon).

#### 4 – Questions diverses

• Via Ferrata. La société Techfun (maintenance annuelle effectuée ce printemps) a préconisé une

étude géotechnique (réalisée) qui montre que des travaux sont nécessaires. Suite à la visite, le 17 août, d'un inspecteur des services de l'État, la commune a été avertie qu'elle devait mettre en place une signalétique lisible et adaptée et procéder aux travaux de purge et de maintenance préconisés par ce diagnostic. Ces travaux de purges sont commandés, mais pour ce qui est de la signalétique, sa mise en place est en attente d'une évolution prochaine de la réglementation.

• Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur une transaction concernant les parcelles situées à La Sausse (section R, numéros 639, 640, 651 et 1055, pour 316 m<sup>2</sup> et 55 000 euros) entre Maurice Jeandet (vendeur) et Coralie Fiora (acheteur).

• Loup. Le conseil prend connaissance de la lettre reçue (20 août) du ministre de l'agriculture en réponse à un courrier adressé le 17 février 2016 par l'USAPR. A ce propos Emmanuel Bellot-Mauroz dit que la commune doit réfléchir sur l'accès aux combes et la nécessité de couper le bois.

En fin de séance Martine Ferroud demande si on peut utiliser « Sybelles » tel quel ? Oui mais on doit y adjoindre un autre terme comme « Saint-Colomban-des-

Villards - Les Sybelles ».

En réponse à Sandrine Ramos Camacho qui demande si le périmètre du domaine skiable villarain est remis en question, Pierre-Yves Bonnavard répond que la situation du télésiège de l'Eau d'Olle est à confirmer.

Marie-Christine Carrara fait part de ses inquiétudes quant à la dette par habitant de 44 000 euros, déjà très élevée. Bernard Bozon-Vialle indique qu'il y aura des choses à régler en terme d'exploitation sur le secteur du col de Bellard : damage, déclenchements d'avalanches, etc.

Au sujet de l'attitude de Marcel Malburet, pour l'évacuation de déchets d'Adrien Maurino au hameau des Roches, Brigitte Maurino s'adresse à tous les conseillers, sauf un, et demande : « *Validez-vous le mode de fonctionnement des élus ?* ».

Jacques Maurino signale qu'au parking de Pouchet 3 parcelles appartiennent aux Maurino, et propose que la commune accueille une famille de réfugiés en leur garantissant un emploi à l'ÉPIC. Enfin Anne-Karine Favre-Bonté affirme : « *Comme d'habitude, après maintes et maintes discussions, les décisions sont déjà prises à l'avance. Vous savez déjà tout. Moi, ce que j'ai à dire je le dis ici.* ».

## ■ BRÈVES

■ **DOMAINE SKIABLE.** Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, et durant 3 semaines, les employés communaux ont effectué des travaux sur le domaine skiable, de La Pierre jusqu'au départ du télésiège de Bellard : reprise des renvois d'eau, reprise de la piste des Bouyans au niveau des Écolers (élargie d'un mètre par endroits), reprise de l'accès au télésiège des Charmettes, curage des buses, débroussaillage et coupe d'arbres aux départs et arrivées des remontées mécaniques, entretien autour du dépôt d'explosifs et coupe des arbres de 10 cm de diamètre (« *dont certains étaient à 50 cm de la porte...* »). La grande inspection du télésiège de l'Ormet (visite d'entretien qui a lieu tous les 5 ans et qui doit être faite cette année, sur les sièges et sur une partie des gares) débutera le 10 octobre. Si la neige le permet, la saison devrait ouvrir le 17 décembre jusqu'au 2 avril.

■ **TRAVAUX.** Mi-septembre, toutes les barrières en bois détériorées situées sur la commune de Saint-Colomban ont été remplacées, notamment celles qui limitent les aires de stationnement. Différentes voiries ont été reprises : goudronnage aux Moulins (de l'école de Lachal jusqu'au pont sur Marva) et de toute la boucle à l'intérieur du Châtelet ; dépôt de fraisât (matériau qui résulte du broyage et du décapage du goudron en place) sur le chemin qui accède à la bergerie du Pératon (bâtiment Maurino) et (à partir des Moulins et en fonction des quantités de fraisât disponibles) sur le chemin qui traverse Valmaure dans la partie basse du hameau.

■ **FUSION DE COMMUNES.** Le 27 septembre, les conseils municipaux des communes de Saint-François-Longchamp (245 habitants), Montaimont (157 hab.) et Montgellafrey (65 hab.) ont approuvé, au même moment, leur projet de fusion au sein d'une commune nouvelle. Ce vote acquis (à l'unanimité à Saint-François-Longchamp, à la majorité dans les deux autres communes), la nouvelle commune verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle s'appellera Saint-François-Longchamp et comptera 467 habitants.

■ **HAUT DÉBIT.** La 4C participera à hauteur de 1 million d'euros au projet départemental qui vise à installer le très haut débit en Savoie. Un déploiement progressif sur 10 ans, jouant à la fois sur le renforcement du réseau cuivre actuel et la construction d'un nouveau réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné. Le plan de financement de ces investissements (192 M€) prévoit la participation du délégataire, de l'État, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de la Savoie, et des 26 intercommunalités savoyardes au prouta des locaux concernés (7 432 locaux et logements pour la 4C).

### PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION  
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE

225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses  
34130 VALERGUES  
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96  
secretariat@paret-gris.com

### GAVARD FILS Sarl

Levage, Manutention, Location - Réparation -  
Vente - Matériel TP - Grues - Neufs et Occasions

ZI la Mode - 01580 Izernore

Fax : 04 74 76 92 96

04 74 76 95 08 sarlgavard@wanadoo.fr

### VERNIER Frères

• Génie Civil  
• Travaux en montagne  
• Montages et réparations  
remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

### JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA  
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martran  
73130  
SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



## NAISSANCES

- Le 20 mars 2016 à Montpellier, de **Léonie**, fille de **Martial Desfours** et d'**Élisa**, petite-fille de **Cathy** et **Christian Desfours**, et arrière-petite-fille de **Jeannine** et **Jacques** (+) **Tronel** (Lachal).
- Le 13 avril 2016 à Montreuil, de **Nour**, fille de **Barbara Verlhac** et **Razzy Hamadi**, petite-fille de **Vincent** et **Isabelle** (+) **Verlhac**, et arrière-petite-fille de **Jean** (+) **Verlhac** et **Colette** (+) née **Martin-Rosset** (l'Église).
- Le 9 juin 2016 à Paris, de **Lou**, fille de **Denisa Puscasu** et **Vincent Verlhac**, petite-fille de **Vincent** et **Isabelle** (+) **Verlhac**, et arrière-petite-fille de **Jean** (+) **Verlhac** et **Colette** (+) née **Martin-Rosset** (l'Église).
- Le 17 juin 2016 à Albertville, d'**Élise**, fille de **Chantal** et **René Féjoz-Christophe**, petite-fille de **Marie-Louise** (+) **Darves-Blanc**, et arrière-petite-fille d'**Élise** (+) et **Esprit** (+) **Darves-Blanc** (l'Église).
- Le 4 août 2016 à Eybens, de **Louise**, fille de **Laurine Creuzet** et **Franck Magro**, petite-fille de **Nicole** et **Claude Creuzet**, et arrière-petite-fille de **Pierre** et **Andréa Charles** (Lachenal).

## MARIAGE

- Le 25 juin 2016 à Saint-Colomban-des-Villards, de **Fanny Lansard** et **Vincent Genoulaz**. **Vincent Genoulaz** est le fils de **Laure** et **Raymond Genoulaz**, et le petit-fils de **Louise** et **Zacharie Favre-Trosson** (Valmaure).

## DÉCÈS

- De **M. Gérard Stasia**, le 23 mai 2016 à **Saint-Jean-de-Maurienne** (86 ans). Il était

l'époux d'**Éliane Stasia** (familles **Caroff** et **Oujoud**, Le Bessay).

- De **M. Raymond Tardy** (La Pierre), le 18 juin 2016 à **Saint-Mitre-les-Remparts** (88 ans).
- De **Mme Christiane Fages** née **Jamen** (Le Premier-Villard), le 22 juin 2016 à **Lavelanet** (83 ans).
- De **M. Gabriel Girard** (Le Prin, Les Roches), le 17 juillet 2016 à **Montmélian** (77 ans).
- De **M. André Combaz** (Le Premier-Villard), le 1<sup>er</sup> août 2016 à **Saint-Mandrier** (89 ans). Il était le père de **Chantal Favre-Bonté** (Lachenal).

## 14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

- **Joseph Bozon** (Valmaure, caporal au 36<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale), entre le 17 et 25 juillet 1916 à **Barleux** (Somme) (30 ans).
- **Jean-Pierre Tardy** (La Pierre, lieutenant au 115<sup>e</sup> régiment d'infanterie), le 18 juillet 1916 à l'ouvrage de **Froideterre**, commune de **Bras-sur-Meuse** (Meuse) (28 ans).
- **Jean-Pierre Martin-Cocher** (Martinan), le 20 juillet 1916 à [lieu inconnu] (37 ans).
- **Camille Favre-des-Cotes** (Lachenal, sergent au 11<sup>e</sup> chasseurs à pied), le 22 juillet 1916 à **Curly** (Somme) (23 ans).
- **Henri Jamen** (Lachal, soldat au 56<sup>e</sup> régiment d'infanterie), le 5 août 1916 à **Verdun** (Meuse) (34 ans).
- **Jean-François Favre-Mot** (Lachenal, caporal au 51<sup>e</sup> bataillon de chasseurs), le 16 août 1916 à **Maurepas** (Somme) (23 ans).
- **Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz** (Le Frêne), le 14 septembre 1916 à [lieu inconnu] (20 ans).
- **Alexandre Joseph Tardy** (La Pierre, 2<sup>e</sup> canonnier du 54<sup>e</sup> régiment d'infanterie), le 24 septembre 1916 à **Haudainville** (Meuse) (29 ans).

## LES COMPTES DU « PETIT VILLARIN »

Après plusieurs exercices clos en déficit (1 724,67 € l'an dernier...), l'exercice 2015-2016 s'est terminé avec un excédent de 323,59 €. Il résulte de l'effet combiné de l'augmentation de l'abonnement (de 8,50 € à 10 euros) et de la baisse (20 %) du coût de la page qui prend en compte le travail effectué par l'équipe du journal dans la mise en page.

Les recettes de l'exercice se sont élevées à 9 786,94 € comprenant les abonnements (8 772,86 € pour 855 abonnés contre 859 l'an passé), les encarts publicitaires (910 euros) et les intérêts du livret de la CNE (104,08 €). Les dépenses se sont établies à 9 463,35 € englobant les frais d'impression (7 095 euros), les frais d'expédition des envois réguliers (1 876,10 €, + 96,78 € par rapport à l'an passé), les frais postaux pour les envois complémentaires et les relances (311 euros), des dépenses de bureautique (113,25 € pour des cartouches d'imprimante, des bulletins de relance, de la papeterie, des enveloppes, etc.), et 68 euros pour un abonnement à *La Maurienne*.

✓ LE PETIT VILLARIN

## BRÈVES

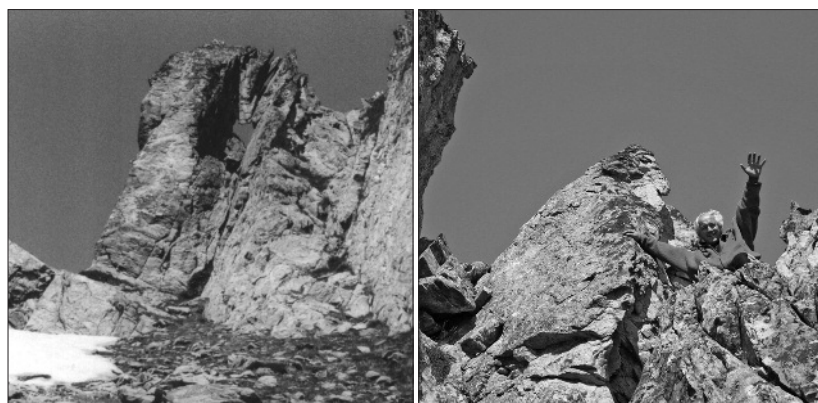
➔ **ÉCOLE.** La rentrée de septembre s'est effectuée avec 12 élèves, un effectif en hausse qui a bénéficié de l'installation d'un jeune artisan électricien au hameau du Bessay, dans le chemin communal qui mène à la chapelle. Il s'appelle **Olivier Martin-Rosset**, et arrive de **Sénas** avec son épouse **Véronique** qui travaille dans le domaine des services et travaux ménagers à domicile. Leurs deux enfants **Éloïc** et **Baptiste** ont été inscrits à l'école. Ce qui est une très bonne nouvelle, évidemment. – (C. Gauterin.)



■ L'effectif 2016-2017, avec de gauche à droite, au premier rang : **Louison Brosson**, **Agathe Gondor**, **Ludovic Donda**, **Éléonore Cartier-Lange**, **Marcel Brosson**, **Éthan Pille** ; au second rang : **Baptiste Martin-Rosset**, **Anatole Pille**, **Cyril Bozon-Viaille**, **Thomas Pinto**, **Gaston Martin-Garin**. (Absent : **Éloïc Martin-Rosset**). A gauche, l'institutrice **Manon Humbert** ; à droite l'atsem, **Céline Mangano Mezouar**.

➔ **CCAS.** La sortie annuelle du CCAS a eu lieu le mardi 27 septembre avec, au programme, la visite de **Suse** (marché), la pause déjeuner à **Novalesa** et la découverte du musée égyptien de **Turin**. Le tarif de 25 euros s'appliquait pour les résidents principaux et secondaires des communes des Villards. Le repas des aînés est prévu le samedi 8 octobre prochain à la salle des fêtes.

➔ **CURIOSITÉ.** La nature est autiste. Au fil des saisons la neige, la pluie et le vent, le gel puis le soleil avaient découpé, là, au cœur du rocher une large ouverture (ci-dessous à gauche). Fenêtre ouverte à travers le roc. Depuis combien de temps trônais-tu là ? Mais la nature capricieuse un jour a décidé de modifier son relief et, privé de ses appuis, le linteau a cédé. Qui l'avait vu naître ? Qui l'a vu tomber ? Il fallait l'œil averti d'un chasseur pour remarquer qu'entre le 1<sup>er</sup> et le 10 août 2010, le col de la Fenêtre (indiqué sur les cartes comme le pas de la Fenêtre) venait de perdre son emblème. – (C. Darves-Blanc.)



## LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations  
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),  
Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),  
Ginette Paret

Emmanuel Tronel-Peyroz  
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz  
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille  
(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz  
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio  
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

## SOMMAIRE

### NUMÉRO 177 SEPTEMBRE 2016

PAGES 2 ET 3 :

- La fête du 15-Août. • Bilan de l'été.
- Expositions. • Carton rouge.

PAGE 4 :

- Marche gourmande. • Spectacles.
- La fête du pain. • Fleurissement.

PAGE 5 :

- Patrimoine et culture. • Patois.

PAGES 6 ET 7 :

- Sports : pétanque et trail.
- Point de vue. • Club des sports.

PAGE 8 :

- Amis des Villards.
- La maladie des frênes.

PAGE 9 :

- Document : la vie quotidienne aux Villards durant la Grande Guerre.

PAGES 10 ET 11 :

- L'« Écho des montagnes » : une tribune pour le pastoralisme.
- Sortir le loup de la Convention de Berne.

PAGES 12 ET 13 :

- Domaine skiable : création d'un EPIC. • Point de vue.
- Les « documents Pautasso ».

PAGES 14 ET 15 :

- Saint-Alban : le projet mairie-gîte et l'évolution du ravin du Cray Blanc.

- Saint-Colomban : l'église et les réseaux secs.

PAGES 16 À 19 :

- Comptes rendus des conseils municipaux.

PAGE 20 :

- Carnet. • Carnet du centenaire.
- Les comptes du Petit Villarin.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale :

**Le Petit Villarin**

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

- par courriel :

**lepetitvillarin@wanadoo.fr**

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.